

Master of Science in Geography

Intégration de l'agriculture dans la fabrique urbaine à travers le projet urbain.
Vers un modèle d'agriurbanisme ?

L'exemple de l'écoquartier des Vergers à Meyrin (GE)

Léa Gillioz

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin

Sous l'expertise de Marcos Weil



LIMINAIRES

RESUME COURT

Ce travail traite de l'intégration de l'agriculture à la fabrique urbaine par le projet urbain. Il interroge la manière dont la ville réintègre aujourd'hui les questions agricoles notamment à travers le concept d'agriculture urbaine et son intégration dans l'écoquartier des Vergers à Meyrin.

RESUME LONG

Les limites entre le monde urbain et rural, *a priori* figées, commencent à s'atténuer pour laisser une place à des réalités plurielles. Dans ce contexte, le présent travail interroge la manière dont l'urbain et la fabrique de la ville réintègrent aujourd'hui les questions agricoles notamment à travers le concept d'agriculture urbaine.

L'étude propose l'analyse d'un projet d'agriculture urbaine au sein d'un écoquartier meyrinois, Les Vergers. Il est question de la manière dont l'agriculture est intégrée au projet urbain par les planificateurs. À travers une démarche qualitative, la genèse du projet est analysée sous l'angle d'une chronique de dispositif révélant le contexte dans lequel évolue le projet ainsi que les acteurs impliqués, les actions réalisées et les controverses présentes lors de son élaboration. L'analyse permet ainsi de discuter le niveau d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain et révèle la manière dont le projet d'agriculture urbaine est co-construit par les concepteurs urbains et les experts agricoles. Le projet de ferme des Vergers est un exemple de modèle hybride fertile associant des logiques urbaines et rurales issu d'un mouvement agriurbaniste.

ABSTRACT

Borders between urban and rural regions are beginning to recede and are in turn making room for different realities. This study questions the way in which urban areas and the design of cities are reinstating agricultural issues, particularly through the concept of urban agriculture.

This research presents an analysis of an urban agriculture of a sustainable neighbourhood, Les Vergers, located in the region of Geneva. The project discusses how planners integrate agriculture into urban projects. Through a qualitative approach, the project's genesis is studied from the point of view of a device chronicle revealing the context in which the project evolves. This includes the actors involved, the actions carried out and the controversies happening during its elaboration. It is then possible to discuss the integration's level of the agriculture in urban projects and reveals how urban agriculture projects are co-constructed by urban designers and agricultural experts. The project of « Les Vergers » is an example of a fertile hybrid model combining urban and rural logics stemming from an agriurbanist movement.

MOTS-CLES

Agriculture – agriculture urbaine – ferme urbaine – modèle hybride agrourbain – projet agriurbain – agriurbanisme – projet urbain – forme urbaine – fabrique urbaine

KEYWORDS

Agriculture – urban agriculture – urban farms – agrourbain hybrid model – agrourbain project – agrourbain planning – urban project – urban form – urban factory

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de ce travail, l'occasion m'a été donnée de vivre de nombreux échanges marquants qui se sont révélés véritablement enrichissants et de faire des rencontres intéressantes qui ont alimenté les réflexions menées autour de l'agriculture urbaine. Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire et plus particulièrement :

Joëlle Salomon Cavin, Maître d'Enseignement et de Recherche à l'*Université de Lausanne* et directrice de ce mémoire, pour son encadrement et son expertise académique ainsi que ses conseils, son soutien et son exigence qui m'ont permis de réaliser ce travail dans les meilleures conditions ;

Cyril Mumenthaler, doctorant à l'*Université de Lausanne*, pour sa disponibilité et son suivi ainsi que pour les précieux échanges autour de l'agriculture urbaine qui ont jalonné l'élaboration de ce mémoire ;

Marcos Weil, directeur associé chez *Urbaplan*, pour son expertise professionnelle et le temps accordé pour un entretien particulièrement enrichissant autour du projet urbain des Vergers mais aussi sur la pratique de l'urbanisme en général ;

Toutes les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens pour leur disponibilité, les échanges passionnants et la transmission de leur engouement pour les projets en lien avec l'agriculture urbaine aux Vergers ;

Sonia Lavadinho, chercheuse et fondatrice du bureau d'études *bfluid*, pour ses conseils, ses recommandations et son écoute tout au long de l'étude ;

Raphaël Bubloz, assistant-étudiant en géographie à l'*Université de Lausanne*, pour son soutien inconditionnel, ses multiples relectures, sa présence et sa patience durant la réalisation de ce travail et tout au long de nos études universitaires.

Enfin, un merci particulier à :

Mes parents, mon frère Thomas, ma sœur Maude et sa famille, pour leur confiance, leur soutien et leurs encouragements ainsi que mon oncle Hervé pour son partage d'expériences professionnelles relatives aux Vergers et à l'aménagement urbain en général ;

Mes amis de l'*Université de Lausanne*, les Anasturbuscules (Adeline, Adrienne, Aurélie, Christian, Damian, Daniela, Jasmine, Julie, Lucas, Nicolas, Patrick, Raphaël, Romain, Tiffany et Tim), non seulement pour leur soutien et les multiples échanges autour de nos mémoires mais surtout pour les bons moments passés durant ces années de Master en géographie ;

Mes nouveaux collègues du *Service du Développement Territorial* pour leurs encouragements et leur compréhension.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
AdV	Ateliers des Vergers
AMAP	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMO	Assistance en maîtrise d'ouvrage
AT	Aménagement du territoire
CA	Conseil administratif
CERN	Centre Européen de Recherche Nucléaire
COTA	Groupe de travail participatif « Coordonner toutes les actions autour de l'alimentation »
CPULs	Continuous Productive Urban Landscapes
DGA	Direction générale de l'agriculture
GMO	Groupe des maîtres de l'ouvrage
GRTA	Genève Région Terre Avenir
GTP	Groupe de travail participatif
IUS	Indice d'utilisation du sol
LPromAgr	Loi sur la promotion de l'agriculture
MEP	Mandat d'études parallèles
PAC	Périmètre d'aménagement coordonné
PDCn	Plan directeur cantonal
PDQ	Plan directeur de quartier
PDL	Plan directeur localisé
PLQ	Plan localisé de quartier
PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
S3A	Systèmes agro-alimentaires alternatifs
SDA	Surface d'assolement

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	9
2. DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE.....	11
2.1 UN MOUVEMENT D'URBANISME.....	11
2.2 LA FABRIQUE URBAINE DURABLE.....	12
2.3 LE PROJET URBAIN.....	13
2.3.1 Une définition du projet urbain.....	13
2.3.2 Le quartier comme échelle de projet.....	14
2.3.3 La mise en œuvre d'un projet urbain.....	15
2.3.4 Le cadre de vie et les espaces publics.....	16
2.3.5 La participation.....	17
2.4 CONCLUSION.....	18
3. AGRICULTURE URBAINE.....	19
3.1 LES RELATIONS ENTRE VILLES ET CAMPAGNES.....	19
3.1.1 Du co-développement à la rupture.....	19
3.1.2 Nouvelles relations entre conflits et potentiels.....	20
3.2 COMMENT DEFINIR L'AGRICULTURE URBAINE ?.....	20
3.2.1 Relations fonctionnelles et réciproques.....	21
3.2.2 Cultures dans les villes du Sud.....	22
3.2.3 Pratiques jardinières dans les villes du Nord.....	23
3.2.4 Production des aires urbaines.....	24
3.3 TRAIT DE CARACTERES SPECIFIQUES.....	26
3.3.1 Multifonctionnalité.....	26
3.3.2 Caractère multiforme.....	27
3.3.3 Potentiel d'innovation.....	28
3.3.4 Potentiel d'hybridation.....	28
3.4 DOUBLE DYNAMIQUE.....	30
3.4.1 La ville s'invite à la campagne.....	30
3.4.2 La campagne s'invite, à son tour, en ville.....	32
3.5 ENJEUX ET CONCLUSIONS.....	37
4. AGRIURBANITE.....	38
5. L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PLANIFICATION.....	40
5.1 UNE INTEGRATION STERILE.....	41
5.1.1 Dynamique stérile d'intégration de l'agriculture dans le projet.....	41
5.1.2 Une forme d'instrumentalisation.....	43
5.2 UNE INTEGRATION REELLE ET DURABLE.....	43
5.2.1 Un contexte favorable.....	44

5.2.2	Un caractère durable	45
5.2.3	Une co-construction	46
5.2.4	Un modèle d'agriurbanisme	47
5.3	CONCLUSION.....	50
6.	L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PLANIFICATION GENEVOISE	51
6.1	UNE DEFINITION DE L'AGRICULTURE URBAINE GENEVOISE.....	51
6.2	UNE FABRIQUE URBAINE GENEVOISE.....	53
6.3	URBANISATION DE L'AGRICULTURE.....	53
6.3.1	Loi sur la promotion agricole et création d'un label	54
6.3.2	Agriculture, composante du projet urbain	55
6.4	AGRARISATION DE LA VILLE	55
6.4.1	Genève, les jardins familiaux et les plantages.....	55
6.4.2	Une forme urbaine genevoise productive.....	56
6.5	PROCESSUS D'HYBRIDATION.....	60
6.6	CONCLUSION.....	61
7.	PROBLEMATIQUE.....	62
7.1	QUESTIONNEMENT GENERAL.....	62
7.2	ANGLE D'APPROCHE.....	63
7.3	TERRAIN D'ETUDE.....	64
7.4	QUESTION ET SOUS-QUESTIONS DE RECHERCHE.....	64
7.5	HYPOTHESES.....	65
7.5.1	Intégration stérile et instrumentalisation	65
7.5.2	Intégration réelle, co-construction et modèle d'agriurbanisme.....	65
8.	METHODOLOGIE.....	66
8.1	CADRE METHODOLOGIQUE GENERAL.....	66
8.2	LITTERATURE SCIENTIFIQUE.....	66
8.3	ENTRETIENS.....	67
8.3.1	Entretiens exploratoires.....	67
8.3.2	Entretiens semi-directifs.....	68
8.4	L'OBSERVATION PARTICIPANTE.....	70
8.5	DOCUMENTS CADRES	71
8.6	CHRONIQUE DE DISPOSITIF OU ANALYSE DE CHRONIQUE.....	71
8.6.1	Définition des variables de description chronologique des faits.....	72
8.6.2	Tableau synoptique.....	73
8.6.3	Moments-clés.....	74
8.6.4	Commentaire narratif	74
8.7	ADAPTATION METHODOLOGIQUE.....	74
9.	CONTEXTE LOCAL D'ETUDE.....	75

9.1	CONTEXTE COMMUNAL.....	75
9.1.1	De la campagne à la cité satellite	75
9.1.2	De la cité satellite au projet d'écoquartier.....	76
9.1.3	Résolution pour une « urbaculture ».....	76
9.1.4	Esprit et caractéristique de Meyrin	77
9.2	CONTEXTE MICRO-LOCAL.....	78
9.2.1	Situation et site du secteur des Vergers.....	78
9.2.2	Origine de l'écoquartier des Vergers.....	80
9.2.3	Elaboration et construction du quartier.....	84
10.	L'AGRICULTURE URBAINE AUX VERGERS.....	87
10.1	CONTEXTE	87
10.1.1	Aménagements extérieurs.....	87
10.1.2	Forum participatif	88
10.2	LES PROJETS ACTUELS DES VERGERS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE URBAINE.....	89
10.2.1	L'unité agricole.....	90
10.2.2	Le Supermarché Paysan Participatif	90
10.2.3	L'Auberge des Voisins	93
10.2.4	Les ateliers de transformation.....	93
10.3	L'HISTOIRE DE L'UNITE AGRICOLE DES VERGERS	94
10.3.1	Introduction et chronique.....	94
10.3.2	Les concepteurs et l'agriculture urbaine : élaboration d'une charte de l'espace public	95
10.3.3	La population et l'agriculture urbaine	97
10.3.4	Une nouvelle équipe de concepteurs : L'Atelier des Vergers.....	98
10.4	L'AGRICULTURE URBAINE : UN PROJET FEDERATEUR.....	99
10.4.1	Logique <i>top down</i> et <i>bottom up</i>	99
10.4.2	L'agriculture urbaine comme objectif prioritaire.....	100
10.5	INTEGRATION DE L'AGRICULTURE AU PROJET URBAIN : UN PROCESSUS ITERATIF.....	100
10.5.1	Prospection des concepteurs sur l'agriculture urbaine	102
10.5.2	Concordance entre objectifs des Vergers et politique meyrinoise.....	104
10.5.3	Élaboration du projet et premières esquisses.....	104
10.5.4	La population confirme les intentions des concepteurs en matière d'agriculture urbaine	110
10.5.5	Poursuite de l'élaboration du projet par les concepteurs	115
10.6	L'UNITE AGRICOLE DES VERGERS AUJOURD'HUI	122
11.	DISCUSSION	123
11.1	RAPPEL DES OBJECTIFS.....	123
11.2	INTEGRATION CONCRETE DE L'AGRICULTURE AUX VERGERS	123
11.2.1	Genèse de l'intégration de l'agriculture aux Vergers.....	123
11.2.2	Objectifs de l'intégration de l'agriculture à l'écoquartier	124

11.2.3	Acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'agriculture urbaine	125
11.2.4	Traduction des projets sur les plans et dans le quartier	126
11.2.5	Formes de l'agriculture urbaine	127
11.2.6	Rôles et fonctions de l'agriculture urbaine	128
11.3	INTEGRATION STERILE OU FERTILE ?	129
11.3.1	Durabilité	129
11.3.2	Intégration fertile	134
11.3.3	Co-construction	135
11.3.4	Les Vergers, un exemple d'agriurbanisme ?	136
11.4	MODELE D'HYBRIDATION ?	139
12.	CONCLUSION.....	141
13.	REFERENCES	149
13.1	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	149
13.2	ACTES LEGISLATIFS, REGLEMENTS ET DOCUMENTS CADRES.....	157
13.3	DOCUMENTS DE TRAVAIL	159
13.4	WEBOGRAPHIE.....	159
14.	TABLE DES ILLUSTRATIONS	160
15.	ANNEXES.....	162

INTRODUCTION



Bramois, automne 2016 © LGillioz

1. INTRODUCTION

« On peut définir les villes comme des regroupements de populations ne produisant pas elles-mêmes leurs moyens de subsistance alimentaire » (Ascher, 2013, p. 13) ou encore par des concentrations humaines « incapables de se nourrir elles-mêmes, donc de survivre sans l'apport des habitants des régions avoisinantes. Et c'est là l'essentiel du fait urbain, la différence qui sépare la ville de la fourmilière ou de la ruche » (Bairoch, 1985, p.131).

Ces deux définitions de la ville ou du fait urbain s'appuient sur des questions de ressources, d'approvisionnement et d'alimentation qui renvoient au fait agricole. En effet, la ville est caractérisée par sa dépendance à des terres productrices se situant en dehors de ses limites. Quels rapports entretient-elle aujourd'hui avec l'agriculture ? Qu'en est-il du lien entre les faiseurs de ville et la question agricole ainsi qu'entre les producteurs et les consommateurs ?

Ce travail de mémoire interroge la manière dont l'urbain et la fabrique de la ville réintègrent aujourd'hui les questions agricoles à la planification à travers le concept d'agriculture urbaine. Les contours entre le monde urbain et rural, a priori figés, commencent à s'atténuer pour laisser une place à des réalités plurielles. De nouveaux modèles agriurbains se construisent telles que les fermes urbaines qui constituent des exemples intéressants issus de cette nouvelle dynamique combinant des logiques agricoles et urbaines.

Le présent essai se structure en deux parties. La première propose un état de l'art sur les questions du développement urbain durable et son outil de travail qu'est le projet urbain ainsi que le concept d'agriculture urbaine sous l'angle de ses définitions, caractéristiques principales et ses enjeux ainsi que les dynamiques issues de la rencontre entre la ville et l'agriculture. Cette partie est principalement consacrée aux questions d'agriculture urbaine et de planification. Elle présente deux logiques d'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet urbain, l'une plutôt superficielle et l'autre plus concrète et durable illustrée par l'agriurbanisme. Ces questions sont, tout d'abord, abordées de manière générale puis, dans le contexte genevois plus spécifiquement.

Cet état de l'art permet d'identifier les enjeux principaux liés à la question de l'intégration de l'agriculture urbaine dans la fabrique urbaine et précise la question de recherche ainsi que les sous-questions liées au cas d'étude. La méthodologie utilisée est alors présentée.

La deuxième partie propose l'analyse d'un projet d'agriculture urbaine dans le cadre de la construction d'un écoquartier meyrinois : Les Vergers. Une introduction présente le contexte local de l'étude au niveau communal et micro-local. S'ensuit la présentation du projet d'agriculture urbaine et la manière dont ce dernier est co-construit par les planificateurs, la population et des représentants du monde agricole. Une discussion permet alors le retour sur les hypothèses émises et la présentation des résultats relatifs à la question de recherche. La recherche se termine par une dernière intervention conclusive.

DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE



Amsterdam, automne 2016 © LGillioz

2. DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

« Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes » (Véron, 2007, p. 1). Cette réalité engendre des conséquences importantes sur la planification des villes. L'étalement urbain est une réalité qui en découle. Caractérisé par « une extension à basse densité des villes en périphérie de plus en plus lointaine » (Ascher, 2013, p. 200), l'étalement urbain entraîne une série de conséquences négatives telles que la disparition des terres cultivables, le mitage du territoire ainsi que des impacts sociaux, économiques et environnementaux négatifs (Dind, 2011). La lutte contre l'étalement urbain est un enjeu central de l'urbanisme actuel (Ascher, 2013) et les réponses se trouvent dans l'aménagement des villes.

2.1 UN MOUVEMENT D'URBANISME

Les villes constituent un levier majeur pour une transition écologique générale. Dans cette perspective, le développement urbain durable peut apporter des réponses aux questions et défis soulevés par l'avenir pour tendre vers un monde caractérisé par la durabilité (Da Cunha, 2005a). « La nécessité de penser l'évolution des villes dans le sens d'un développement urbain durable n'est plus contestée » (Dind, 2011, p. 7). Les pratiques de l'urbanisme s'adaptent aux nouvelles exigences de durabilité.

Un des enjeux de l'urbanisme contemporain est de limiter l'étalement urbain notamment par la promotion de la densification, tout en prenant soin de la qualité de vie des espaces urbains (Da Cunha, 2005a). Au centre des préoccupations de l'urbanisme durable se trouve la qualité urbaine. Les principes stratégiques pour un urbanisme durable se déclinent notamment par la valorisation des espaces publics, la densification, l'agencement des centralités et la mixité, l'intégration de l'aménagement du territoire et la planification des transports, l'écogestion des ressources ainsi que le développement des équipements et des services (Da Cunha, 2005b). Toutes ces propositions et ces principes participent à la fabrication durable de la ville qu'il convient de définir à présent.

2.2 LA FABRIQUE URBAINE DURABLE

La littérature scientifique ne propose pas de définition uniforme du terme de fabrique urbaine. Cependant plusieurs auteurs travaillent avec cette notion et présentent des approches différentes. Tout d'abord, Marion Ernwein (2015) propose, dans sa thèse sur le jardinage de la ville néolibérale, une définition du terme du point de vue de la fabrique urbaine de la nature. Pour cette auteure, la fabrique urbaine est la production de la ville et de formes urbaines à laquelle est ajoutée une dimension de régulation de l'action publique urbaine.

« Il n'y a pas de pure fabrique de nature ni de pure fabrique de ville. La fabrique est urbaine en ce qu'elle s'inscrit dans des institutions et des modes de régulations urbains, elle est fabrique de la ville en ce qu'elle est productrice de forme urbaine et de régulation de l'action publique urbaine » (Ernwein, 2015, p. 506).

Dans cette conception, la définition de fabrique urbaine inclut une dimension évolutive et qualifie un processus en cours. Cette dimension intéressante est reprise par d'autres auteurs.

Dans le cadre d'une analyse des formes de mobilisation autour du développement urbain durable dans plusieurs grandes villes, les auteurs proposent une définition de la fabrique urbaine qui se décline ainsi : *« la « petite fabrique » du développement urbain durable [...] met en scène [...] un processus d'élaboration de dispositifs, mais aussi de construction de sens »* (Rouyer & al., 2006, p. 31).

En prenant en compte les dimensions abordées par les différents auteurs cités, la définition proposée dans le cadre de ce travail se présente comme telle : la fabrique urbaine durable est un processus de production de formes et de dispositifs urbains accompagnés de construction de sens selon une logique de projet urbain.

Dans la fabrique urbaine durable, les pratiques et les outils de l'urbanisme évoluent. Le développement urbain durable propose ainsi une nouvelle approche pour la planification urbaine opposée aux pratiques relatives à l'urbanisme moderne : le projet urbain. Cet outil apparaît en réponse au fait que *« l'exigence de durabilité a introduit indiscutablement davantage de complexité dans les processus d'aménagement »* (Da Cunha, 2010, p. 13).

2.3 LE PROJET URBAIN

« Faire la ville durable par le projet, c'est la conceptualiser en termes de combinaisons de savoirs pluriels »

(Dugua & Delabarre, 2017, p. 21).

Le projet urbain est considéré comme le mode opératoire de la ville durable (Da Cunha, 2005b). Il fait son apparition en urbanisme avec l'avènement de la question du développement durable et les enjeux de la durabilité.

2.3.1 Une définition du projet urbain

Le terme de projet urbain *« apparaît en réaction à une conception fonctionnaliste dominante dans l'aménagement du territoire »* (Grin, 2005, p. 113). Pour Ingallina (2001), le projet urbain est une action globale et négociée dans le but de créer un environnement de qualité. L'utilisation de ce concept montre *« qu'on est passé d'une planification technocratique, imposée, à une planification plus démocratique, négociée entre acteurs sociaux pour aboutir à un « projet collectif » »* (Ingallina, 2001, p. 14). Gilles Pinson (2005) ajoute une dimension à l'action globale et négociée en mettant le projet en perspective relativement au territoire sur lequel il prend racine. *« L'instrument « projet » est basé sur une pensée de l'existant. La démarche de projet dans le domaine des politiques urbaines consiste à mettre systématiquement en rapport, à faire dialoguer un état existant du territoire, ses traces héritées et ses ressources, d'une part, et les objectifs de l'action publique, d'autre part »* (Pinson, 2005, p. 202).

Le projet urbain est qualifié de collectif car il appelle à l'intégration des acteurs de la ville. En effet, *« l'idée de projet implique des transformations dans les modalités de l'exercice de l'action collective – basée sur une négociation explicite, permanente entre les techniciens, le politique et les habitants dans une logique processuelle de coproduction itérative de la ville »* (Bonard & Thomann, 2009, p. 6). Le projet urbain participe à la production de la ville en y intégrant une pluralité d'acteurs dont les praticiens de l'urbanisme, les acteurs de la sphère politique et les habitants. Cette définition aborde la dimension de l'articulation des acteurs urbains et la participation de ces derniers au cœur de la fabrique de la ville et de l'urbanisme.

Dans le contexte des projets d'aménagement concertés en Suisse romande, une définition du concept est proposée aux responsables de projets comme suit : « *le projet urbain est à la fois un processus concerté et un projet territorial : il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement sur un territoire urbain donné, en partenariat avec tous les partenaires civils et institutionnels concernés, intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme, en vue d'un développement urbain durable* » (Dind, 2011, p. 60). Cette définition reprend les notions d'intégration des différents acteurs à la fabrique de la ville et la prise en compte des réalités et des logiques territoriales. L'auteur ajoute la dimension de la qualité urbaine, centrale dans les pratiques de l'urbanisme durable. En effet, le projet urbain doit être un véritable projet d'urbanité offrant aux habitants des espaces de vie de qualité (Dind, 2011).

Les différentes définitions présentent des caractéristiques communes du projet urbain et vont toutes dans le sens d'un projet à dimension transversale et au caractère intégrateur des échelles du territoire concerné, des acteurs et des réalités contextuelles qu'elles soient géographiques, historiques, démographiques, etc.

2.3.2 Le quartier comme échelle de projet

La question des échelles est centrale dans la réflexion de la fabrique urbaine durable. En effet, l'urbanisme durable appelle à une réflexion au niveau des territoires relationnels (Sahy, 2007). Dans cette perspective, un décalage apparaît avec les territoires institutionnels habituellement considérés en aménagement et révèle les limites de la planification au niveau des territoires administratifs. Quelles échelles permettent de dépasser ce décalage et sont considérées en priorité par le projet urbain ? Le projet urbain a tout d'abord privilégié l'échelle du quartier car il constitue l'espace vécu par les habitants (Bonard & Thomann, 2009). Cependant, « *le projet urbain a récemment investi d'autres échelles que celle du quartier : projet de ville, d'agglomération, de territoire sont devenus des outils introduisant à toutes les échelles l'idée d'une vision partagée, prospective et flexible de l'avenir du développement territorial* » (Bonard & Thomann, 2009, p. 6). Bien que les projets urbains se développent actuellement à toutes les échelles territoriales urbaines, la première entrée, l'échelle du quartier, reste réellement pertinente. En effet, plusieurs auteurs soulignent l'importance de ce niveau de planification que ce soit en termes de nouvelle fabrique urbaine ou de renouvellement urbain (Prudente, 2007).

« Le quartier n'est pas seulement pertinent parce qu'il représente une échelle d'intervention efficace, à l'articulation de l'architecture et de l'urbanisme, pour traiter de certains problèmes sociaux, écologiques ou pour la mise en œuvre d'une démarche participative. Il est en outre et avant toute chose un territoire vécu, quotidiennement fréquenté, investi ou désinvesti, mais jamais neutre » (Sahy, 2007, p. 87).

L'aspect du territoire vécu est particulièrement central pour plusieurs auteurs. *« Cet échelon de la structure urbaine conserve un rôle identitaire, demeure un espace vécu et maîtrisé par ses usagers, et reste un espace de pratique sociale » (Dind, Thomann & Bonard, 2007, p. 49).* L'échelle du quartier *« permet en effet d'appréhender la réalité urbaine dans une échelle suffisamment grande pour toucher à de multiples thèmes qui dépassent la dimension du bâtiment considéré, mais suffisamment restreinte pour visualiser des interventions concrètes » (Rey, 2007, p. 127).*

Les projets à l'échelle des quartiers apparaissent donc comme des leviers majeurs de l'urbanisme durable non seulement pour l'articulation entre les différents acteurs de la planification, mais aussi car ils concernent un territoire identitaire pour les habitants. Cette échelle offre la possibilité d'intégrer à la planification de multiples enjeux de durabilité et présente une taille intéressante pour visualiser les formes urbaines et les réalités projetées. Les quartiers durables ou écoquartiers représentent un outil pertinent d'aménagement et participent au tournant urbanistique caractérisé par la durabilité et la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (Emelianoff, 2007).

2.3.3 La mise en œuvre d'un projet urbain

Le projet urbain en tant qu'outil opératoire de la ville durable permet de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre les principes stratégiques et objectifs centraux du développement urbain durable. Il se doit de traiter les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Le projet urbain s'attarde particulièrement sur ces dimensions du développement durable en vue d'offrir une qualité urbaine importante. Dans le cadre pratique en Suisse romande, par exemple, les mesures à réaliser dans les différents domaines se regroupent en cinq thématiques (Dind, 2011) : lien et cohésion sociale, environnement, viabilité économique ainsi que cadre de vie et, enfin, participation des habitants.

Tout d'abord, les trois mesures centrales pour le lien social permettent de concevoir un projet urbain qui tende vers une réelle cohésion sociale. Elles passent par la promotion de l'équité, l'intégration et le développement de la vie locale. Puis, le projet urbain offre l'opportunité d'intégrer des réflexions sur l'environnement et la manière de réduire les impacts négatifs sur celui-ci. Les mesures passent par l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments, la réduction des transports individuels motorisés, l'amélioration de la gestion de l'eau, le soutien de la biodiversité, l'optimisation des cycles des matériaux et la limitation des déchets. Au niveau économique, les mesures préconisées sont de nature à assurer une viabilité économique du projet urbain à long terme. D'une part, elles concernent la création de logements et d'emplois. Dans ce cadre de la création de logements, les coopératives d'habitation constituent une opportunité intéressante qui permet de garantir une mixité sociale. D'autre part, les mesures concernent le financement des équipements et le fait d'assurer la viabilité à long terme. La promotion des emplois locaux est un exemple de cette série de mesures qui tendent vers la mixité fonctionnelle.

2.3.4 Le cadre de vie et les espaces publics

Les espaces publics sont au cœur du projet urbain. La densification qualifiée recherchée par le développement urbain durable passe par l'agencement et la conception des espaces vides et plus particulièrement des espaces publics de qualité. Les espaces publics sont les « *supports de l'urbanité et de la vie collective* » (Dind, 2011, p. 29) notamment à travers leurs différentes vocations : fonctionnelle, sociale, identitaire, sociétale et démocratique.

Tout d'abord, les mesures pour le cadre de vie concernent l'agencement des fonctions urbaines, l'organisation et l'équilibre entre la mixité, les centralités et les réseaux. De plus, le développement urbain durable s'attarde sur la structure de la ville constituée de pleins et de vides (Da Cunha, 2005a). Il s'agit de les penser conjointement et de les mettre en espace pour offrir un cadre de vie agréable. Dans ce sens, « *aujourd'hui, il semble que l'agriculture urbaine puisse participer à la recomposition urbaine en constituant des vides structurants* » (Daune & Mongé, 2011, p. 95).

2.3.5 La participation

Le projet urbain au cœur de l'urbanisme durable « *nécessite de nouvelles formes de conception et de mise en œuvre des décisions publiques, permettant de consulter et d'associer des habitants, des usagers, des riverains, des acteurs, des experts plus variés, en amont et en aval des prises de décisions* » (Ascher, 2013, p. 117). Ainsi, la participation des citoyens et des habitants est un passage presque incontournable dans les projets d'aménagement actuels. Son entrée dans le domaine de l'urbanisme se fait dans les années 1970 notamment avec la montée en puissance des mouvements urbains (Bacqué & Gauthier, 2011). Puis, cette intégration de la participation dans l'aménagement du territoire est encouragée suite aux conférences internationales et à l'Agenda 21 de Rio qui plaident en faveur de sa prise en compte dans les projets. Dès lors, « *un véritable regain des débats et des expériences participatives* » s'observe (Leresche & Audétat, 2006, p. 3). La participation est considérée comme une condition importante pour tendre vers un développement durable (Lawrence, 2003).

« Le concept de développement urbain durable offre une opportunité de renouvellement des pratiques participatives en matière d'urbanisme, en ce sens que le concept de durabilité pourrait devenir un cadre permettant de dépasser les intérêts particuliers, pour adopter une perspective inclusive et globale. Dans ce contexte, la participation publique est aussi envisagée comme un instrument de mise en œuvre du développement urbain durable » (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 46).

L'approche participative permet l'apport du savoir d'usage des citoyens en complément à l'expertise des professionnels de l'aménagement. Les « *processus participatifs font souvent intervenir ensemble élus locaux, représentants de l'administration et habitants d'un quartier* », par exemple, et « *ce genre de configuration participative a l'avantage d'équilibrer savoirs techniques et vécus citoyen* » (Burnand, 2006, p. 113). Bien que la participation en urbanisme présente quelques limites, elle reste « *un outil fécond de l'aménagement du territoire* » (Bonard, 2006, p. 106).

2.4 CONCLUSION

Dans la fabrique de la ville durable, une attention particulière est portée sur la participation des habitants ainsi que la qualité de vie et la question des espaces vides publics. À ce sujet, il s'avère que « *le végétal, sous toutes ces formes, devient aujourd'hui une composante essentielle des projets urbains conçus dans une perspective durabiliste* » (Da Cunha, 2009, p. 17). En effet, « *la nature en ville est un concept valorisé aujourd'hui* » comme composante de la qualité de vie et « *pourquoi pas l'agriculture en ville demain ?* » s'interrogent les auteurs (Bourdin, Ruegg & Salomon Cavin, 2011, p. 11). L'agriculture se qualifiant d'urbaine dès qu'elle entre en ville est une des formes végétales possibles, en opposition au minéral et semble « *s'imposer comme un élément de fabrique de la ville durable* » (Poulot, 2014a, p. 11). En effet, l'agriculture urbaine « *s'inscrit au cœur de l'action des villes durables* » (Déalle-Facquez, 2013, p. 5).

Il est donc pertinent de s'intéresser à la question de l'agriculture urbaine en tant qu'enjeu de la ville durable (Grandchamp Florentino, 2012). La partie suivante aborde ce sujet et présente le concept d'agriculture urbaine, ses définitions, caractéristiques et enjeux avant d'intervenir sur les dynamiques à l'œuvre issues de la rencontre entre la ville et l'agriculture.

AGRICULTURE URBAINE



3. AGRICULTURE URBAINE

3.1 LES RELATIONS ENTRE VILLES ET CAMPAGNES

L'agriculture urbaine est qualifiée d'oxymore contemporain (Salomon Cavin & Niwa, 2009). En effet, la notion d'agriculture urbaine joint deux catégories souvent antagoniques : l'agriculture et la ville (Salomon Cavin, 2012).

3.1.1 Du co-développement à la rupture

Cependant, la ville et l'agriculture n'ont pas toujours été perçues comme deux entités opposées. L'agriculture est un phénomène simultané à l'apparition des premières villes. En effet, la ville et l'agriculture ont une histoire intimement liée. Bairoch (1985) expose le développement conjoint du phénomène urbain et agricole au Néolithique. Cette période est caractérisée par « *le passage d'une économie basée sur la cueillette, la chasse et la pêche à une économie basée sur l'agriculture et l'élevage* » (Bairoch, 1985, p. 24). L'invention de l'agriculture révolutionne alors l'organisation et les modes de vie. D'une part, la production alimentaire augmente et génère un surplus de biens nourriciers potentiellement échangeables. D'autre part, les densités de population augmentent et les premiers phénomènes de sédentarisation apparaissent. Ces facteurs engendrent les prémices de la civilisation urbaine. Les premiers villages se constituent en lieu de regroupement de fonctions non agricoles. Inversement, ces lieux ont permis de développer des techniques agricoles et d'améliorer le rendement. Le développement urbain et le développement agricole se sont donc alimentés réciproquement.

Cependant, la relation évolue au fil du temps. L'antagonisme perceptible actuellement est un héritage datant du milieu du XVII^{ème} siècle. L'augmentation importante de la productivité agricole, l'amélioration des transports terrestres et maritimes ainsi que les premiers développements de l'industrie sont des avancées qui tendent à provoquer la fin du lien entre le monde agricole et la ville (Bairoch, 1985). Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, l'industrialisation de la production alimentaire engendrée par la Révolution Industrielle et la Révolution Verte a provoqué le découplage entre les deux (Verzone & Dind, 2011).

3.1.2 Nouvelles relations entre conflits et potentiels

« La cohabitation entre ces deux mondes se passe [...] dans des conditions qui peuvent aussi bien exacerber les tensions engendrées par des nuisances réciproques que construire, au contraire, de nouvelles relations bénéfiques à la ville comme à l'agriculture » (Vidal, 2014, p. 6).

Aujourd'hui, les représentations négatives persistent (ville stérile), mais de nouvelles représentations positives de la ville relativement à l'agriculture émergent (ville fertile) (Salomon Cavin, 2012). *« La nature en ville est un concept valorisé aujourd'hui »* (Bourdin & al., 2011, p. 11). Un grand engouement pour l'introduction d'une nature rurale en milieu urbain s'observe non seulement sous la forme d'espaces végétalisés mais aussi de production alimentaire (Duchemin, 2013a).

3.2 COMMENT DÉFINIR L'AGRICULTURE URBAINE ?

La définition de l'agriculture urbaine est une tâche difficile mais nécessaire (Nahmias & Le Caro, 2012). L'agriculture urbaine est *« un concept à la recherche d'une définition opérationnelle »* (Reyburn, 2012, p. III). En effet, il existe de nombreuses formes d'agriculture urbaine à travers le monde et chaque expérience possède ses propres caractéristiques, des acteurs aux espaces en passant par les logiques de fonctionnement. Comment rendre compte de cette diversité ou traduire l'essence de l'agriculture urbaine au sein d'une définition ?

Laurence Grandchamp Florentino (2012) s'est attelée à comprendre la notion d'agriculture urbaine et les différentes approches qui en traitent. Après une analyse des différentes publications sur le sujet, l'auteure a identifié trois grands ensembles traitant la notion d'agriculture urbaine dans la littérature. Cette compréhension a été reprise par plusieurs auteurs (Salomon Cavin & Niwa, 2011 ; Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017) et permet de regrouper les différentes définitions et approches selon les auteurs, les contextes étudiés et les formes d'agriculture urbaine.

3.2.1 Relations fonctionnelles et réciproques

La première catégorie d'approche scientifique concerne « *l'agriculture péri-urbaine devenue intra-urbaine avec l'expansion de la ville* » (Grandchamp, 2012, p. 141). La ville s'étend et se rapproche de l'agriculture et cette interaction influence les systèmes agricoles de manière négative car ils sont sous pression, même si cette proximité offre également de nouveaux potentiels (Salomon Cavin & Niwa, 2011). Les auteurs rapprochent cette catégorie à la perspective française de Fleury et Donadieu (1997) pour qui l'agriculture urbaine désigne notamment les espaces agricoles périurbains en relation avec la ville et ses besoins. La perspective française est basée sur le travail et la définition de Fleury et Donadieu (1997). Ces chercheurs décrivent l'agriculture urbaine en ces mots :

« L'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville » (Fleury & Donadieu, 1997, p. 45).

L'accent est mis sur les relations entre la ville et l'agriculture et les rapports que les deux mondes peuvent entretenir. Le passage d'une agriculture périurbaine à une agriculture qualifiée d'urbaine s'opère lorsque l'agriculture et la ville entretiennent des relations fonctionnelles et réciproques (Fleury & Donadieu, 1997).

Dans cette perspective, quatre auteurs traitent de la question de l'agriculture urbaine en Afrique francophone (Smith & al., 2004). Ils choisissent de décortiquer le terme et présentent, d'une part, la notion « urbaine ». Ils caractérisent l'urbain selon un gradient de la ville à la campagne dépendant de la densité, de la pression foncière et du « *caractère monétaire des productions* » (Smith & al., 2004, p. 26). D'autre part, ils proposent l'analyse d'une dizaine de définitions de l'agriculture urbaine, objet de multiples significations dans la littérature, et proposent leur vision de l'agriculture urbaine dans le contexte de l'étude :

« Les définitions [...] qui définissent l'agriculture urbaine ou péri-urbaine par rapport aux flux de ressources et de produits entre l'agriculture et la ville, ces flux créant des concurrences et des complémentarités entre usages agricoles et non agricoles, apparaissent comme les plus pertinentes : elles font bien ressortir la spécificité de l'agriculture urbaine » (Smith & al., 2004, p. 29).

Dans leur analyse, les auteurs mettent l'accent sur les relations entre la ville et l'agriculture et notamment les échanges de ressources et de produits entre les deux entités. L'identité de l'agriculture urbaine est caractérisée par les interactions entre la ville et l'agriculture.

Ensuite, dans le cadre d'un numéro spécial de la revue *Environnement urbain* consacré aux défis et perspectives de l'agriculture urbaine, deux auteurs ont développé la définition de la notion d'agriculture urbaine dans leur article. Ils décrivent donc l'agriculture urbaine comme :

« L'agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures – professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation – entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain » (Nahmias & Le Caro, 2012, p. a-13).

Cette définition s'inscrit dans cette catégorie d'approches scientifiques puisqu'elle traite des liens multifonctionnels et réciproques entre l'agriculture et le monde urbain.

3.2.2 Cultures dans les villes du Sud

La deuxième catégorie concerne un grand nombre de publications et reprend les pratiques d'agriculture urbaine dans le contexte des villes du Sud et des pays en voie de développement. Cette approche traite de toutes les pratiques agricoles au sein des espaces interstitiels souvent mis en culture de manière informelle dans des lieux précaires à des fins d'autoconsommation.

Dans ce cadre, une des définitions les plus utilisées (Mundler & al., 2014) pour qualifier l'agriculture urbaine a été présentée par Smit et ses collègues (1996) dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement. La première version a été publiée en 1996 et la seconde, révisée, en 2001. Les auteurs ont alors retravaillé la notion pour qu'elle se décline en ces termes :

« Une activité qui produit, transforme et vend des aliments, des carburants et autres produits, principalement en réponse à la demande quotidienne des consommateurs à l'échelle de différentes tailles de villes, sur différents types de terrains privés ou publics et des étendues d'eau situés en région intra-urbaine ou périurbaine. Généralement, l'agriculture urbaine applique des méthodes de production intensives, en utilisant et réutilisant fréquemment des ressources naturelles et déchets urbains afin de récolter divers produits végétaux et animaux issus de l'eau, de la terre ou de l'air, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire, à la santé, aux moyens de subsistance et à l'environnement des individus, des foyers et de la communauté » (Smit & al., 2001, p. 1) [(notre traduction)].

Ce rapport constitue un des premiers ouvrages sur l'agriculture urbaine et a grandement contribué à la légitimité et visibilité mondiale de celle-ci (Mundler & al., 2014).

3.2.3 Pratiques jardinières dans les villes du Nord

La troisième catégorie reprend toutes les pratiques de jardinage et concerne principalement les pays du Nord. Cette approche est dominée par la dimension sociale liée aux pratiques de jardinage en milieu urbain, notamment autour des revendications relatives « *au rapport à la terre et au vivant* » (Grandchamp Florentino, 2012, p. 142). Les dénominations qui caractérisent les types de jardins diffèrent d'une région à l'autre. En Amérique du Nord, les pratiques de jardinage sont qualifiées de communautaires ou collectives alors qu'en Europe, on parle plutôt de jardins familiaux ou de plantages. Duchemin (2013a) s'inscrit dans cette approche puisqu'il limite l'agriculture urbaine aux pratiques de jardinages.

Cet auteur présente une typologie de l'agriculture urbaine dans un ouvrage consacré au fait d'aménager et de nourrir la ville (Duchemin, 2013c). Il définit tout d'abord les termes et propose ensuite un glossaire de typologie. Tout d'abord, l'agriculture urbaine est une activité de

production alimentaire et cette caractéristique est fondamentale dans la définition alors qu'elle n'est pas forcément prise en compte dans les définitions des pays occidentaux. De plus, « *l'agriculture urbaine est actuellement une approche d'intervention et de réappropriation de l'espace urbain* » (Duchemin, 2013c, p. 21). Puis, au vu des multiples formes existantes d'agriculture urbaine, l'auteur fait l'état des formes et expériences les plus présentes en Amérique du Nord et en Europe. Il présente ainsi les jardins de proximité, les jardins ouvriers et familiaux, communautaires, collectifs, partagés, institutionnels, pédagogiques et encore les jardins productifs et économiques.

Le travail d'état de l'art réalisé par l'auteure Grandchamp Florentino (2012) permet de comprendre les différentes approches et de les « classer » afin d'avoir un aperçu général des compréhensions de l'agriculture urbaine notamment selon les contextes et les grandes régions. Cependant, un appel à utiliser une définition englobante est formulé (Salomon Cavin & Niwa, 2011). À Jean-Noël Consalès de conclure qu'« *au-delà de la controverse, ce qui me semble essentiel, c'est la diversité des liens, des relations qui se tissent entre l'agriculture et l'urbain* » (Aubry & al., 2014, p. 120).

3.2.4 Production des aires urbaines

Plusieurs définitions ont été proposées ces dernières années dans le but de couvrir la notion d'agriculture urbaine qu'elle soit intra-urbaine ou périurbaine notamment. Les définitions proposées émanent d'organisations ou de groupes de chercheurs sur l'agriculture urbaine. Tout d'abord, the international network of Resources Centers on Urban Agriculture and Food Security (RUAF) ou réseau international de ressources sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire propose une définition de l'agriculture urbaine :

« L'agriculture urbaine peut être définie comme la culture de plantes et l'élevage d'animaux à des fins alimentaires et autres, à l'intérieur et autour des villes, et des activités connexes telles que la production et la livraison des intrants et la transformation et la commercialisation des produits. L'agriculture urbaine est située à l'intérieur ou à la périphérie d'une ville et comprend une variété de systèmes de production, allant de la production et de la transformation de subsistance au niveau des ménages à l'agriculture entièrement commercialisée » (Van Veenhuizen, 2006, p. 2) [(notre traduction)].

Puis, Agropolis International qui est une communauté scientifique de chercheurs dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité et l'environnement a travaillé sur la question de l'agriculture urbaine. Leur définition de l'agriculture urbaine s'exprime en ces mots : « *industrie située à l'intérieur (intraurbaine) ou à la périphérie (périurbaine) d'une ville ou d'une métropole, axée sur la culture, la transformation et la distribution de différents produits alimentaires et non alimentaires ; comprend aussi l'élevage* (Mougeot, 2006, p. 95). Cette définition englobe la production agricole intra-urbaine et périurbaine et se résume donc à la production des aires urbaines en général.

La dernière définition abordée a été formulée par un groupe de chercheurs européens dans le cadre du programme COST Urban Agriculture Europe qui regroupe des experts de l'agriculture urbaine et qui a publié un ouvrage sur la question (Lohrberg & al., 2015). Les auteurs proposent une définition de l'agriculture urbaine notamment sur la base des projets de recherche existants en prenant en compte des régions de référence dans plusieurs pays européens. L'agriculture urbaine est décrite comme telle :

« L'agriculture urbaine englobe tous les acteurs, communautés, activités, lieux et économies qui se concentrent sur la production biologique dans un contexte spatial qui, selon les normes locales, est catégorisé comme « urbain ». L'agriculture urbaine se déroule dans les zones intra et périurbaines, et l'une de ses principales caractéristiques est son intégration plus profonde dans le système urbain par rapport à d'autres cultures. L'agriculture urbaine est structurellement intégrée dans le tissu urbain ; elle est intégrée dans la vie sociale et culturelle, l'économie et le métabolisme de la ville » (Vejre & al., 2015, p. 21) [(notre traduction)].

Cette définition est large et comprend la production agricole des aires urbaines. Elle permet ainsi d'englober toutes les formes, les contextes et les acteurs qui produisent et cultivent au sein des zones définies comme urbaines.

3.3 TRAITS DE CARACTÈRES SPÉCIFIQUES

Quelques caractéristiques majeures de l'agriculture urbaine peuvent être identifiées dans la littérature : la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine, son caractère innovant ainsi que ses formes multiples et son potentiel d'hybridité.

3.3.1 Multifonctionnalité

L'agriculture urbaine peut être qualifiée de multifonctionnelle. En effet, « *la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine, au Nord, comme au Sud, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus* » (Mundler & al., 2014, p. 53).

Dans le cadre d'une étude sur le rôle de l'agriculture urbaine dans le développement social de quartiers pauvres, deux auteurs conceptualisent et recensent les différentes fonctions de l'agriculture urbaine (Duchemin & al., 2008). Deux d'entre eux reprennent cette analyse et proposent un schéma présentant de manière concise la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine, d'après l'analyse du programme sur les jardins communautaires de Montréal (Wegmuller & Duchemin, 2010). Ce schéma a été repris par de nombreux auteurs.

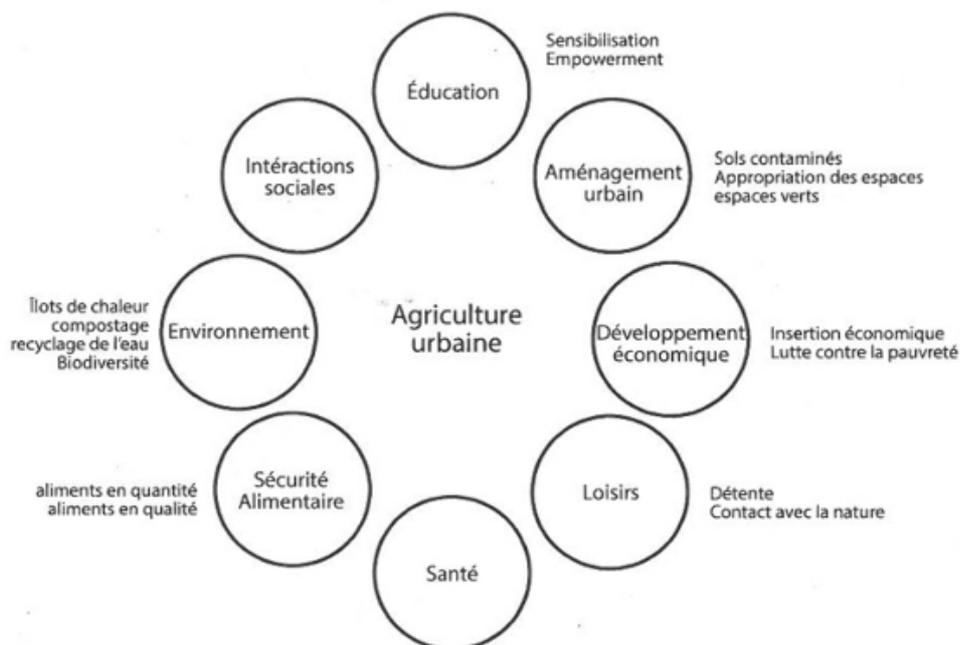


Figure 1 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine (Wegmuller & Duchemin, 2010)

Ainsi l'agriculture urbaine joue un rôle important en termes d'éducation, d'aménagement urbain, de développement économique, de loisirs, de santé, de sécurité alimentaire, d'environnement et d'interactions sociales.

3.3.2 Caractère multiforme

L'agriculture urbaine se décline en de nombreuses formes de projet. Dans le cadre de son mémoire de master sur l'agriculture urbaine en tant que « piste méconnue, qui regorge de solutions pour les faiseurs de ville », l'auteure présente une douzaine de cas concrets d'agriculture urbaine (De Maio, 2016, p. 137). Les exemples regroupent différents types tels qu'une exploitation péri-urbaine orientée vers la ville, une exploitation intra-urbaine, une exploitation de type « Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne » (AMAP), une exploitation verticale, une exploitation agrotouristique, une ferme urbaine autogérée, une ferme d'insertion, un jardin partagé, les plantages, des jardins familiaux, un jardin potager privé, un parc agrourbain (De Maio, 2016). L'auteure propose une typologie intéressante sous forme de carte situant les différents projets d'agriculture urbaine.

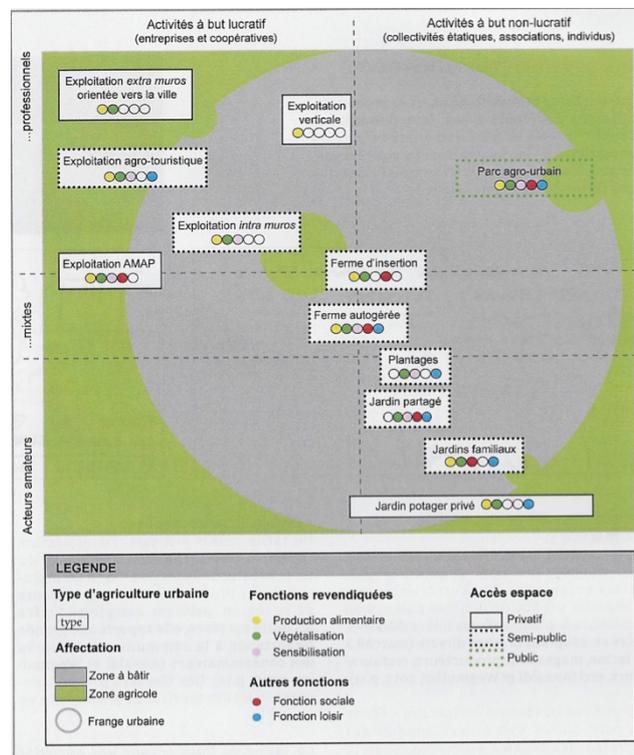


Figure 2 : Carte typologique de l'agriculture urbaine (De Maio, 2016, p. 139)

3.3.3 Potentiel d'innovation

« *L'agriculture urbaine a souvent été un lieu d'innovation* »

(Grandchamp, 2017, p. 248).

« *Il est très probable que dans cinq ans, nous verrons apparaître des formes non imaginées aujourd'hui* » (Aubry, 2014, p. 42). L'auteur attire l'attention sur le caractère innovant de l'agriculture urbaine. En effet, « *l'une des caractéristiques de l'agriculture urbaine à souligner est qu'elle fait preuve d'innovations économiques et organisationnelles constantes* » tout comme d'innovations techniques (Aubry & al., 2014, p. 122).

Il n'y a pas de forme standard d'agriculture urbaine, ni de modèle applicable à tous les contextes. En ce sens, l'agriculture urbaine se décline selon les ressources et les contraintes des contextes dans lesquels elle se développe, selon les envies, les implications et les moyens des acteurs. « *Les agricultures urbaines se multiplient en nombre et en type de projets, et deviennent plus visibles* » (Grandchamp, 2017, p. 245). Nous voyons en cela une sorte de potentiel créatif de nouvelles formes d'agriculture en milieu urbain.

3.3.4 Potentiel d'hybridation

L'agriculture urbaine, considérée par certains comme un oxymore contemporain, constitue en soi une notion hybride (Salomon Cavin & Niwa, 2011). En effet, « *dans les pays industrialisés, l'essor de l'agriculture urbaine s'appuie sur des formes hybrides de systèmes d'activités* » (Mundler & al., 2014, p. 54). La rencontre entre les activités de la ville et celles de la campagne produit de nouvelles formes hybrides revêtant un caractère innovant.

Canclini propose une réflexion intéressante sur le sujet des cultures sociales hybrides (2010) et élabore, dans ce cadre, le concept d'hybridation qu'il définit comme « *des processus socioculturels dans lesquels des structures ou des pratiques discrètes, qui existaient de façon séparée, se combinent pour engendrer de nouvelles structures, de nouveaux objets et de nouvelles pratiques* » (Canclini, 2010, p. 19). Ces processus s'insèrent dans un mouvement général d'innovation et d'hybridation qu'étudie de près Luc Gwiazdzinski (2016) dans un ouvrage consacré à *L'hybridation des mondes*. Un changement de paradigme s'opère et de nouvelles

formes hybrides émergent. Au cœur de ce mouvement vers l'hybridation se trouve le territoire. Le rapport entre la ville et la nature évolue, les auteurs constatent « *un glissement de l'opposition vers l'hybridation* » (Gwiazdzinski, 2016, p. 16) et l'agriculture urbaine en est une manifestation des plus évidentes. Cette dernière constitue une source d'hybridation importante des logiques agricoles et urbaines (Poulot, 2014).

Une auteure expose différents projets hybrides émergents dans les pratiques d'agriculture urbaine dont l'écopâturage par exemple. Des animaux brouteurs sont (ré)introduit en ville pour l'entretien d'espaces verts enherbés. Ce genre de formes hybrides d'activité agricole devient de plus en plus fréquent (Grandchamp, 2017).

Les dimensions de l'innovation et d'hybridation invitent à se poser la question de la figure de celui qui pratique l'agriculture urbaine. En effet, la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine engendre une exigence de compétences plurielles et complémentaires. Qu'en est-il de l'agriculteur urbain ? Plusieurs auteurs interrogent la figure hybride de celui qui pratiquera l'agriculture en ville. L'agriculture urbaine propose diverses formes de production en ville, mais qui s'en occupe ? Pour Monique Poulot (2014c), le métier d'agriculteur est amené à se redéfinir dans les contours urbains. Du technicien-producteur au médiateur-animateur, une nouvelle identité est en construction. En ville, les agriculteurs sont confrontés au besoin de se diversifier et ce changement peut aboutir à ce que l'auteure présente comme une déprofessionnalisation ou une multiprofessionnalisation. « *L'entrepreneur agriurbain pratique une multiplicité de lieux et d'espaces, liée à la multiplicité de ses activités ; il est engagé dans des rapports nouveaux, individuels ou collectifs, qui déplacent le cœur du métier du technique au relationnel* » (Poulot, 2014c, p. 24).

La rencontre entre la ville et l'agriculture se traduit non seulement dans la création de modèles hybrides mais engendre aussi de nouvelles dynamiques qu'il s'agit de mettre en lumière dans le chapitre qui suit.

3.4 DOUBLE DYNAMIQUE

*« La ville « s'ensauvage » et la nature s'urbanise »
(Gwiazdzinski, 2016, p. 15)*

L'agriculture urbaine se caractérise actuellement par deux processus. Yves Chalas (2003) souligne cette dualité à travers le concept de ville-nature. Il le décrit comme le « *résultat d'une double dynamique : dynamique d'urbanisation de la nature, ou de la campagne, et dynamique de ruralisation de la ville à la fois* » (Chalas, 2003, p. 7).

3.4.1 La ville s'invite à la campagne

Le processus majeur qui caractérise la relation entre la ville et la campagne concerne l'urbanisation de la nature et de l'agriculture. L'urbanisation de la nature (Chalas, 2003) se décline à travers plusieurs phénomènes tels que l'étalement urbain et le développement de nouvelles formes de distributions alternatives.

3.4.1.1 *Le phénomène de l'étalement urbain*

Le premier mouvement illustrant ce processus est le phénomène d'étalement urbain rapidement évoqué en introduction sur le développement urbain durable. Ce dernier est à l'origine d'une dégradation et du mitage du territoire, des paysages et des campagnes (Ascher, 2013, p. 201) et le développement urbain durable est une des réponses possibles à la limitation de ce grignotage des espaces ruraux par le phénomène urbain. En ce sens, l'agriculture subit l'expansion de la ville. Cette dynamique s'illustre aussi à travers le concept de « campagnes urbaines » (Donadieu, 1998) ainsi que celui de « ville-campagne » développé par la suite (Donadieu & Fleury, 2003) dans lequel il est décrit que l'agriculture ne devient plus qu'une composante de la nature aux yeux des urbains. La « *culture urbaine contemporaine* » (Donadieu & Fleury, 2003, p. 25) déteint sur les espaces ruraux, notamment en périurbain, et l'agriculture tend à revêtir un caractère urbain, elle s'urbanise.

3.4.1.2 Les systèmes agro-alimentaires alternatifs

L'agriculture s'urbanise parce qu'elle s'adapte à la demande urbaine (Donadieu, 1998). L'agriculture saisit aussi l'opportunité de la proximité avec la ville par « *l'essor de nouvelles formes d'entreprise agricoles qui saisissent l'opportunité de cette imbrication de plus en plus étroite avec le marché urbain pour court-circuiter les formes traditionnelles de distribution* » (Ernwein & Salomon Cavin, 2014, p. 32).

En Europe, ce sont les systèmes agro-alimentaires alternatifs qui se développent de plus en plus depuis le tournant du XXI^{ème} siècle. Deux auteurs français, Deverre et Lamine (2010), se sont récemment intéressés à ces systèmes agro-alimentaires alternatifs (S3A). Ils proposent notamment un état de l'art sur le sujet dans la littérature anglophone. Dans ce cadre de recherche, ils proposent « *une définition large des S3A, considérés comme initiatives comportant des allégations de « nouveaux » liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système « dominant »* » (Deverre & Lamine, 2010, p. 58). De nombreuses formes de S3A se déclinent en Europe. Une forme de système agro-alimentaire alternatif est particulièrement présente en France et comprend les associations qui œuvrent en faveur du maintien de l'agriculture paysanne.

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sont actuellement l'exemple le plus visible de système agro-alimentaire alternatif (Deverre & Lamine, 2010). Ces associations sont le « *fruit de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un ou plusieurs producteurs* ». Elles « *sont analysées comme un modèle alternatif de consommation qui brise avec les circuits traditionnels de la distribution et un modèle agricole quasi militant autour de nouvelles manières de produire [...] et autour de circuits courts dans un rapport direct avec le consommateur* » (Poulot, 2014b, p. 49). L'enjeu principal qui caractérise le rapprochement entre les consommateurs et les producteurs est la relocalisation et revêt d'une nouvelle synergie le monde rural et la ville (Poulot, 2014b).

Jusqu'ici, ce processus d'urbanisation de l'agriculture définissait les relations entre l'agriculture et la ville notamment avec le phénomène d'étalement urbain et son emprise sur le monde rural. Aujourd'hui, un deuxième processus émerge, autre facette de cette relation agriculture-ville, qui est le phénomène de ruralisation de la ville (Chalas, 2003).

3.4.2 La campagne s'invite, à son tour, en ville

Le deuxième processus à l'œuvre qui caractérise la relation entre la ville et la campagne concerne une forme de ruralisation de la ville. Actuellement, trois groupes de références théoriques permettent d'étayer cette dynamique d'agrarisation de la ville (Salomon Cavin, 2015) de la ville jardinée à la question du système alimentaire en passant par la modification de la forme urbaine.

3.4.2.1 *Une ville jardinée*

Les premières références avancent que la ruralisation de la ville correspond au fait que la ville est de plus en plus occupée par l'agriculture notamment sous la forme des jardins communautaires. Un des exemples les plus connus concerne la ville de Détroit et le développement de l'agriculture intra-urbaine et de l'*urban farming* ainsi que des pratiques canadiennes étudiées par Eric Duchemin dans son ouvrage *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville* (2013). Les espaces intra-urbains deviennent des lieux de développement d'une forme de production agricole.

3.4.2.2 *Une forme urbaine productive*

Cette entrée propose d'aborder l'agrarisation de la ville par la forme urbaine. Les deuxièmes références théoriques décrivent l'agrarisation de la ville comme le processus d'une agriculture qui modifie la forme urbaine. La fabrique urbaine est orientée pour que la ville soit productive et cela passe par une adaptation de la forme urbaine. Plusieurs mouvements se déclinent à différentes échelles et s'intègrent dans cette entrée : le projet Carrot City (Gorgolewski & al., 2011), les fermes verticales (Despommier, 2010), le Food Urbanism (Verzone & Dind, 2001) ainsi que le concept des Continuous Productive Urban Landscapes (Viljoen & al., 2005).

À l'échelle micro-urbaine, le premier exemple concerne le projet Carrot City (Gorgolewski & al., 2011). Sous la forme d'un ouvrage et d'une exposition itinérante, le projet présente des réalisations concrètes de projets d'agriculture dans différents contextes urbains. « *Il montre comment la conception des bâtiments et des villes permet la production de nourriture dans la ville. Il explore la relation entre le design et les systèmes alimentaires urbains ainsi que le mode de vie durable* » (Gorgolewski & al., 2011). Au vu de l'intérêt croissant pour la production agricole en ville et les produits locaux ainsi que la sécurité alimentaire, les auteurs mettent l'accent sur la manière dont ces mouvements changent la conception et la forme urbaine (Gorgolewski & al., 2011).

À l'échelle du bâtiment, le deuxième exemple est relatif au concept futuriste des fermes verticales, sujet théorisé par le chercheur Dickson Despommier (2010). « *L'idée de la ferme verticale s'est produite en réponse au modèle inadéquat d'un jardin sur le toit* » (Despommier, 2011, p. 236) [(notre traduction)]. Selon l'auteur, les fermes verticales constituent « *la dernière étape de l'évolution de l'agriculture urbaine* » qui se fait en empilant des serres de haute technologie pour former un bâtiment (Despommier, 2013, p. 389) [(notre traduction)] mais au-delà d'un simple bâtiment, les fermes verticales sont de véritables systèmes complexes, une partie fonctionnelle du système urbain (Ellingsen & Despommier, 2008). Toutefois, il est encore trop tôt pour déterminer le succès de ce concept et ses effets en termes de changement climatique et de production alimentaire (Despommier, 2013).

À l'échelle du quartier, le troisième exemple concerne le concept du Food Urbanism au sens de Verzzone & Dind (2011). Le Food Urbanism est un projet de recherche qui propose le dépassement des contradictions entre le monde agricole et le monde urbain, entre production agricole et organisation urbaine. Il n'utilise pas le terme « agriculture » pour pouvoir y inclure un large panel d'initiatives (Verzzone & Dind, 2011). « *Il cherche certes à aborder les questions croisées de la production agricole et de l'organisation urbaine, mais également les enjeux sociaux, esthétiques et environnementaux que pose la présence d'espaces de production alimentaire dans nos villes* » (Verzzone & Dind, 2011, p. 146).

Le dernier exemple est une contribution importante en termes d'adaptation de la forme urbaine pour qu'elle soit productive au niveau de l'agglomération. Cet exemple concerne The Continuous Productive Urban Landscapes (CPULs) ou les paysages urbains continus et productifs de Viljoen et ses collègues (2005). « *Les CPULs sont des espaces urbains combinant des éléments agricoles et d'autres éléments du paysage dans le cadre d'une stratégie de liens continus et ouverts* » (Viljoen & al., 2005, p. xi).

L'ouvrage a vocation de « *contribuer au débat en cours sur la forme future des villes* » (Viljoen & al., 2005, p. xi) [(notre traduction)] et aborde des thèmes relatifs à la conception et à la planification de ces espaces urbains productifs. La place de l'agriculture urbaine n'est pas négligée. En effet, les auteurs définissent une notion combinant l'agriculture urbaine et l'agriculture périurbaine. D'une part, l'agriculture urbaine est définie comme de l'agriculture qui

se produit en ville et se pratique dans la plupart des cas dans des jardins. D'autre part, l'agriculture périurbaine est une agriculture qui se trouve à la périphérie de la ville à l'interface entre cette dernière et la campagne. Les auteurs proposent une combinaison englobante « *qui se réfère à un mélange entre agriculture urbaine et périurbaine* » (Viljoen & al., 2005, p. xviii) [(notre traduction)] qu'ils nomment l'agriculture urbaine et périurbaine (UPA). Dans le cadre d'une planification, cette agriculture urbaine et périurbaine peut apporter des réponses en termes de production alimentaire durable et de gestion des espaces ouverts.

3.4.2.3 *Un système alimentaire*

La troisième orientation est une perspective émergente. L'agrarisation de la ville passe par des réflexions d'aménagement urbain dans une perspective de système alimentaire et propose des réflexions d'aménagement de la ville autour de la planification d'un tel système.

En 2000, deux chercheurs américains soulignent le manque de réflexions autour de la problématique alimentaire dans la planification urbaine que ce soit au niveau scientifique, pratique ou éducatif (Pothukuchi & Kaufman, 2000). Pour les auteurs, le système alimentaire est compris comme « *la chaîne d'activités reliant la production alimentaire, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets, ainsi que toutes les institutions et activités réglementaires associées* » (Pothukuchi & Kaufman, 2000, p. 113). Les chercheurs militent pour l'intégration de cette thématique et de ce système au sein de la planification urbaine car l'alimentation est un besoin de base pour l'humain et devrait être intégrée aux réflexions au même titre que l'environnement, les transports, le logement ou l'économie et les thématiques plus récemment intégrées comme la santé, l'éducation ou encore l'énergie. Les mesures proposées concernent principalement le regroupement des données existantes ainsi que l'évaluation de la planification actuelle sur le système alimentaire en place, l'analyse des liens entre l'alimentation et les autres domaines de planification, l'intégration de la problématique de la sécurité alimentaire dans les objectifs et enfin la mise au programme de la question du système alimentaire dans les études amenant à la planification (Pothukuchi & Kaufman, 2000).

Dans la même perspective, Morgan (2009) dénonce la faible et trop récente prise en compte de l'alimentation dans les préoccupations urbaines et la planification. Les besoins vitaux tels que la terre, l'eau et le logement sont des thématiques intégrées depuis longtemps à la planification alors que l'alimentation est la grande oubliée du domaine. Il appelle aussi à la prise en compte de

cette problématique dans la planification urbaine. Pour cet auteur, « *nourrir la ville de manière durable - c'est-à-dire d'une manière économiquement efficace, socialement juste et écologiquement rationnelle - est l'un des défis par excellence du XXI^e siècle et ne sera pas résolu sans un renforcement politique l'engagement à la planification alimentaire urbaine* » (Morgan, 2009, p. 347). La prise en compte de la thématique de l'alimentation permettrait de réduire le décalage entre urbain et rural en rapprochant les producteurs des consommateurs.

Les deux groupes de chercheurs américains rendent compte de la nécessité d'intégrer l'alimentation et son système à la planification urbaine et militent pour une planification alimentaire urbaine. Dès les années 2000, plusieurs déclinaisons de pratiques urbanistiques naissent et revendiquent la prise en compte de l'alimentation dans l'urbanisme en mobilisant notamment l'agriculture urbaine. Ces mouvements se développent principalement aux États-Unis et au Canada.

Tout d'abord, Jason Grimm (2009) développe une réflexion sur l'alimentation et la planification. L'urbanisme alimentaire est une option de conception durable pour les villes. Ce mouvement d'urbanisme intègre l'alimentation dans la planification urbaine et en fait une infrastructure qui transforme l'expérience urbaine (Grimm, 2009). Il fait notamment référence aux paysages productifs. Pour cet auteur, « *les systèmes alimentaires urbains ont le potentiel de créer des communautés productives sur le plan environnemental, social et économique* » (Grimm, 2009, p. 2).

Puis, c'est au tour de l'urbanisme agricole de se développer au Québec. Il est notamment décrit par Isabelle Bouchet (2009) dans le cadre de la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

« L'urbanisme agricole est défini comme une idéologie de même que comme un cadre de planification et de design urbain. [...] L'urbanisme agricole cherche à intégrer l'agriculture à la croissance urbaine. Ses principes visent à faire le lien entre l'alimentation, le territoire et la santé en créant un environnement qui supporte l'agriculture urbaine par la préservation de parcelles agricoles, la mise en place de marchés de produits locaux et l'organisation d'activités de sensibilisation » (Bouchet, 2009, p. 1).

L'urbanisme agricole s'intéresse particulièrement au système de production alimentaire durable et prend en compte tous les aspects de la production alimentaire. Dans ce mouvement, l'agriculture et l'alimentation sont des éléments centraux de l'aménagement et des réflexions urbanistiques (Lauzon & al., 2013). L'agriculture est pleinement intégrée à la planification.

Une autre forme est développée par des auteurs canadiens et s'intitule « agricultural urbanism » (De La Salle & Holland, 2010). Ce mouvement s'intègre aussi dans un urbanisme prenant en compte le système alimentaire et l'agriculture dans la planification.

« L'urbanisme agricole est un cadre de planification, de politique et de conception qui [...] vise à intégrer le plus large éventail possible d'éléments du système alimentaire dans une communauté [...]. Du champ à la fourchette, l'ensemble du système alimentaire et agricole est l'unité d'analyse de l'urbanisme agricole, qui établit un « programme alimentaire » riche et complet dans le processus de planification et de conception » (De La Salle & Holland, 2010, p. 30) [(notre traduction)].

L'urbanisme agricole propose l'établissement d'un programme alimentaire à introduire dans la conception urbaine. Dans ce sens, il va plus loin que les autres mouvements.

Enfin, Éric Duchemin et ses collègues développent à leur tour une synthèse de réflexions et d'expériences sur le sujet. Ils publient un livre sur l'agriculture urbaine et la manière dont la ville est aménagée et nourrie. Cet auteur propose un concept d'urbanisme alimentaire résilient ou urbanisme nourricier. « *Utiliser l'idée d'un « urbanisme alimentairement résilient » me semble être une avenue de réflexion riche et féconde en vue d'intégrer l'agriculture urbaine dans une planification de l'aménagement urbain voulant répondre aux enjeux et défis de la ville du 20e siècle » (Duchemin, 2013c, p. 23). Cette entrée de l'agriculture urbaine dans la planification se fait à travers l'alimentation, tout comme les autres mouvements d'urbanisme.*

3.5 ENJEUX ET CONCLUSIONS

L'agriculture urbaine joue un rôle clé dans deux défis mondiaux : l'urbanisme et la sécurité alimentaire. La fonction alimentaire se retrouve interrogée principalement dans les pays du Sud. Les enjeux liés à l'aménagement et l'environnement sont d'actualité dans les pays industrialisés (Mundler & al., 2014).

Deux grandes approches concernant les réalités des pays du Nord. L'École nord-américaine propose une entrée par l'alimentation. L'agriculture urbaine est utilisée comme support pour planifier des systèmes alimentaires durables et se développe notamment sous la forme de jardins. L'École française, quant à elle, propose une entrée par le paysage et le périurbain et travaille autour de projet agriurbains créant de nouveaux espaces issus d'une co-construction entre le monde urbain et le monde agricole. Ce travail se place plutôt dans cette deuxième perspective relative aux questions d'aménagement et de planification et s'intéresse aux projets à caractère agricole et urbain issus d'une forme de co-construction. En effet, dans la grande majorité des projets urbains actuels, qu'ils soient à l'échelle d'une ville ou d'un quartier, les planificateurs y intègrent une forme d'agriculture urbaine (Grandchamp Florentino, 2012).

L'auteure identifie trois enjeux majeurs de cette agriculture urbaine dans la fabrique des villes durables : « *l'étalement urbain, la demande sociale de nature et de convivialité, et enfin la sécurité alimentaire et la relocalisation des productions* » (Grandchamp Florentino, 2012, p. 146). L'outil du projet urbain permet de répondre à ces enjeux car il offre un espace de travail dynamique et permet l'ouverture nécessaire à l'accueil de la multiplicité d'acteurs et au traitement de ces enjeux pluriels. En effet, « *l'agriculture urbaine réclame de multiples compétences mais aussi une sorte de métaculture de projet* » (Aubry & al., 2014, p. 130).

AGRIURBANITÉ



Sion, été 2013 © LGillioz

4. AGRIURBANITÉ

Après la définition et l'exposition d'une grande majorité de formes d'agriculture urbaine, Donadieu propose un concept qui permet d'inclure toutes ces formes en leur donnant le point commun d'avoir un sol cultivé : l'agriurbanité (Donadieu, 2013).

« L'agriurbanité désigne le caractère de ce qui est reconnu par la société et les institutions comme à la fois agricole et urbain : une activité agriurbaine (le maraîchage, des jardins partagés, des toits cultivés, des espaces verts) ; une ferme (agri)urbaine, une pépinière, des serres ; une économie agriurbaine ; un environnement, un paysage, un produit agriurbains » (Donadieu, 2013, p. 94).

Au cœur de la construction de modèles agricoles en ville, l'agriurbanité est un concept intégrateur qui met en avant les possibles créations de cette rencontre. *« L'agriurbanité à ce titre n'est qu'un repère dans la construction des paysages des régions urbaines qui peut laisser place selon le débat public à des formes hybrides et imprévues selon la qualité de l'échange démocratique » (Donadieu, 2013).*

L'auteur présente 3 scénarios agriurbains. Le premier modèle est la ville agricole dans laquelle les exploitations agroindustrielles dominent et les relations entre producteurs et consommateurs n'existent pour ainsi dire pas. La plupart des périphéries agricoles d'agglomération entrent dans ce modèle de ville où les liens sont inexistant. Le deuxième modèle est celui de la ville agroécologique dans laquelle les exploitants agriurbains se tournent vers les marchés locaux et développent des liens avec les consommateurs. Les producteurs sont présents dans les circuits courts et les AMAP. Enfin, le troisième modèle est la ville jardin. Les agriculteurs ont cédé leur place et les espaces verts ne sont plus agricoles. Ils sont gérés par les services publics et tendent à être privatisés. Les réalités sont différentes et le degré d'agriurbanité dépend principalement des politiques publiques locales. Les élus ont le choix de tendre à une désagricolisation de la ville ou au contraire, promouvoir l'agriurbanisation de la ville notamment par l'agriurbanisme (Donadieu, 2013).

Il est intéressant de se pencher sur la pratique et la manière dont les formes hybrides entre agriculture et urbanité sont pensées, aménagées et réalisées. Le chapitre suivant entre dans le cadre théorique de ce travail et présente les liens entre l'agriculture urbaine et la planification. Tout d'abord, les diverses expériences d'intégration d'agriculture urbaine dans les projets urbains sont présentées. Puis, le contexte genevois est abordé pour traiter ce sujet.

AGRICULTURE URBAINE ET PLANIFICATION



Bramois, printemps 2012 © LGillioz

5. L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PLANIFICATION

*« L'agriculture urbaine est en train de devenir un acteur
incontournable de l'aménagement du territoire »
(Matthey & Weil, 2013, p. 19).*

« Depuis une dizaine d'années, l'agriculture urbaine est devenu un thème très médiatisé [...], témoignant ainsi d'une remise en question des constructions urbaines » (Daniel, 2013, p. 8). Elle est prête à jouer un rôle majeur dans les réflexions et les planifications territoriales menées par les collectivités et les professionnels (Déalé-Facquez, 2013). Les acteurs de la ville s'intéressent de plus en plus à l'agriculture urbaine, les populations urbaines prennent conscience de son potentiel. L'agriculture urbaine *« révèle une nouvelle phase de la pensée urbaine, à la fois sur le plan théorique, parmi les urbanistes, et sur le plan pratique, par les aspirations et les initiatives des habitants »* (Grandchamp, 2017, p. 250).

Cependant, *« une prise en compte différentielle de l'agriculture en ville et des agriculteurs dans la fabrique urbaine »* (Matthey & Weil, 2013, p. 22) s'observe et il est intéressant de se pencher sur les modes d'intégration de cette agriculture urbaine dans le projet urbain. Dans la littérature, deux formes d'intégration différenciées de l'agriculture dans le projet urbain se distinguent et les auteurs présentent les caractères de deux dynamiques liées à la place de l'agriculture dans les projets (Duvernoy & al., 2005). La première est une dynamique peu porteuse voire stérile alors que la deuxième revêt le caractère d'une dynamique porteuse. Selon les auteurs, la principale explication réside dans l'existence ou non d'un partenariat entre les instances professionnelles urbanistes et agricoles lors de l'élaboration du projet (Duvernoy & al., 2005).

D'une part, il s'agit de traiter de la dynamique stérile relative à l'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet urbain et de présenter un mouvement d'intégration peu porteur et principalement initié par les aménagistes (Duvernoy & al., 2005) en intégrant notamment les différentes réflexions menées par d'autres auteurs sur le sujet d'une intégration superficielle. De plus, il est question d'interroger si l'agriculture se révèle être un objet d'instrumentalisation au service d'une logique promotionnelle de la qualité urbaine (Peltier, 2010).

D'autre part, il s'avère que l'agriculture urbaine peut être réellement intégrée au projet urbain à travers une dynamique porteuse. L'agriculture est réellement intégrée au projet urbain notamment lorsque les réflexions sont menées en amont du projet et par des représentants des deux mondes (Duvernoy & al., 2005).

Il s'agit de présenter les différentes manières et conditions d'intégration de l'agriculture au projet pour que les dynamiques soient porteuses en intégrant les réflexions menées à ce sujet par d'autres auteurs. Un contexte favorable et un caractère durable, une logique de co-construction, les conditions présentées par plusieurs auteurs traitant de l'intégration de projet d'agriculture en milieu urbain sont alors explicitées. Finalement, une présentation de l'agriurbanisme permet de clore ce chapitre. Discipline réunissant « *les savoirs et savoir-faire* » du monde agricole et urbain, l'agriurbanisme propose des solutions pour un aménagement et l'élaboration de projets durables à l'interface entre la ville et la campagne.

5.1 UNE INTÉGRATION STÉRILE

5.1.1 Dynamique stérile d'intégration de l'agriculture dans le projet

La première entrée de l'agriculture urbaine dans l'urbanisme s'opère selon des trajectoires peu porteuses voire stériles (Duvernoy & al., 2005, p. 102). « *En l'absence d'un partenariat initial avec les instances professionnelles, c'est le plus souvent à partir de préoccupations environnementales, ou sur la place des espaces naturels dans la trame urbaine* » (Duvernoy & al., 2005, p. 95) que l'agriculture entre en ville et dans la planification. Par ce biais, les agriculteurs sont parfois sollicités pour l'entretien de nouveaux espaces sans qu'ils aient été intégré à la planification. Cette configuration peut créer un décalage entre les attentes des urbains et celles des agriculteurs et constitue un modèle stérile d'agriculture urbaine (Duvernoy & al., 2005). Ces pratiques peuvent présenter des risques d'intégration superficielle de l'agriculture urbaine, voire même d'instrumentalisation de cette dernière.

La question d'une intégration superficielle de l'agriculture urbaine se pose dans plusieurs contextes et notamment celui des formes hybrides de parcs à l'interface entre l'agriculture et la ville. Les uns se demandent si un agriparc n'est pas, en réalité, un « *produit marketing ou innovation conceptuelle pour intégrer l'agriculture dans l'aménagement urbain ?* » (Jarrige & Perrin, 2017, p. 540). D'autres exposent le fait que « *le quartier « agri-urbain » apparaît à certains acteurs agricoles surtout comme le produit d'une rhétorique un peu marketing, une notion « floue et utopique »* » (Matthey & Weil, 2013, p. 20). La question relative à l'intégration des agriparcs dans l'aménagement urbain posée par ces auteurs est particulièrement intéressante. Cette interrogation souligne un aspect fondamental et peut s'élargir à toutes les formes d'intégration de concepts hybrides urbains et ruraux à la planification urbaine. Les projets urbains-ruraux sont-ils réellement intégrés ou reflètent-ils une utilisation intéressée et une intégration superficielle au projet urbain ?

L'agriculture urbaine est un outil multifonctionnel qui peut être mobilisé par de nombreux d'acteurs. « *La dimension extensive de ces fonctions témoigne des limites possibles liées au greenwashing* » (Déalle-Facquez, 2013, p. 4). En effet, l'intégration de l'agriculture urbaine dans un quartier peut être utilisée comme un outil de vente et de marketing sous l'effet d'une mode. Christian Peltier décrit cette pratique qui se rapproche d'une manière de « *se contenter d'une opération de marketing usant du vocable sans véritable changement de pratiques, si ce n'est un superficiel coup de peinture verte sur la façade* » (Peltier, 2010, p. 2). Pour discuter de l'intégration de l'agriculture urbaine comme outil promotionnel de la qualité urbaine, nous reprenons le terme d'« *agriwashing* » qui a été développé dans le cadre du mémoire de Mélanie Artique (2015) sous la direction de Joëlle Salomon Cavin. L'agriwashing fait référence à la notion de greenwashing.

« *Lors de la conception du projet, l'intégration de la dimension agricole n'est pas pensée comme une fonction urbaine nécessaire et complémentaire au quartier, mais comme « label » visant à améliorer l'image de celui-ci. L'agriculture dans le quartier n'a, au final, qu'un impact et une emprise faibles dans la programmation et la planification du quartier* » (Artique, 2015, p. 8).

5.1.2 Une forme d'instrumentalisation

Et si l'utilisation de l'agriculture urbaine comme outil marketing se rapprochait d'une forme d'instrumentalisation ? Cette hypothèse se base sur une théorie appliquée à la nature en ville. Lise Bourdeau-Lepage (2017) est une des chercheuses qui expose ce phénomène en expliquant que la présence de nature en milieu urbain devient un critère important dans les réflexions sur la localisation résidentielle. Cela engendre le fait que la nature constitue alors un objet de vente et de marketing. « *Elle est instrumentalisée pour réduire certaines nuisances urbaines* » (Bourdeau-Lepage, 2017, p. 361). La nature est valorisée et « *derrière la valorisation de la nature se cache donc une réalité économique où la nature, de plus en plus instrumentalisée, s'apparente à un argument de vente et d'attractivité pour les cadres représentatifs des fonctions métropolitaines* » (Arnould & al., 2011, p. 64).

Ces questionnements soulignent le risque que l'agriculture urbaine ne soit pas réellement intégrée au projet. L'agriculture urbaine est alors instrumentalisée au service d'une logique de marketing urbain et ne constitue qu'un outil promotionnel de la qualité urbaine.

5.2 UNE INTÉGRATION RÉELLE ET DURABLE

Il s'avère que l'agriculture urbaine peut être réellement intégrée au projet urbain à travers une dynamique porteuse (Duvernoy & al., 2005). Dans ce chapitre, une compilation de conditions pour la réussite de projets d'agriculture urbaine durable est présentée suite à lecture d'articles traitant de leurs intégrations en milieu urbain. Les conditions exposées par les différents auteurs étudiés présentent des caractères similaires et ont été regroupées selon ces derniers. Il s'agit de la création d'un contexte favorable, de critères de durabilité et d'une logique de co-construction ainsi que la présentation de l'agriurbanisme qui propose des conditions pour des projets durables à l'interface entre la ville et la campagne.

5.2.1 Un contexte favorable

La création d'un contexte favorable à l'émergence et l'élaboration d'un projet d'agriculture urbaine est nécessaire selon plusieurs auteurs pour que ce dernier puisse être réellement intégré au projet urbain (Déalé-Facquez, 2013 ; Pourrias, 2013).

La création d'un contexte favorable pour Pourrias (2013) passe par de nombreux points préliminaires à la construction du projet lui-même. Il s'agit d'identifier :

- « *Les objectifs à atteindre [...]* ;
- *La pertinence du projet d'agriculture urbaine dans le contexte local [...]* ;
- *L'adéquation entre la forme d'agriculture urbaine [...], les caractéristiques du site [...] et les objectifs du projet ;*
- *Les contraintes à la réalisation pratique du projet [...]* ;
- *Les ressources en présence [...]* » (Pourrias, 2013, p. 137).

L'étude du site et la définition des caractéristiques du projet agricole urbain sont des conditions incontournables pour la création d'un contexte favorable permettant une réelle intégration de l'agriculture en milieu urbain.

Selon Déalé-Facquez (2013, p. 5), « *le projet agricole urbain doit ainsi être abordé comme une potentielle mise en synergie positive d'acteurs, de territoires et de fonctions* ». Cette synergie agricole urbaine passe notamment par une phase de diagnostic permettant l'analyse du territoire et du contexte dans lequel le projet sera développé. Puis, il est nécessaire de définir les orientations stratégiques et les actions envisagées dans un programme pour finalement pouvoir « *garantir la pérennité du projet* » (Déalé-Facquez, 2013, p. 5) en s'assurant de la viabilité économique et de l'intérêt collectif que suscite le projet. Dans ce contexte, un cadre transversal et une approche globale sont importants pour réunir les acteurs autour d'un projet d'agriculture urbaine (Déalé-Facquez, 2013).

5.2.2 Un caractère durable

Dans un deuxième temps, l'attention doit être portée sur le caractère durable du projet. « *Désireuses de projets agri-urbains, l'agriculture, comme la ville, doivent intégrer la notion de durabilité* » (Peltier, 2010, p. 2) et un changement de paradigme est nécessaire. Il est notamment important de « *se donner la durabilité comme objectif commun* » (Peltier, 2010, p. 13).

À ce sujet, les auteurs Ba et Aubry (2011) proposent le concept de « double durabilité » qui comprend à la fois une dimension interne et externe. Ces conditions sont nécessaires pour assurer la viabilité d'un projet d'agriculture urbaine à long terme. Il s'agit d'assurer la viabilité économique et environnementale d'une exploitation pour satisfaire les critères de la durabilité interne. La durabilité externe, quant à elle, dépend de la présence ou non d'infrastructures urbaines sur le territoire de l'exploitation ainsi que de la sécurisation foncière (Ba & Aubry, 2011).

Le concept de double durabilité est repris dans le cadre d'un article traitant de l'intégration de l'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire urbain (Pourrias, 2013). L'auteure enrichit la réflexion et présente plusieurs « *outils permettant d'intégrer durablement l'agriculture à l'aménagement urbain, en assurant à la fois sa durabilité externe et interne* » (Pourrias, 2013, p. 142) tout en conservant les critères premiers développés par Ba et Aubry (2011).

La durabilité d'un projet d'agriculture urbaine passe, tout d'abord, par la reconnaissance de sa multifonctionnalité (Ba & Aubry, 2011 ; Duvernoy & al., 2005 ; Pourrias, 2013). « *La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine entraîne généralement une reconnaissance par les politiques et une traduction concrète dans les plans d'aménagement* » (Pourrias, 2013, p. 142). Cette reconnaissance est une condition fondamentale pour assurer une durabilité externe au projet d'agriculture urbaine. Dans cette perspective, plusieurs auteurs soulignent la nécessité d'un soutien pluriel et notamment celui des villes, des consommateurs et de l'Etat pour que les projets voient le jour et soient durables (Duvernoy & al., 2005 ; Mundler & al., 2014). La durabilité externe d'un projet d'agriculture urbaine est possible si ce dernier reçoit un soutien administratif et politique.

La préservation des surfaces existantes dédiées à l'agriculture à l'intérieur et autour de la ville est aussi un point important qui favorise la durabilité externe des projets (Pourrias, 2013). « *La première piste porte sur le dynamisme économique local et la valorisation des produits issus de l'agriculture urbaine* » alors que la deuxième piste encourage « *la préservation des surfaces agricoles, qui apparaît d'autant plus importante que la pression sur le foncier est grande* » (Pourrias, 2013, p. 143).

L'auteure présente aussi le fait de réaliser une construction d'indicateurs pertinents afin de permettre la préparation et l'évaluation des projets urbains qui intègrent l'agriculture urbaine (Pourrias, 2013). Les supports mentionnés concernent des outils cartographiques permettant la localisation des projets et leur cohérence au sein d'un quartier par exemple, un diagnostic de la situation ainsi que le recensement des projets à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération par exemple.

Puis, une condition nécessaire est l'intégration de l'agriculture dans les formes urbaines (Pourrias, 2013). Ce volet de la durabilité externe d'un projet passe premièrement par « *son intégration dans la ville et son acceptation par tous les habitants* » (Pourrias, 2013, p. 144). En maximisant et en valorisant les services apportés par l'agriculture à la ville, le caractère durable se renforce notamment en lien avec l'augmentation de l'acceptation des projets par les habitants. Deuxièmement, il est essentiel d'intégrer le projet d'agriculture urbaine dans les formes urbaines contextuelles à l'image des solutions exposées dans le projet *Carrot City* (Pourrias, 2013).

5.2.3 Une co-construction

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine engendre des modifications dans la planification. En effet, « *la prise de décision se complexifie avec l'émergence de nouvelles parties prenantes et le développement des procédures de concertation* » (Duvernoy & al., 2005, p. 88). Il s'agit donc d'intégrer les nouvelles parties prenantes à l'élaboration d'un projet et cela peut passer, par exemple, par des formes de co-construction. Cette dernière permet de « *mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action* » (Akrich, 2013).

Dans le cadre de l'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet urbain, la co-construction est possible lorsqu'il y a une concertation entre les acteurs en charge de la planification et les représentants du monde agricole. « *La prise en compte de l'agriculture peut être fondée sur une véritable co-construction, si des représentants du monde agricole sont associés à l'élaboration du projet urbain* » (Duvernoy & al., 2005, p. 95). La présence et la collaboration d'acteurs de divers horizons, notamment du monde agricole, dans le processus d'élaboration du projet est une condition nécessaire à l'émergence d'un réel projet d'agriculture urbaine pour plusieurs auteurs. En effet, « *l'agriculture urbaine, dans sa dimension territoriale et urbanistique, dépasse la sphère traditionnelle strictement agricole-agricole et mobilise désormais des urbanistes, des paysagistes, des architectes* » (Aubry & al., 2014). « *Il y a dynamique porteuse lorsqu'il y a concordance, même partielle, entre objectifs des non-agriculteurs et des agriculteurs, sur l'agriculture* » (Duvernoy & al., 2005, p. 102).

5.2.4 Un modèle d'agriurbanisme

5.2.4.1 Contexte

L'étalement urbain entraîne la ville sur les terres agricoles. L'étalement est motivé, en partie, par un désir de campagne de la part des citadins. Cependant, ce désir de campagne idéalisée ou réinventée (Vidal & Vilain, 2008) ne correspond pas à la réalité de la campagne et de l'agriculture (Vidal, 2014). Il existe une profonde ignorance réciproque entre le monde urbain et agricole (Vidal & Vilain, 2008) d'autant plus qu'avec l'avènement du marché agricole globalisé, une réelle dissociation entre les lieux de production (Vidal & Fleury, 2009) et les lieux de consommation peut s'observer. Les constructions se font à la frontière entre la ville et la campagne et engendrent la création de franges instables (Vidal & Vilain, 2008) et d'espaces en friche dans les zones périurbaines, résultats d'un morcellement de la campagne (Vidal & Fleury, 2009). Vidal (2014) qualifie cette dynamique de gaspillage des terres agricoles. Différents acteurs tels que les aménagistes et les agriculteurs sont amenés à se côtoyer lors de la réalisation de projets sur ces franges urbaines caractérisées par un urbanisme résidentiel dispersé. « *La mouvance perpétuelle de cette zone de contact entre ces deux mondes qui s'ignorent ne permet pas d'élaborer des projets de territoires cohérents* » (Vidal & Vilain, 2008, p. 56). En aménagement, il existe un fort décalage entre les territoires institutionnels et les territoires fonctionnels (Vanier, 2008) et « *la ville et son expansion doivent être repensées tenant compte de l'ensemble des espaces concernés* » (Vidal & Fleury, 2009, p. 129).

5.2.4.2 Nouvelle discipline

Dès les années 1995, l'Île de France voit naître des programmes agriurbains. « *C'est un projet agriurbain dans la mesure où est pensée au sein d'une gouvernance territoriale la coexistence durable des espaces circulatoires, des activités des agriculteurs, des habitants et des jardiniers au sein des espaces non construits de la région urbaine et qui doivent le rester* » (Donadieu, 2014, p. 11).

Des chercheurs français constatent qu'une certaine interdisciplinarité est fondamentalement nécessaire pour créer des projets mêlant l'agriculture et la fabrique de la ville. Dès lors, ils proposent la création d'une nouvelle discipline : l'agriurbanisme (Fleury, 2001 ; Vidal & Vilain, 2008 ; Vidal & Fleury, 2009 ; Vidal, 2009 ; Vidal, 2014). Une des premières apparitions du terme remonte au début des années 2000, lorsqu'André Fleury propose une ouverture pluridisciplinaire vers l'agri-urbanisme (Fleury, 2001), décrit à ses débuts comme « *un champ de compétence réunissant les savoirs et savoir-faire de ces deux domaines* » (Vidal, 2014, p. 6), l'urbanisme et l'agriculture. Les auteurs travaillent dès lors sur ce nouveau concept. Levier majeur de la ville durable, l'agriurbanisme est une pratique de l'urbanisme orientée vers le cantonnement de l'étalement urbain et le respect des multiples fonctions de l'agriculture moderne (Da Cunha, 2009). L'agriurbanisme cherche à « *savoir [...] faire des territoires de projet où les attentes urbaines et le fonctionnement spatial du monde agricole seraient tous deux pris en compte* » (Vidal & Vilan, 2008, p. 56).

L'approche agriurbaniste se veut un moyen de renouer le lien entre la ville et l'agriculture en trouvant les outils pour un dialogue entre les planificateurs et les agriculteurs (Vidal & Fleury, 2009). Le fait de travailler ensemble autour du projet de territoire constitue une manière possible de rendre un projet solide, adapté et durable. En ce sens, « *les projets [...] d'agriurbanisme constituent des leviers majeurs de la ville durable* » (Da Cunha, 2009, p. 18). La collaboration entre les acteurs agricoles et urbains et la prise en compte de leurs fonctionnements et de leurs besoins permettent de faire des projets durables et soutenus par la majorité des acteurs.

Plus tard, le terme d'agriurbanisation apparaît en lien avec l'agriurbanisme. « *L'agriurbanisation est à la fois une réalité et un projet* » (Donadieu, 2014, p. 9) qui constitue le « *versant pratique et politique* » de l'agriurbanisme (Donadieu, 2014, p. 10).

5.2.4.3 Conditions pour un agriurbanisme

Dans les écrits consacrés au concept d'agriurbanisme, les auteurs exposent plusieurs conditions nécessaires pour des projets durables à l'interface entre la ville et la campagne : de l'interconnaissance des deux mondes à la délimitation de la ville, en passant par la reconnaissance de l'agriculture réelle.

Interconnaissance et multidisciplinarité

Tout d'abord, une des conditions nécessaires se base sur la création d'un dialogue constructif (Vidal & Fleury, 2009). Cela peut s'exprimer comme suit, « *il faut que les projets de territoire que l'on souhaite mettre en place s'appuient tout d'abord sur un travail de concertation et d'échange culturel qui permette la compatibilité entre les désirs citoyens et la réalité fonctionnelle de l'agriculture d'aujourd'hui* » (Vidal, 2009, p. 5). Il est fondamental que les relations entre les producteurs et les consommateurs soient caractérisées par une certaine interconnaissance des deux mondes (Vidal, 2014). Pour se faire, les auteurs proposent de nouveaux modes de gouvernance avec un équilibre entre représentants des mondes agricole et urbain (Vidal, 2009).

« Reconstruire les relations entre la ville et l'agriculture doit donc passer par une meilleure connaissance réciproque des habitants des deux mondes et de leurs contraintes économiques propres. C'est la condition pour que la ville puisse voisiner d'une façon constructive avec l'agriculture réelle, plutôt que d'essayer de la réinventer à travers des projets coûteux pour la collectivité et dont le bilan environnemental pourrait bien s'avérer négatif » (Vidal, 2014).

Reconnaissance de l'agriculture réelle et finir la ville

Les auteurs soulignent la nécessité que le monde urbain soit éduqué sur la réelle nature du paysage agricole (Vidal, 2014). Il est important que l'agriculture moderne soit reconnue pour ce qu'elle est réellement et non pas pour la manière dont elle est projetée. Une des conditions principales est donc la reconnaissance de l'agriculture moderne (Vidal & Vilain, 2008 ; Vidal & Fleury, 2009 ; Vidal, 2009 ; Vidal, 2010) et surtout de sa fonction première qui est la production (Vidal, 2010), de son état et de ses logiques (dimension minimale des parcelles, les réseaux hydrauliques, les logiques de circulation). Il faut prendre en compte les besoins fonctionnels de l'agriculture (Vidal, 2014) et réfléchir à des projets aux échelles appropriées (Vidal & Fleury, 2009 ; Vidal, 2009).

« Apprendre à cohabiter avec l'agriculture réelle. Cela veut dire d'abord apprendre à aménager l'interface entre la ville et l'agriculture de sorte à favoriser cette cohabitation, voire à mettre en place des dynamiques spatiales qui permettront de faire de cette interface un lieu d'échange, un lieu où les bénéfices réciproques que la ville et l'agriculture peuvent tirer l'une de l'autre seront plus importants que les gênes qu'elles s'occasionnent l'une envers l'autre » (Vidal, 2014, p. 41).

Enfin, l'agriurbanisme propose de « finir la ville » (Vidal, 2014). Cela passe par la densification et la stabilisation des franges ainsi que la création de fronts urbains. Ces éléments permettent de délimiter clairement la ville et clarifier les différentes occupations de l'espace.

5.3 CONCLUSION

L'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet urbain est principalement étudiée à l'échelle de l'agglomération et particulièrement au sein des espaces périurbains. De plus, la littérature scientifique constate une « *intégration timide de l'agriculture urbaine dans le projet urbain* » de manière générale (De Maio, 2016, p.138). Cette réalité s'explique en partie par « *un manque criant d'opérationnalité* » et une absence de cadre normatif (Déalle-Facquez, 2013, p. 3).

Il est alors intéressant de se pencher sur cette thématique dans un pays comme la Suisse où la ville rencontre rapidement la campagne dans un territoire relativement restreint. Dans un article présentant les stratégies suisses en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre l'étalement urbain, deux auteurs soulignent « *la nécessité d'une approche intégrative qui invite à s'intéresser non seulement à la ville ou à la campagne mais à la ville et à la campagne* » (Ruegg & Salomon Cavin, 2008, p. 148). Qu'en est-il de la relation entre la planification et l'agriculture dans le contexte suisse ?

AGRICULTURE ET PLANIFICATION GENEVOISE



Meyrin, automne 2017 © LGillioz

6. L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PLANIFICATION GENEVOISE

Il y a quelques années, les diverses formes d'agriculture urbaine développées dans les villes suisses n'étaient pas intégrées durablement dans les pratiques urbaines. L'hypothèse faite à ce sujet stipulait que la faible intégration de l'agriculture dans les villes suisses était notamment due à une difficulté « *de valoriser la forme hybride ville-agriculture* » (Niwa, 2009, p. 106). Qu'en est-il actuellement ?

Pour répondre à cette question, il s'agira d'explorer la question de l'agriculture urbaine dans le canton de Genève à travers la littérature scientifique. En effet, plusieurs recherches ont été menées sur ce sujet.

6.1 UNE DÉFINITION DE L'AGRICULTURE URBAINE GENEVOISE

L'agriculture urbaine genevoise est un sujet qui a notamment intéressé plusieurs chercheurs au niveau suisse. Les principales contributions sont apportées au niveau de l'imaginaire et des représentations relatives à la relation entre le monde urbain et le monde rural. Une deuxième entrée traite de l'agriculture urbaine dans la planification urbaine.

L'intégration de l'agriculture au milieu urbain s'exerce sur le territoire, mais aussi au niveau des outils de travail permettant le dialogue entre le monde rural et le monde urbain. Ainsi, la Direction Générale de l'Agriculture propose le premier « lexique genevois sur l'agriculture urbaine » en 2012, dans lequel l'agriculture urbaine genevoise était comprise « *comme l'ensemble des activités de production végétales et animales sur le canton* » (Ansaldi & Wegmuller, 2012, p. 1). Les auteurs identifiaient deux catégories dont la production agricole professionnelle et les pratiques de jardinages non professionnelles. Cependant, ce lexique a provoqué de vives réactions notamment de la part des professionnels agricoles qui refusaient de voir leur production comme urbaine et de celle des aménagistes considérant que la production se faisait en zone agricole et non pas en zone urbaine (Ernwein et Salomon Cavin, 2014).

Les auteurs se sont donc remis au travail en prenant en compte les différentes réactions. En 2013, le nouveau lexique genevois est produit et s'intitule « La production agricole d'agglomération » (Ansaldi & Wegmuller, 2013). La production agricole couvre dès lors « l'ensemble des activités de productions végétales et animales sur le canton » (p. 2). Le concept d'agriculture urbaine est défini « production agricole sur l'agglomération genevoise » (p. 2). La définition est plus englobante. La production agricole d'agglomération est subdivisée et distingue la production marchande de la production non marchande (figure 2), il y a une nette séparation entre les pratiques de jardinages et les professionnelles. Cet aspect est un deux points importants pouvant être soulignés (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017). L'autre concerne l'agriculture urbaine qui prenait une place très importante dans le premier lexique et qui est distinguée de l'agriculture périurbaine. Elle regroupe actuellement le concept de fermes urbaines qui inclut la production marchande en zone à bâtir.

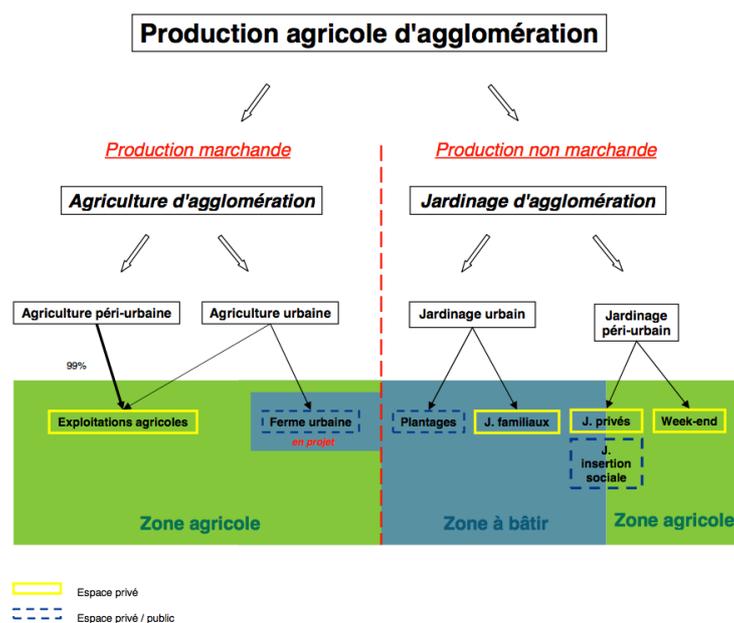


Figure 3 : Typologie de la production agricole de l'agglomération genevoise (Ansaldi & Wegmuller, 2013)

La définition de l'agriculture urbaine a fait débat à Genève et il n'est pas forcément évident de parler d'agriculture urbaine genevoise. Un « malaise lié à l'expression » d'agriculture urbaine demeure notamment car cette dernière « marie deux mondes [...] traditionnellement pensés non seulement comme séparés mais également antagoniques » (Salomon Cavin & Ernwein, 2014, p. 19). Cependant, les travaux des auteurs prouvent que la thématique est réellement prise en compte dans les réflexions au niveau cantonal. Les avis des différents acteurs, qu'ils soient issus du monde agricole ou urbain, sont aussi intégrés à l'élaboration du second lexique. Un dialogue s'est donc opéré et illustre la volonté de trouver un terrain d'entente et de collaborer.

6.2 UNE FABRIQUE URBAINE GENEVOISE

Dans le contexte genevois, « *de nombreux exemples montrent que s’y développent de nouvelles relations entre ville et agriculture, concourant à penser et fabriquer la ville en intégrant l’agriculture et le jardinage* » (Ernwein & Salomon Cavin, 2014, p. 31). Cette intégration s’observe non seulement à l’échelle du grand territoire mais aussi à l’échelle du quartier (Ernwein & Salomon Cavin, 2014, p. 35). La thématique de l’agriculture dans les milieux urbains trouve sa place dans le contexte genevois, tant au niveau de l’agglomération et du canton qu’au niveau local. Sur le territoire, les deux processus mis en avant par les auteures Salomon Cavin et Niwa (2011) s’observent en région genevoise. En effet, l’urbanisation de l’agriculture et l’agrarisation de la ville sont une réalité territoriale du canton de Genève.

6.3 URBANISATION DE L’AGRICULTURE

L’urbanisation de l’agriculture est le processus actuellement dominant. « *Il s’agit d’une agriculture soumise au processus d’urbanisation notamment via la pression foncière mais également via les demandes citadines d’alimentation de proximité, de paysages, de loisirs, de détente, de gestion environnementale* » (Salomon Cavin & Niwa, 2011, p. 10). Tout d’abord, les terres agricoles se morcellent et disparaissent sous la pression de l’étalement urbain. Il s’avère que l’agriculture subit la pression urbaine (Ernwein & Salomon Cavin, 2014).

Puis, l’agriculture se transforme au contact de cette urbanisation. L’agriculture s’urbanise dans le sens où elle s’adapte à la proximité de la ville et à certaines attentes et pratiques urbaines en étayant ses offres telles que la production et la vente par circuits courts ou encore les services paysagers ou environnementaux par exemple (Ernwein & Salomon Cavin, 2014). « *Les pratiques agricoles professionnelles s’urbanisent en créant des liens forts avec le milieu urbain et ses habitants* » (Salomon Cavin & Ernwein, 2014, p. 23) et l’agriculture contractuelle de proximité (ACP) constitue un exemple de cette pratique en développement dans le canton de Genève tout comme le développement des marchés à la ferme. Les auteures présentent le cas de l’Affaire TourneRêve qui constitue un exemple d’ACP. « *Cette association réunit une dizaine d’exploitations agricoles périurbaines ; elle cherche à favoriser le lien entre l’espace agricole et l’espace urbain en « rétablissant le dialogue entre la ville et la campagne »* » (Salomon Cavin & Ernwein, 2014, p. 23).

Enfin, l'agricole est de plus en plus intégrée au fonctionnement urbain. Elle devient une « *infrastructure de la ville qui trouve de plus en plus sa place dans la planification urbaine* » (Salomon Cavin & Niwa, 2011, p. 10). Pour illustrer ces propos, les cas de la loi sur la promotion agricole et du label « Genève Région Terre Avenir » créés dans le même but de promouvoir les produits du terroir genevois sont présentés. Puis, une partie expose le fait que l'agriculture est intégrée dans le projet urbain au niveau de l'agglomération.

6.3.1 Loi sur la promotion agricole et création d'un label

À l'échelle du canton, « *l'espace agricole dans le canton de Genève bénéficie depuis longtemps d'une politique active de protection* » (Ernwein & Salomon Cavin, 2014, p. 34) et de promotion. Plusieurs faits marquants attestent de cette dynamique. En 2004, le canton de Genève édite une nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture. Cette loi s'inscrit dans les principes du développement durable et met en avant plusieurs principes dont le fait de « *favoriser les liens entre la ville et la campagne* » dans l'idée de les rapprocher (LPromAgr, 2004). Le canton encourage ainsi les initiatives qui œuvrent dans ce sens.

La même année, la région genevoise voit la création du label « Genève Région Terre Avenir » (GRTA) (figure 1). La promotion des produits agricoles régionaux passe par des principes que garantit le label GRTA. Il met en avant la qualité des produits, la proximité non seulement territoriale entre le lieu de production et de consommation, mais aussi au niveau humain entre le consommateur et le producteur, la traçabilité et le contrôle des filières ainsi que l'équité liée aux conditions de travail agricole.



Figure 4 : Logo du label GRTA © DGA

Ces exemples rendent compte du processus d'urbanisation de l'agriculture. Ils présentent la manière dont l'agriculture genevoise s'adapte à la proximité urbaine en proposant des offres agricoles correspondantes aux attentes urbaines telles que la qualité, la proximité, la traçabilité et l'équité.

6.3.2 Agriculture, composante du projet urbain

À l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, l'agriculture est aujourd'hui une composante à part entière du projet urbain puisque cette thématique a donné naissance à un « projet agricole d'agglomération » porté par des professionnels du milieu agricole. Cette implication permet l'intégration des logiques agricoles dans le projet d'agglomération (PAFVG, Cahier 13-2, 2009). En reconnaissant les espaces agricoles et les espaces urbains, une nouvelle dimension émane du projet : « *celle d'une relation renouvelée entre la ville et la campagne* » (Barthassat & al., 2011, p. 134). Cette intégration illustre l'urbanisation de l'agriculture dans le sens que l'agriculture est intégrée au fonctionnement urbain et ne constitue plus uniquement l'extérieur de la ville.

6.4 AGRARISATION DE LA VILLE

Le deuxième mouvement qui voit l'agriculture s'immiscer en ville peut être décrit par le terme d'agrarisation de la ville (Salomon Cavin & Niwa, 2011 ; Ernwein & Salomon Cavin, 2014). Dans le canton de Genève, les trois formes d'agrarisation de la ville existent et se déclinent en différentes expériences. Tout d'abord, le canton encourage la création d'espaces de jardinage. Puis, il développe un concept de ferme urbaine et voit se réaliser un projet de parc fertile, tous deux exemples d'une modification de la forme urbaine pour qu'elle tende vers la production. Enfin, la Ville a mis en place un programme sur l'alimentation et les réflexions autour de cette problématique ne sont pas négligées.

6.4.1 Genève, les jardins familiaux et les plantages

« Développer des formes de jardinage plus économes en sol favorisant la biodiversité et davantage intégrées dans le tissu urbain »

(PDCn, 2013, fiche A14, p. 130).

Le canton de Genève formule cet objectif relatif à l'agriculture urbaine dans son plan directeur cantonal « 2030 » (PDCn, 2013). Une fiche est réservée à la thématique des jardins dans le cadre de la valorisation du paysage urbain et l'enrichissement des espaces verts. D'une part, le canton

de Genève promeut des « *nouvelles formes de jardins familiaux* ». D'autre part, il encourage le développement « *de nouvelles formes d'agriculture et de jardinage* » qui se déclinent en trois volets (PDCn, 2013, fiche A14, p. 130) :

1. *Le développement d'une agriculture urbaine encadrée par des professionnels ;*
2. *La création de plantages (jardins potagers sur une surface restreinte) dans les nouveaux quartiers d'habitation ou, dans les quartiers existants, dans les espaces qui s'y prêtent ;*
3. *Le développement de jardins collectifs, sous la supervision de professionnels.*

Les réflexions sur la création d'espaces de jardinage dans les projets d'aménagement doivent être menées et intégrées dans les plans directeurs localisés (PDL) et dans l'idéal, dans les plans localisés de quartier (PLQ). De manière générale, le canton de Genève encourage le développement des pratiques d'agriculture urbaine. Il s'inspire notamment du concept des plantages, jardins potagers sur surfaces restreintes, créés par la Ville de Lausanne (Salomon Cavin, 2012). Concrètement, le jardinage urbain se développe de plus en plus sur le sol genevois notamment sous la formes de jardins collectifs, de potagers urbains ou de plantages. « *L'agriculture en ville devient l'affaire de tous et est appropriée par les citoyens* » (Salomon Cavin & Ernwein, 2014, p. 25).

6.4.2 Une forme urbaine genevoise productive

Deux dynamiques distinctes sont à l'œuvre concernant les initiatives genevoises d'adaptation de la forme urbaine pour la rendre productive. D'une part, ce sujet est abordé par les étudiants de la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (HEPIA) dans le cadre d'un concours d'idées. Une partie du projet *Swiss Topia* en est un exemple car il est question de l'intégration de serres sur les toits de certains bâtiments qui permettrait l'augmentation du pourcentage d'autosuffisance, notamment en culture maraîchère (HEPIA, 2015). Ce travail est l'illustration de réflexions menées dans un cadre académique.

D'autre part, le canton de Genève traite de cette thématique et développe actuellement un concept de ferme urbaine (Ansaldi & Bertrand, 2016). Il s'avère aussi qu'un parc agro-urbain est en projet à Bernex (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017). Ces développements rendent compte des réflexions menées au niveau de l'administration publique cantonale sur les projets urbains.

6.4.2.1 *Concept cantonal de ferme urbaine*

Au-delà du lexique, les acteurs de la « Direction Générale de l'Agriculture » (DGA) identifient un besoin plus important de structurer la notion d'agriculture urbaine pour qu'elle puisse se développer concrètement (Ansaldi, 2013). Cette structuration passe par la volonté de créer deux nouveaux modèles : une maison de l'agriculture urbaine ainsi que des fermes urbaines en réseau.

Premièrement, la création d'une institution nommée *La maison de l'Agriculture Urbaine* permet de centraliser les réflexions et les recherches menées sur la thématique de l'agriculture urbaine. Cette maison de l'agriculture urbaine a pour objectifs l'explicitation de l'intérêt pour l'agriculture urbaine ainsi que la proposition de stratégies pour la développer. Ces tâches et la gestion de la maison seraient gérées par un groupe d'acteurs issus de collectivités publiques, de la profession agricole et de spécialistes de différents domaines de compétences telles que l'urbanisme, le paysagisme, la nutrition ou encore la sociologie.

Deuxièmement, la DGA propose un outil intitulé *La Ferme Urbaine* et le définissent comme « *une nouvelle forme d'exploitation agricole, implantée au cœur des quartiers* » (Ansaldi, 2013, p. 4). La ferme urbaine est une agrafe entre le monde agricole de la production et les consommateurs et constitue un relais agricole en ville. Elle joue aussi le rôle de vitrine de l'agriculture et encourage la promotion de cette dernière ainsi que des produits qui en sont issus (Ansaldi & Bertrand, 2016). Le concept général est défini comme suit :

« La ferme intra-urbaine est un espace de production de denrées alimentaires et un espace vert en partie accessible au public. Il est géré par un ou plusieurs paysans qui tirent un revenu de la mise en valeur de cet espace au travers de la vente des produits agricoles et en offrant des services aux habitants » (Ansaldi, 2012, p. 1).

La ferme urbaine est gérée par un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs et assure trois tâches principales telles que la production et la transformation, la commercialisation et la vente des produits de la ferme et de la région ainsi que la sensibilisation, la formation et la communication comme illustré sur la figure 5. Il revient aussi à l'unité de la ferme urbaine d'entretenir les espaces publics. En effet, « *la ferme intra-urbaine est un concept de mode de gestion alternatif ou complémentaire des autres modes de gestion des espaces verts en ville* » (Ansaldi, 2012, p. 2).



Figure 5 : Concept global de ferme urbaine (Ansaldi, 2012)

Troisièmement, « afin d'avoir un impact suffisamment significatif, il est envisagé de développer plusieurs projets de fermes urbaines sur le territoire genevois » (Ansaldi, 2013, p. 6). Ces fermes constituent un réseau de points relais agricoles en ville. Ce réseau permet la communication entre les différentes unités de ferme.

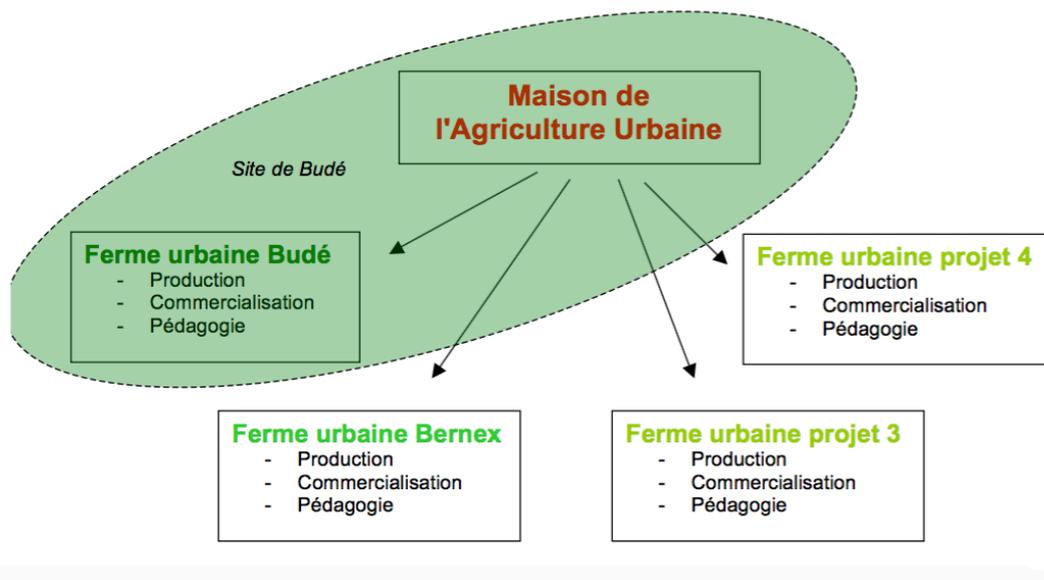


Figure 6 : Concept global de fermes urbaines (Ansaldi, 2013)

La construction de ces concepts a pris naissance ces dernières années dans un terreau genevois fertile. Bien que les fermes urbaines soient en partie des compensations des pertes de terrains agricoles (Ansaldi & Bertrand, 2016 ; Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017), elles permettent la création d'un espace de dialogue entre les planificateurs et les agriculteurs. Ce modèle de ferme urbaine s'inspire principalement de la Ferme de Budé déjà existante et des réflexions autour du parc agro-urbain de Bernex-Confignon (Ansaldi & Bertrand, 2016) qui prendront place dans le réseau de fermes urbaines développé (figure 6).

6.4.2.2 La Ferme de Budé

« La ferme de Budé occupe une ancienne maison de campagnes de riches Genevois désormais située au cœur d'un quartier résidentiel, et y exploite un jardin d'un demi-hectare » (Salomon Cavin & Ernwein, 2014, p. 24). Il s'agit d'une exploitation qui a été rattrapée par l'urbanisation au cœur de l'agglomération genevoise (Salomon Cavin & Mumenthaler, 2015). Les terres appartiennent au canton de Genève et les alentours de la ferme comprennent des espaces publics qui accueillent les citoyens et des espaces de production ainsi qu'un espace de marché. La gestion de la ferme est assurée par trois agriculteurs aidés par des employés à temps partiel pour la vente (Ansaldi & Bertrand, 2016). Les agriculteurs produisent sur place des fruits et des légumes qu'ils vendent avec d'autres produits agricoles de la région et d'ailleurs pour offrir un éventail complet. Cette ferme connaît un franc succès.

Le concept cantonal de ferme urbaine s'inspire de cet exemple déjà existant d'agriculture professionnelle intra-urbaine. Elle constitue aujourd'hui une ferme urbaine pilote et un lieu d'expérimentation de l'agriculture urbaine genevoise (Ansaldi & Bertrand, 2016) toujours en développement. Cette ferme est le seul exemple existant intégré dans le concept élaboré par la Direction Générale de l'Agriculture (DGA). Ce projet agricole au cœur de la ville a la fonction particulière de faire le lien entre l'urbain et le rural et constitue le résultat d'une initiative *bottom up* soutenue par les autorités cantonales (Salomon Cavin & Mumenthaler, 2015).

6.4.2.3 Le parc agro-urbain de Bernex

Un autre exemple de lien entre les agriculteurs et les citoyens est le parc agro-urbain de Bernex résultat d'un concours d'urbanisme organisé par le canton de Genève. Ce projet est donc issu d'une initiative *top down*.

« Il est généralement commun de repousser l'agriculture toujours plus loin ; ici, nous avons envisagé le mouvement inverse et rattaché l'agriculture au cœur même de la ville. D'où finalement l'idée d'une forme d'agriculture en espace urbain et d'une exploitation au sein de ce parc » (Ansaldi & Bertrand, 2016, p. 21). Parc de détente et de loisir, le parc agro-urbain de Bernex accueille aussi des espaces de production agricole et de vente.

Concrètement, ce parc public urbain se trouve en zone de verdure sur laquelle sera construite une ferme tenue par une coopérative d'agriculteurs. Ces agriculteurs assurent la production et la vente des fruits et légumes produits sur place ainsi que l'entretien des espaces verts. Ce parc agro-urbain présente trois caractéristiques notables (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017). Résultat d'une co-construction entre des urbanistes, des représentants de l'Etat et des agriculteurs, il trouve sa place dans la planification urbaine à l'échelle d'un quartier et offre une dimension agricole nouvelle à un espace public urbain. Ce projet d'agriculture urbaine « *correspond à d'indéniables changements de pratiques du projet urbain* » (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017, p. 10) et constitue un exemple de projet issu d'une logique agriurbaniste.

6.4.2.4 *Une attention à l'alimentation*

La Ville de Genève a aussi saisi l'importance des enjeux liés à la relation de proximité entre la ville et l'agriculture. Dans ce cadre, le « Service Agenda 21 – Ville durable » a élaboré un programme « *Nourrir la ville* » dont les objectifs principaux sont la promotion des produits agricoles de la région genevoise, le développement d'une sensibilisation plus durable à la consommation alimentaire et le développement de l'agriculture urbaine (Trivelli & al., 2016). La mise en avant des produits de la région est repris par la ville et rend compte de la dynamique similaire qui anime les acteurs du Canton et de la Ville.

6.5 PROCESSUS D'HYBRIDATION

La ville et l'agriculture se côtoient de près dans le canton de Genève et les deux processus présentés illustrent les différentes logiques issues de cette proximité et de cette « cohabitation ». De nouvelles formes de territoire qui hybrident l'urbain et le rural sont en réflexion à Genève (Matthey, Mager & Gaillard, 2012, p. 34). Les instances cantonales se sont saisies de la thématique de l'agriculture urbaine, enjeu de l'aménagement urbain au caractère hybride, et développent le concept de ferme urbaine. À ce sujet, des chercheurs se penchent actuellement sur la question des hybridations à travers l'étude des fermes urbaines en Suisse (Mumenthaler & Salomon Cavin, à paraître)¹.

¹ Les éléments relatifs à l'hybridation fertile sont issus d'une thèse de doctorat et d'un article en cours d'élaboration dont les données nous ont généreusement été mises à disposition pour alimenter ce travail mais n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

Dans ce cadre, les fermes urbaines engendrent différents types d'hybridations agricoles et urbaines. Sur la base d'exemples genevois, zurichois et lausannois, quatre hybridations majeures entre ville et agriculture sont identifiées : les hybridations de fonction, d'affectation, d'acteurs et de fonciers. En croisant les différentes hybridations, le concept de ferme urbaine se décline en deux types. Premièrement, il existe un modèle de ferme au sein des espaces publics de la ville et ce dernier suit des logiques et un cadre réglementaire urbain. Deuxièmement, le chercheur présente le modèle des espaces publics en zone agricole suivant des logiques et un cadre réglementaire agricole. Il conclut que les fermes urbaines constituent des entités agro-urbaines qui dépassent la dichotomie existante entre la ville et l'agriculture.

6.6 CONCLUSION

À l'échelle cantonale, deux processus peuvent donc s'observer (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017). D'une part, la ville cherche à s'intégrer dans la stratégie agricole en promouvant notamment l'agriculture régionale à travers la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr, 2004) et en encourageant la consommation de produits locaux avec le label GRTA. D'autre part, l'agriculture est graduellement intégrée dans la planification urbaine. Ce phénomène est notamment illustré par le « projet agricole d'agglomération » à l'échelle de l'agglomération, le concept des fermes urbaines et le projet de parc agro-urbain de Bernex à l'échelle d'un quartier. De plus, des processus d'hybridation s'observent dans le canton de Genève avec les fermes urbaines et les exemples de Budé et de Bernex.

PROBLÉMATIQUE



Meyrin, automne 2017 © LGillioz

7. PROBLÉMATIQUE

7.1 QUESTIONNEMENT GÉNÉRAL

Réel enjeu de la fabrique urbaine durable (Grandchamp Florentino, 2017), l'agriculture « *est en train de devenir un acteur incontournable de l'aménagement du territoire* » (Matthey & Weil, 2013, p. 19). Les acteurs de la ville s'intéressent de plus en plus à l'agriculture urbaine, les populations urbaines prennent conscience de son potentiel. L'agriculture urbaine « *révèle une nouvelle phase de la pensée urbaine, à la fois sur le plan théorique, parmi les urbanistes, et sur le plan pratique, par les aspirations et les initiatives des habitants* » (Grandchamp, 2017, p. 250).

Cependant, « *une prise en compte différentielle de l'agriculture en ville et des agriculteurs dans la fabrique urbaine* » (Matthey & Weil, 2013, p. 22) s'observe. De plus, la littérature scientifique constate que « *les planifications urbaines prenant en compte l'ensemble des formes d'agriculture urbaines sont [...] rares et timides, et elles sont encore peu théorisées* » (Daniel, 2013, p. 51). Cette réalité s'explique en partie par « *un manque criant d'opérationnalité* » et une absence de cadre normatif (Déalle-Facquez, 2013, p. 3). Il est donc pertinent de s'intéresser aux différents modes d'intégration de l'agriculture urbaine à la fabrique de la ville à travers le projet urbain.

Comment l'agriculture urbaine est-elle concrètement intégrée dans le projet urbain ?

La question de recherche générale aborde une thématique large et dont les réponses dépendent fortement du contexte dans lequel elles s'inscrivent. En effet, « *il n'y a pas « une » manière de faire du projet d'agriculture urbaine. Chaque site, chaque situation, va appeler des réponses spécifiques* » (Aubry & al., 2014, p. 130). Il est donc nécessaire de choisir un angle d'approche et un cas d'étude afin de se focaliser sur un exemple concret de fabrique urbaine.

7.2 ANGLE D'APPROCHE

L'agriculture en ville fait partie des « *quelques récentes thématiques qui reconfigurent la perspective traditionnelle de la géographie urbaine* » (Ghorra-Gobin & Paddeu, 2017, p. 9). Les travaux sur l'agriculture urbaine se sont multipliés ces dernières années et « *l'importance croissante accordée aux espaces agricoles dans les villes et leurs périphéries [...] conduit à repenser l'aménagement des villes, les usages de leurs espaces* » (Ghorra-Gobin & Paddeu, 2017, p. 11).

Ce travail s'inscrit dans les sciences géographiques et urbaines et plus précisément celles de l'aménagement du territoire. L'approche choisie considère le lien entre la société et son territoire et la porte d'entrée est la planification urbaine. Les interrogations se tournent vers la manière dont l'agriculture urbaine est intégrée dans la planification. L'intérêt se porte sur la mise en œuvre d'un projet d'agriculture urbaine en interrogeant plus particulièrement les questions de temps et d'acteurs ainsi que les formes que prend l'agriculture en ville. Il est aussi important à ce stade de définir l'approche pertinente de l'agriculture urbaine dans le cadre de ce travail. À notre sens, il est indispensable d'avoir une approche englobante et une définition de l'agriculture urbaine qui prend en compte la multiplicité des formes. L'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet urbain peut, en effet, concerner autant les interactions entre la ville et le monde agricole que les pratiques de jardinage.

« L'agriculture urbaine englobe tous les acteurs, communautés, activités, lieux et économies qui se concentrent sur la production biologique dans un contexte spatial qui, selon les normes locales, est catégorisé comme « urbain ». L'agriculture urbaine se déroule dans les zones intra et périurbaines, et l'une de ses principales caractéristiques est son intégration plus profonde dans le système urbain par rapport à d'autres cultures. L'agriculture urbaine est structurellement intégrée dans le tissu urbain ; elle est intégrée dans la vie sociale et culturelle, l'économie et le métabolisme de la ville » (Vejre & al., 2015, p. 21) [(notre traduction)].

Cette définition comprend la production agricole des aires urbaines et permet ainsi d'englober toutes les formes et les acteurs qui produisent et cultivent au sein des zones définies comme urbaines. Il est intéressant de souligner que cette définition est suffisamment large pour inclure les interprétations contextuelles de ce qui est considéré comme « urbain ». En ce sens, elle permet une adaptation contextuelle intéressante.

7.3 TERRAIN D'ÉTUDE

Dans un premier temps, le canton de Genève a été sélectionné, notamment car plusieurs expériences d'agriculture urbaine y sont réalisées. Genève constitue donc un terrain intéressant pour étudier l'intégration de l'agriculture dans la fabrique urbaine.

Dans un deuxième temps, l'étude s'est focalisée sur l'écoquartier des Vergers à Meyrin. Dans ce quartier actuellement en construction, l'agriculture urbaine est au centre des réflexions et des préoccupations sur la vie et le fonctionnement du quartier. Aujourd'hui, plusieurs projets sont en cours de réalisation tels qu'un Supermarché Paysan Participatif, une unité agricole menée par un agro-animateur et comprenant des espaces de production maraîchère ainsi qu'un poulailler itinérant.

La question spécifique de recherche précise l'objectif et les sous-questions permettent de guider l'étude, tout en gardant l'orientation générale de l'intégration de l'agriculture dans la fabrique de quartier.

7.4 QUESTION ET SOUS-QUESTIONS DE RECHERCHE

Comment l'agriculture est-elle concrètement intégrée dans le projet d'écoquartier des Vergers ?

- Quel est la genèse de l'intégration de l'agriculture aux Vergers ?
- Quels objectifs sous-tendent cette intégration ?
- Quels sont les acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'agriculture urbaine ?
- Comment se fait la traduction des projets d'agriculture urbaine sur les plans et, plus tard, concrètement, dans le quartier ?
- Quelles formes prend l'agriculture dans l'écoquartier des Vergers ?
- Quels rôles et quelles fonctions remplit-elle ?

7.5 HYPOTHÈSES

L'intégration de l'agriculture à la fabrique urbaine à travers le projet urbain s'opère de manière différentielle (Matthey & Weil, 2013). Dans la littérature, deux formes d'intégration différenciées de l'agriculture dans le projet urbain se distinguent. La première est une dynamique peu porteuse voire stérile alors que la deuxième revêt le caractère d'une dynamique porteuse (Duvernoy & al., 2005). Dans le cadre de ce travail, les hypothèses se basent sur cette première distinction et sont enrichies par les réflexions menées à ce sujet par des auteurs traitant de l'intégration de l'agriculture urbaine au projet urbain.

7.5.1 Intégration stérile et instrumentalisation

La première hypothèse énonce que l'agriculture urbaine est intégrée au projet selon une dynamique stérile. L'agriculture se révèle être un objet d'instrumentalisation au service d'une logique promotionnelle de la qualité urbaine. Les porteurs de projet choisissent d'intégrer de l'agriculture urbaine pour améliorer l'image du quartier, mais cette intégration est superficielle. Cette hypothèse sous-entend qu'il n'y a pas de collaboration entre les différents acteurs pour construire un projet concret d'agriculture urbaine.

7.5.2 Intégration réelle, co-construction et modèle d'agriurbanisme

La deuxième hypothèse stipule que l'agriculture urbaine est réellement intégrée au projet urbain à travers une dynamique porteuse et une logique de co-construction. Le projet est un exemple d'agriurbanisme. L'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet de quartier est concrète et issue d'une co-construction entre les représentants du monde urbain et agricole. Au-delà d'un outil promotionnel pour la qualité urbaine, le projet d'agriculture urbaine s'intègre à la forme urbaine.

MÉTHODOLOGIE



Bramois, printemps 2012 © LGillioz

8. MÉTHODOLOGIE

8.1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE GÉNÉRAL

Dans le cadre de ce travail, la démarche méthodologique choisie pour répondre à la question de recherche est qualitative. Ce travail peut être caractérisé de « *recherche qualitative de terrain* » car elle « *implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs* » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 13). L'analyse est compréhensive et interprétative car elle s'intéresse aux significations que les acteurs donnent à leurs actions ainsi qu'aux motivations, aux aspirations et aux stratégies de ceux-ci.

Concrètement, différentes méthodes ou techniques qualitatives ont été utilisées afin de traiter la question de l'intégration de l'agriculture dans la fabrique d'un quartier : la littérature scientifique, les entretiens compréhensifs exploratoires, les entretiens semi-directifs, l'observation participante, l'analyse de documents cadres et de différentes publications relatives aux événements et à la vie du quartier ainsi que la chronique de dispositif ou analyse de chronique, outil central dans ce travail.

8.2 LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Étape fondamentale dans la recherche, la revue de la littérature sur la thématique abordée s'est effectuée en deux phases de lecture. Durant la première phase, les lectures préparatoires ont permis de s'informer sur les recherches menées sur le thème de l'agriculture urbaine en général et plus particulièrement sur le volet traitant de la relation entre le monde rural et urbain.

Lors de la deuxième phase, les différentes lectures scientifiques en lien avec la question de recherche ont permis, d'une part, de mettre en avant des concepts incontournables tels que l'agriurbanisme, par exemple, et d'autre part, l'approfondissement du thème de l'intégration de l'agriculture dans la fabrique de quartier. Ces lectures constituent la base de l'état de l'art sur la question de recherche abordée dans le cadre de ce travail.

8.3 ENTRETIENS

Afin de saisir le fonctionnement de l'écoquartier des Vergers et de récolter les informations nécessaires à la construction des chroniques de dispositifs, le recours à la méthode des entretiens a été jugé nécessaire. Dans un contexte réunissant de nombreux acteurs autour de l'intégration de l'agriculture urbaine dans la fabrique de quartier, les entretiens ont permis la coproduction d'un discours (Blanchet & Gotman, 2012) propre à la vision de chaque acteur relativement à l'évolution du projet.

Les différents entretiens ont été réalisés durant deux phases distinctes. La première phase constitue une étape d'exploration et de compréhension générale du fonctionnement du projet. La deuxième étape est une phase de compréhension profonde et précise du sujet dans le but de saisir la complexité de l'évolution du dispositif.

Dans le cadre de ces rencontres, qu'elles soient exploratoires ou semi-directives, un guide d'entretien structuré a été réalisé pour que les informations collectées puissent répondre aux hypothèses de recherche. Ce guide de base a été modifié et adapté pour chaque acteur rencontré dans le but d'approfondir certains thèmes en lien avec leur fonction ou leur statut. En effet, les éléments relatifs à la transposition des idées au plan ont pu, par exemple, être approfondis avec les représentants des mandataires.

8.3.1 Entretiens exploratoires

Durant la première phase, les entretiens exploratoires ont permis de se plonger dans l'univers de l'écoquartier des Vergers et de compléter les lectures scientifiques ainsi que la problématique. « *Les entretiens exploratoires ont [...] pour fonction principale de mettre en lumière les aspects du phénomène étudié auxquels le chercheur n'aurait pas pensé spontanément lui-même et à compléter ainsi les pistes de travail que ses lectures auront mis en évidence* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006, p. 58).

Dans le cadre de la phase exploratoire, les différentes rencontres ont permis de saisir, d'une part, le fonctionnement général de l'écoquartier des Vergers et d'autre part, les enjeux principaux liés au projet d'intégration de l'agriculture urbaine au sein du quartier. Les acteurs suivants ont été rencontrés au printemps 2017.

Festal Marion	Architecte-paysagiste, Fondatrice du <i>Studio Mint Sàrl</i> paysages et territoires, mandatée pour l'Atelier des Vergers, membre du Groupe des Maîtres d'Ouvrage et du groupe de travail « agriculture urbaine ».
Flück Bastien	Géographe-urbaniste, actuellement assistant en maîtrise d'ouvrage au sein de la coopérative <i>Équilibre</i> , assistant de projet pour l'association <i>Terragir</i> et secrétaire de la coopérative du Supermarché Paysan Participatif (SPP). Représentant de la coopérative <i>Équilibre</i> au sein du Groupe des Maîtres d'Ouvrage et membre du groupe de travail « agriculture urbaine ».
Fournier Hervé	Architecte EAUG.SIA, associé chez <i>Brodbeck-Roulet Architectes Associés SA</i> bureau mandaté pour les aménagements extérieurs. Membre de l'Atelier des Vergers et du Groupe des Maîtres d'Ouvrage.
Molineaux Benoît	Climatologue de formation. Secrétaire général et membre fondateur de la coopérative d'habitation <i>Équilibre</i> ainsi que membre fondateur et directeur de l'association <i>Terragir</i> (énergie solidaire). Membre du groupe de travail participatif « Coordonner toutes les actions autour de l'alimentation » (COTA), représentant de la coopérative <i>Équilibre</i> au sein du Groupe des Maîtres d'Ouvrage et membre du groupe de travail « agriculture urbaine ».
Rebetez Melissa	Politologue de formation. Secrétaire générale adjointe de la mairie de Meyrin, représentante de la commune de Meyrin dans le Groupe des Maîtres d'Ouvrage.

8.3.2 Entretiens semi-directifs

Afin d'approfondir et de récolter les informations précises quant au déroulement de la construction du projet, des entretiens semi-directifs ont été réalisés. « *En tant que processus interlocutoire, l'entretien est un instrument d'investigation spécifique, qui aide donc à mettre en évidence des faits particuliers* » (Blanchet et Gotman, 2012, p. 22).

L'entretien semi-directif constitue la méthode principale de la récolte des données qui vont permettre de vérifier les hypothèses et répondre à la question de recherche. « *Le chercheur concentrera davantage l'échange autour de ses hypothèses de travail sans exclure pour autant les développements parallèles susceptibles de les nuancer ou de les corriger* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006, p. 174).

Comme « *l'entretien ne parle pas de lui-même* » (Blanchet et Gotman, 2012, p. 89), une étape importante constitue l'analyse des discours. Le traitement des données issus de ces entretiens a permis de décortiquer les nombreuses informations nécessaires pour la création des tableaux synoptiques traduisant l'évolution du projet ainsi que la matière permettant la confrontation des hypothèses aux faits (Blanchet & Gotman, 2012). Dans ce cadre, les acteurs suivants ont été rencontrés en automne 2017 :

- | | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ansaldi Emmanuel | Adjoint scientifique à la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), République et Canton de Genève. Chargé de cours HES à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) en filière agronomie. |
| Boutay Olivia | Ingénieure agronome EPFZ au sein du bureau <i>ACADE</i> . Membre du groupe de travail participatif « Coordonner toutes les actions autour de l'alimentation » (COTA), représentante de la coopérative <i>Voisinage</i> au sein du Groupe des Maîtres d'Ouvrage et du groupe de travail « agriculture urbaine ». Future habitante de l'écoquartier des Vergers. |
| Cadotsch Raeto | Ingénieur agronome, fondateur de l'agriculture contractuelle de proximité (Les Jardins de Cocagnes, L'Affaire TourneRêve). Membre du groupe de travail participatif COTA, vice-président du Supermarché Paysan Participatif. Membre du Groupe des Maîtres d'Ouvrage et du groupe de travail « agriculture urbaine ». Futur habitant de l'écoquartier des Vergers. |
| Ogay Pierre | Coordinateur du Supermarché Paysan Participatif, Membre du groupe de travail participatif COTA. Propriétaire et gérant d'un bar genevois. |
| Weil Marcos | Urbaniste-paysagiste, Directeur associé du bureau <i>Urbaplan</i> , responsable de la région Genève. Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de l'écoquartier des Vergers et donc membre du Groupe des Maîtres d'Ouvrage. |

8.4 L'OBSERVATION PARTICIPANTE

Le fait de travailler sur un projet en construction a cet avantage considérable d'offrir la possibilité au chercheur d'observer ou de participer à sa construction dans certains cas.

« L'OP implique de la part du chercheur une immersion totale dans son terrain, pour tenter d'en saisir toutes les subtilités, au risque de manquer de recul et de perdre en objectivité. L'avantage est cependant clair en termes de production de données : cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques » (Soulé, 2007, p. 128).

Dans le cadre de la construction de l'écoquartier des Vergers, une démarche participative a été mise en place. La méthode de l'observation participante a donc été utilisée lors de certains événements relatifs au thème de l'agriculture urbaine aux Vergers. En effet, il a été possible de se greffer à la démarche participative en tant qu'« *observateur participant externe* » selon Lapassade (2002) pour suivre l'évolution de la construction de la thématique de l'agriculture urbaine au sein de l'écoquartier.

La première expérience s'est déroulée lors de la soirée participative sur le thème de l'agriculture urbaine le 20 juin 2016. Après la présentation des réflexions menées par le GMO, les habitants et futurs habitants ont été interrogés sur les formes d'agriculture urbaine qu'ils souhaitaient, ainsi que sur leur degré potentiel d'implication.

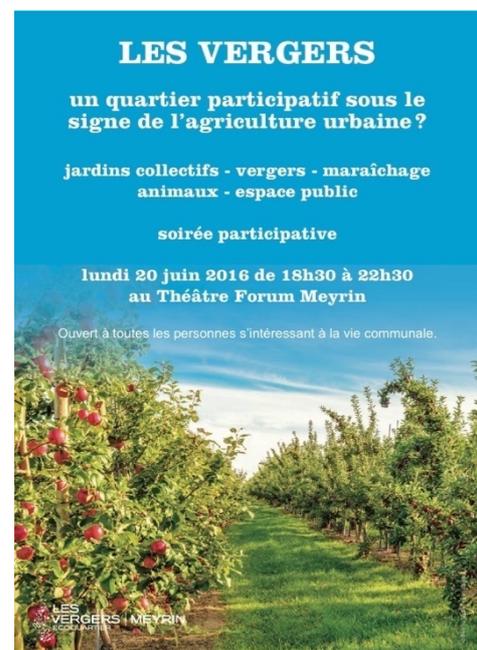


Figure 7: Flyer d'invitation pour la soirée participative sur l'agriculture urbaine

© Commune de Meyrin

Les expériences d'observation participante se sont réalisées régulièrement lors de manifestations « grand public » dans le cadre de la démarche participative des Vergers telle que la soirée participative sur l'aménagement de l'espace public, le 10 mai 2017, qui s'intitulait « *Habitons l'espace public : Loisirs, sport, jeu, culture. L'espace est vaste, investissons-le !* » ainsi que la table ronde autour de la problématique de l'alimentation « *Je choisis ce que je mange !* » avec Tom Boothe, le fondateur du supermarché participatif *La Louve* à Paris.

Dans un premier temps, ces immersions ont permis de rencontrer la majorité des acteurs impliqués dans la construction du projet et de créer des liens de confiance avec ces derniers. Dans un deuxième temps, la participation à ces rencontres a rendu possible la récolte d'informations intéressantes avec des acteurs en pleine réflexion et de suivre au plus près l'élaboration et l'évolution des projets.

8.5 DOCUMENTS CADRES

D'une part, le travail se base sur une réflexion autour de plusieurs documents cadres tels que le Plan Directeur de Quartier (PDQ), le Plan Localisé de Quartier (PLQ) et le Plan des Aménagements des Espaces Publics. D'autre part, un certain nombre de documents de travail a aussi été mis à disposition par la commune de Meyrin et ont permis de compléter l'analyse des documents cadres puisque le processus est en cours de réalisation. Ainsi, un plan guide sur le thème de l'agriculture a été réalisé et permet de saisir la place accordée à l'agriculture dans le quartier. De plus, l'accès aux procès-verbaux des séances du GMO et du groupe interne sur l'agriculture urbaine a non seulement permis de dégager la trame temporelle du processus d'intégration, mais aussi certaines positions d'acteurs relatives à ce sujet.

8.6 CHRONIQUE DE DISPOSITIF OU ANALYSE DE CHRONIQUE

Comme l'écoquartier des Vergers est en construction, l'enjeu fût de trouver un outil permettant de saisir la dimension évolutive. « *L'analyse de la dimension dynamique de la gouvernance et de son inscription territoriale nécessite de reconstituer un suivi dans le temps* » (Rey-Valette et al., 2014, p. 74).

L'analyse de chronique (Rey-Valette et al., 2011) ou la chronique de dispositif (Paoli et Soulard, 2003) sont deux techniques similaires proposées pour la structuration du suivi d'un projet et son analyse. Le recours à ces outils permet la compréhension chronologique des événements et des grandes phases de l'évolution d'un projet de développement territorial. Ce protocole méthodologique permet de « *décrypter des histoires de projet* » (Soulard, 2014, p. 53) et, *in fine*, de raconter l'histoire d'un projet. La méthode proposée par Paoli et Soulard (2003) se déroule en quatre étapes.

8.6.1 Définition des variables de description chronologique des faits

La première étape consiste à définir les différentes variables de description de l'évolution des faits (Soulard, 2014). Les informations à récolter se classent dans quatre grands ensembles.

1. Les acteurs : qu'ils soient des individus ou des collectifs, il est important de saisir qui sont les acteurs impliqués dans le projet en construction ainsi que les statuts et les rôles qu'ils jouent et les liens qui régissent leurs relations. Une attention doit être portée à l'évolution des acteurs et de leurs visions. En effet, les arrivées et les départs de certains acteurs sont tout aussi importantes que leur présence tout au long du projet car elles peuvent révéler des périodes de changements.
2. Les actions : il est important de s'intéresser aux actions qui sont produites par le dispositif. Elles représentent la traduction concrète des travaux élaborés et les différents pas de la construction du dispositif final. Une attention peut être portée à la différence entre la vision projetée des acteurs et la réalité.
3. Les controverses : il est primordial d'identifier les controverses, les sujets qui font l'objet de débats ou les problèmes rencontrés par les acteurs au cours du projet. En effet, la controverse « *renforce l'engagement ou démobilise, réunit ou oppose* » (Rey-Valette, 2009, p. 15) et constitue un élément structurant dans l'évolution du projet.

4. Les évènements : les éléments du contexte jouent un rôle dans l'évolution du projet. Il est nécessaire de comprendre l'évolution de l'environnement dans lequel se déroule le projet car certains évènements peuvent influencer directement la dynamique du dispositif. Il s'agit enfin de « *qualifier l'effet contexte* » (Soulard, 2014, p. 54) en interprétant l'impact des évènements. L'impact peut être positif ou négatif, il peut prolonger, engendrer une bifurcation ou encore stabiliser voire fragiliser le processus de construction.

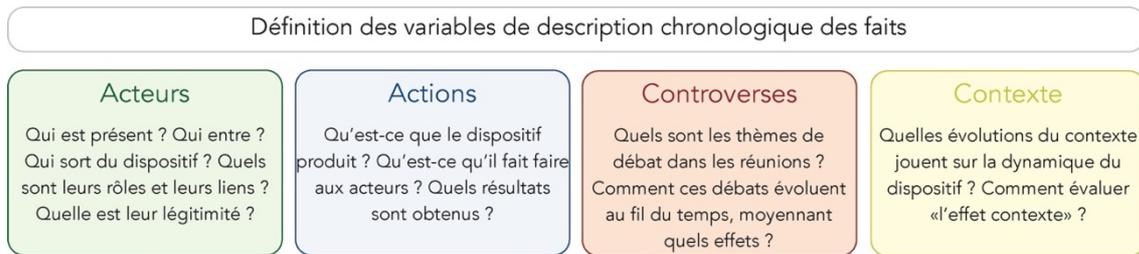


Figure 8: Quatre ensembles de collecte d'informations, création inspirée du guide de Rey-Valette et al. (2011)

Ce tableau résume les quatre ensembles qui ont structuré la collecte d'informations durant les différents entretiens. Les questions relatives à chaque ensemble ont permis de guider les échanges et parvenir à la précision souhaitée sur l'articulation du projet.

8.6.2 Tableau synoptique

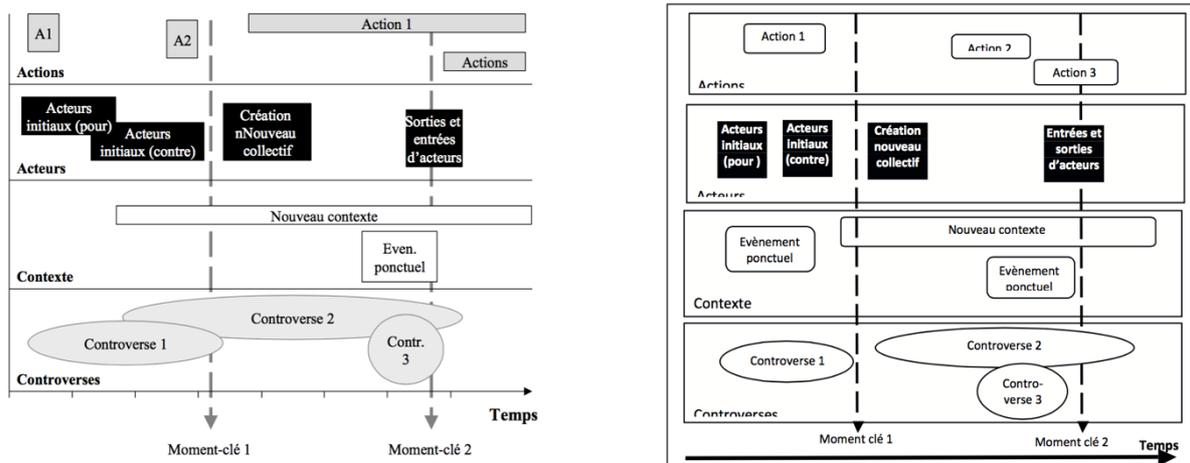


Figure 9: Exemple de synthèses. À gauche, un exemple de tableau synoptique (Soulard, 2014, p.54) et à droite, un exemple d'organigramme schématisé (Rey-Valette et al., 2014, p.75)

La deuxième étape consiste à traduire de manière visuelle les informations récoltées dans la première étape et de constituer un tableau de l'évolution du projet. La construction d'un tableau synoptique (Soulard, 2014) ou d'un organigramme schématique (Rey-Valette, 2014) permet d'organiser toute l'information recueillie et de mettre en avant les moments-clés de la vie d'un projet comme dans les exemples ci-dessous. La création de ces tableaux est centrale dans la méthodologie car « *ils facilitent l'observation, la mémorisation et la traçabilité des processus* » (Rey-Valette, 2014, p. 75).

8.6.3 Moments-clés

La troisième étape consiste à révéler et mettre en avant les moments-clés identifiés dans le tableau synoptique. Ces moments structurent l'évolution du projet et il est important de comprendre la manière dont ils orientent le devenir du dispositif.

8.6.4 Commentaire narratif

La quatrième et dernière étape consiste à raconter l'histoire du projet. « *L'objectif est d'identifier des séquences correspondant aux histoires qui naissent et se déroulent au cours de la vie du dispositif, ainsi que les opérations de transformations qui expliquent les passages d'une séquence à l'autre* » (Soulard, 2014, p. 54). L'objet central de ce travail est donc la narration de l'histoire de l'écoquartier des Vergers à travers le prisme de l'analyse de l'intégration de l'agriculture urbaine.

8.7 ADAPTATION MÉTHODOLOGIQUE

Lors des premiers entretiens, une difficulté est apparue relativement à l'historique des projets. En effet, les acteurs avaient du mal à replacer les événements dans le temps et n'osaient se prononcer sur les dates et la présence des acteurs, objectif central de la méthodologie choisie. Les confusions étaient courantes et cela constituait un frein important. Il a donc fallu trouver un moyen de passer outre ces confusions. La création d'une fiche basée sur le principe d'une chronique générale ou plutôt une frise chronologique a permis de résoudre en partie ces problèmes. Ce support d'entretien a permis aux différents acteurs de clarifier l'enchaînement des événements et donc d'asseoir leur discours. Il devint alors évident que nous devions aussi connaître l'historique des projets pour questionner les différents acteurs et mener au mieux les entretiens semi-directifs. Cette mise à jour et cette adaptation méthodologique nous ont servi autant qu'aux personnes rencontrées et ont permis d'améliorer le rythme des entretiens.

CONTEXTE LOCAL D'ÉTUDE



Meyrin, automne 2017 © LGillioz

9. CONTEXTE LOCAL D'ÉTUDE

9.1 CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Meyrin présente des caractéristiques particulières relatives à la question agricole. En effet, la ville de Meyrin se situe en bordure de la campagne et une partie des terres communales se trouve en zone agricole. L'histoire de Meyrin permet d'illustrer une évolution des relations entre la ville et la campagne.

9.1.1 De la campagne à la cité satellite

Avant les années 1960, Meyrin est un petit village dans une « *belle région campagnarde* » (Association Suisse pour l'Habitat, 1965). En effet, « *Meyrin fut une commune longtemps paisible et typiquement agricole. Rien ne semblait la prédisposer à un développement assez exceptionnel* » (Payot, 1964, p. 71).

Cependant, après la deuxième guerre mondiale, l'aéroport international se développe de plus en plus et la commune de Meyrin accueillait l'implantation du Centre Européen des Recherches Nucléaires. Les autorités cantonales choisissent alors cette commune pour créer la première cité satellite de Suisse (Payot, 1964). Cette ville nouvelle fut « *planifiée et conçue selon les principes urbanistiques du mouvement moderne* » (Rebetez, 2012).



Figure 10 : Héritage de l'urbanisme moderne à Meyrin ©LGillioz

L'urbanisme moderne est caractérisé par la séparation des fonctions urbaines telles que l'habitat, le travail, la circulation et la distraction (Da Cunha, 2005a). Aujourd'hui, l'héritage de l'urbanisme moderne est très présent dans la cité meyrinoise comme l'illustre l'image ci-dessus (figure 10) avec ces barres d'immeubles résidentiels séparées par des bandes vertes de pelouse.

9.1.2 De la cité satellite au projet d'écoquartier

Depuis, un changement de paradigme s'est opéré dans la pratique de l'urbanisme en lien avec l'avènement du développement durable. Dans ce courant, la commune de Meyrin a choisi de réaliser un écoquartier pour répondre à la forte demande de logements dans la région, tout en respectant les enjeux du développement urbain durable. La commune opère un changement de paradigme à son échelle en passant d'une cité satellite à un écoquartier notamment caractérisé par un aspect participatif (Rebetez, 2012). Les trois piliers du développement durable, que sont l'environnement, le social et l'économie, sont pris en compte et mobilisés dans les réflexions urbaines.

9.1.3 Résolution pour une « urbaculture »

La commune de Meyrin montre un intérêt particulier pour l'agriculture urbaine. Au début de l'année 2017, deux élus soumettent au Conseil Municipal de la commune de Meyrin une résolution « pour une urbaculture à Meyrin » (Cornuz & Kunz-Félix, 2017). En effet, Éric Cornuz (Verts de Meyrin) et Marielle Kunz-Félix (Parti Libéral Radical de Meyrin) demandent :

« Le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergènes faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne » (Cornuz & Kunz-Félix, 2017, p. 1).

Cette résolution est le fruit de la volonté de certains élus de prendre en compte la question de l'agriculture urbaine dans les réflexions sur la planification des espaces publics. Cette démarche s'insère dans un mouvement souhaitant le renforcement du rapport entre ville et campagne dans la commune de Meyrin (Cornuz & Kunz-Félix, 2017).

Dans cette dynamique, la ville de Meyrin a aussi accueilli la première section genevoise des Incroyables Comestibles basé sur les principes du mouvement anglais « The Incredible Edible » (De Roguin, 2017). Au menu, se trouvent la culture de fruits et de légumes comestibles et le partage des récoltes entre tous les habitants.

La première implantation de l'association est la Parcelle Colorée (figure 11), mise en place dès le printemps 2017. Ces exemples traduisent un double engagement de la commune de Meyrin pour la thématique de l'agriculture urbaine. D'une part, la commune souhaite mettre en place des outils de travail pour traiter de la question. Cet investissement pour l'agriculture est le résultat d'une logique *top down*. La résolution « *pour une urbaculture à Meyrin* »



Figure 11 : Parcelle Colorée des Incroyables comestibles Meyrin © LGillioz

en est un exemple. D'autre part, la commune soutient les initiatives des citoyens qui relèvent d'une logique *bottom up*. L'exemple de l'association des Incroyables Comestibles Meyrin illustre bien ce mouvement. Le contexte communal est donc favorable à l'émergence de projets d'agriculture urbaine.

9.1.4 Esprit et caractéristique de Meyrin

Une des caractéristiques de Meyrin est, avant tout, sa forte identité. Dans cette ville genevoise, certains acteurs pensent qu'il existe un « esprit de Meyrin » qui prendraient racine dès les années 1970. « *Il y a un esprit de Meyrin, un esprit pionnier, nous sommes fiers d'avoir été la première cité satellite, d'avoir réussi l'intégration de plus de cent nationalités, d'avoir un tissu associatif extrêmement riche* » (Weil, entretien, sept. 2017). Lors de nombreux entretiens, les personnes gravitant autour du projet de quartier ont évoqué cet esprit dans lequel devait s'inscrire l'écoquartier des Vergers. En effet, la volonté de « *cultiver l'esprit de Meyrin, de proximité entre les élus et les habitants, d'implication des habitants dans les discussions, en tout cas sur des objets d'intérêt public* » est exprimée par les concepteurs (Rebetez, entretien, mai 2017). Qu'en est-il de cet esprit ?



Figure 12 : Essai sur l'esprit de Meyrin © LGillioz

Cette figure 12 tente de présenter l'esprit de Meyrin sur la base des adjectifs et des expressions utilisées par les différentes personnes interrogées dans le cadre de ce travail. Selon notre analyse, les principales caractéristiques de l'identité de Meyrin sont la solidarité, l'innovation, la mixité et l'ouverture. Il est souhaité que ces traits se retrouvent aux Vergers. « À noter que l'esprit de Meyrin implique appropriation et non pas privatisation. Les choix aux Vergers devront s'y conformer » (Ville de Meyrin, 2015).

9.2 CONTEXTE MICRO-LOCAL

9.2.1 Situation et site du secteur des Vergers

Le périmètre des Vergers se situe sur la commune de Meyrin dans le canton de Genève. Cette dernière, à la frontière du canton, accueille l'Aéroport International de Cointrin et le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN). D'un petit village campagnard, Meyrin s'est aujourd'hui métamorphosée en une ville importante du canton et compte environ 22'000 habitants et un peu plus de 25'000 emplois.

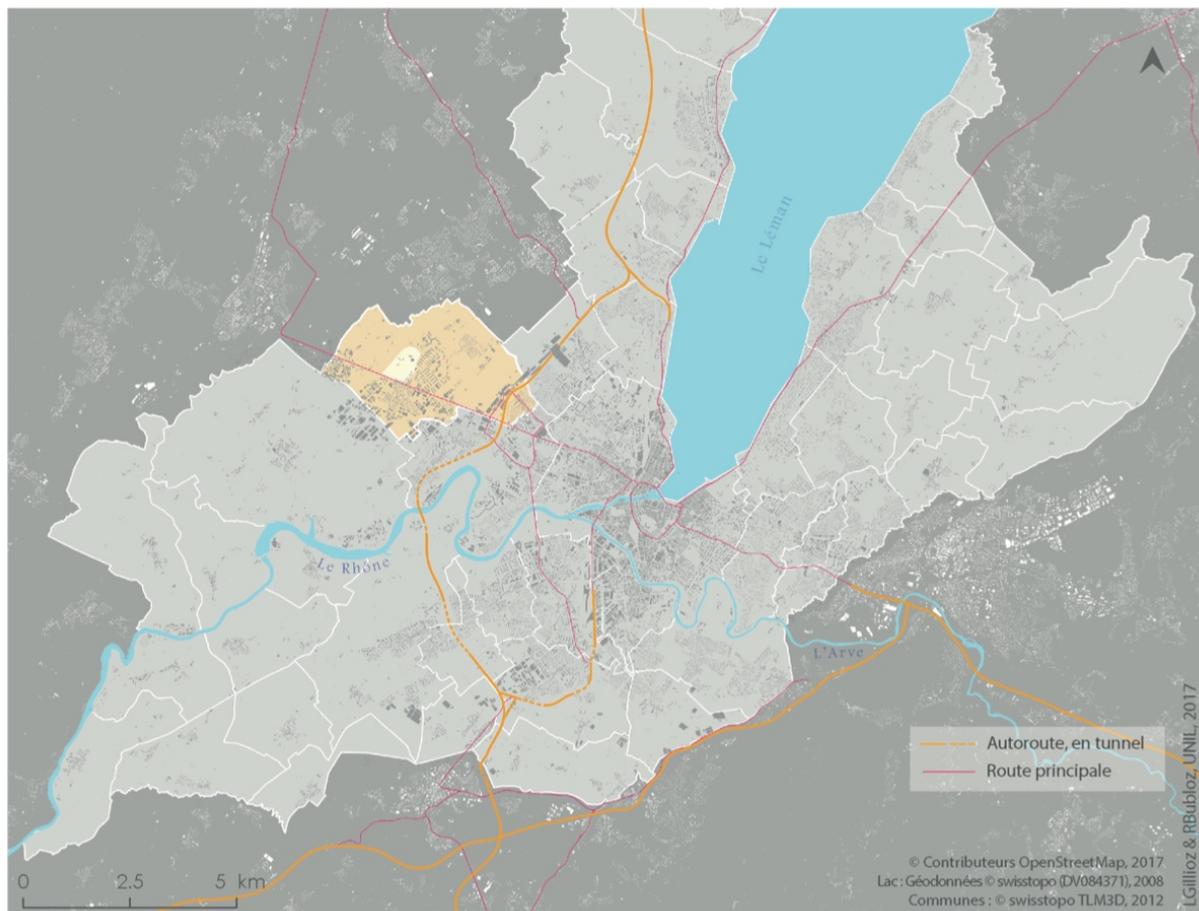


Figure 13 : Meyrin, commune à la frontière avec la France © LGillioz & RBubloz

Le secteur est contenu entre le centre sportif et le cœur de l'ancien village de Meyrin, précisément entre l'avenue Vaudagne, la route de Meyrin et l'avenue Louis-Rendu. Anciennement surface d'assolement (SDA) en zone agricole, le secteur des Vergers constitue aujourd'hui un périmètre d'aménagement coordonné d'importance cantonale (PDCn, 2001, fiche 2.27). Un écoquartier « exemplaire » est en construction depuis 2013 et devrait être terminé dans le courant de l'année 2019.

Le secteur des Vergers

A l'interface entre ville et campagne

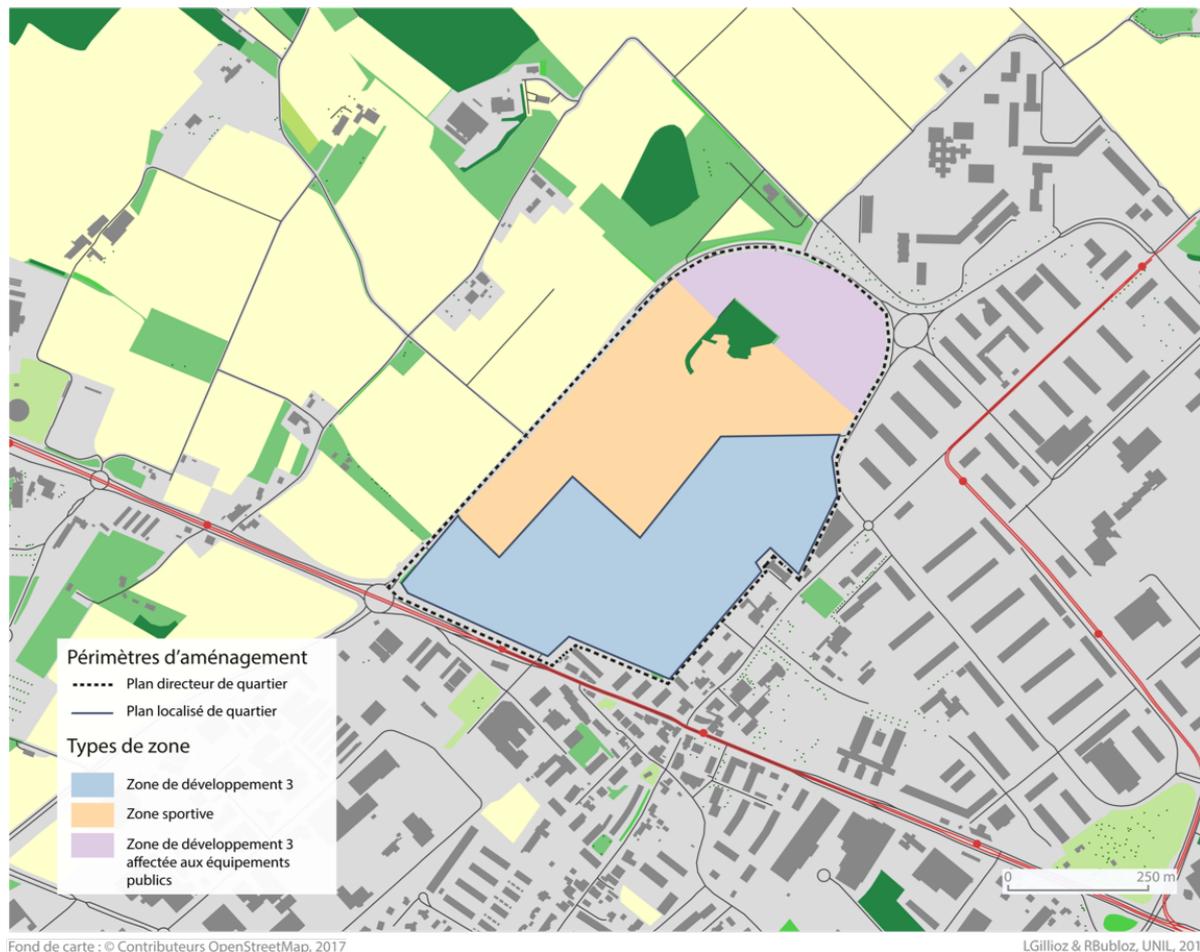


Figure 14 : Situation des Vergers © LGillioz & RBubloz

Le secteur des Vergers se situe à l'interface entre la ville et la campagne comme le révèle la carte ci-dessus. La partie suivante présente la genèse de l'écoquartier du périmètre urbanisable en zone agricole au plan localisé de quartier en passant par le plan directeur de quartier.

9.2.2 Origine de l'écoquartier des Vergers

Face à la pénurie de logements dans la région genevoise (PDCn, 2001, fiche 1.01), le Plan Directeur Cantonal genevois « *admettait la possibilité de déclassements limités de la zone agricole, selon des critères stricts et pour répondre à des besoins d'intérêt général ne pouvant pas être satisfaits dans la zone à bâtir* » (DALE, 2012, p.15).

Ainsi Les Vergers sont identifiés comme « périmètre urbanisable en zone agricole » puisqu'il est contigu à la zone à bâtir et présente des conditions d'aménagement adéquates (PDCn, 2001). En effet, le périmètre se trouve à proximité du cœur de l'ancien village de Meyrin qui est connecté aux réseaux de transports publics et se trouve aussi proche de grands équipements. Ce secteur des Vergers en zone agricole est ainsi retenu en qualité de lieu stratégique d'extension urbaine (PDCn, 2001, fiche 2.04) de niveau cantonal. Les Vergers font alors partie des grands projets d'urbanisation.

« Les grands projets d'urbanisation visent à créer de nouveaux « morceaux de ville », de nouveaux quartiers ou nouvelles centralités, avec leurs logements, leurs activités, leurs espaces publics, et avec leurs incidences sur l'organisation urbaine existante. Ils nécessitent d'emblée une approche interdisciplinaire et des démarches de concertation, notamment avec les communes. Le processus de planification et la négociation des projets s'inscrivent dans la durée, à travers l'élaboration d'un plan directeur de quartier (PDQ) pouvant faire l'objet d'une modification de zone (MZ) voire de plans localisés de quartier (PLQ) » (PDCn, 2011, p. 34).

9.2.2.1 Plan directeur de quartier

En 2003, les premières études d'aménagement sont donc lancées (analyse du site, scénario d'aménagement et avant-projet). En 2005, le Plan Directeur de Quartier (PDQ) est élaboré dans le but de définir les grandes intentions de planification du quartier des Vergers. En 2006, année de révision du PDCn, Les Vergers deviennent un Périmètre d'Aménagement Coordonné (PAC) (PDCn, 2001, fiche 2.27), il s'élève au rang des projets prioritaires pour le Conseil d'Etat au niveau des logements.

Le PDQ n°29'500-526 « Les Vergers » est adopté par le Conseil Municipal de Meyrin le 3 octobre 2006, puis par le Conseil d'Etat le 7 mars 2007 (PDQ, 2007). Ce plan, figure 15, détermine l'organisation du développement du quartier comprenant les lignes directrices relatives à quatre thèmes centraux : la trame verte, les déplacements, les constructions ainsi que les mesures environnementales.



Figure 15 : Extrait du PDQ (2007)

9.2.2.2 *Concept écoquartier et plan localisé de quartier*

En décembre 2007, deux résolutions sont adoptées par le Conseil Municipal de Meyrin. La première concerne l'adhésion au concept d'écoquartier pour Les Vergers et la deuxième, l'élaboration d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ). Le 6 avril 2011, le PLQ n°29'674 « Les Vergers » est adopté par le Conseil d'Etat (PLQ, 2011). Le plan prévoit une urbanisation mixte sous la forme d'une trentaine de bâtiments accueillant autant des activités que des logements (1100 logements environ). L'indice d'utilisation du sol (IUS) est de 0.88, il dépend de la surface brute de plancher qui s'élève à 138'939 m². Dans le secteur, la commune de Meyrin possède 47% des droits à bâtir et fait le choix de les octroyer à des coopératives d'habitation. Le PLQ définit aussi les grandes intentions d'aménagement. Plusieurs documents l'accompagnent et traitent des orientations à prendre en matière d'énergie, de gestion des eaux, d'étude d'impact, de construction, d'aménagement extérieur, etc.

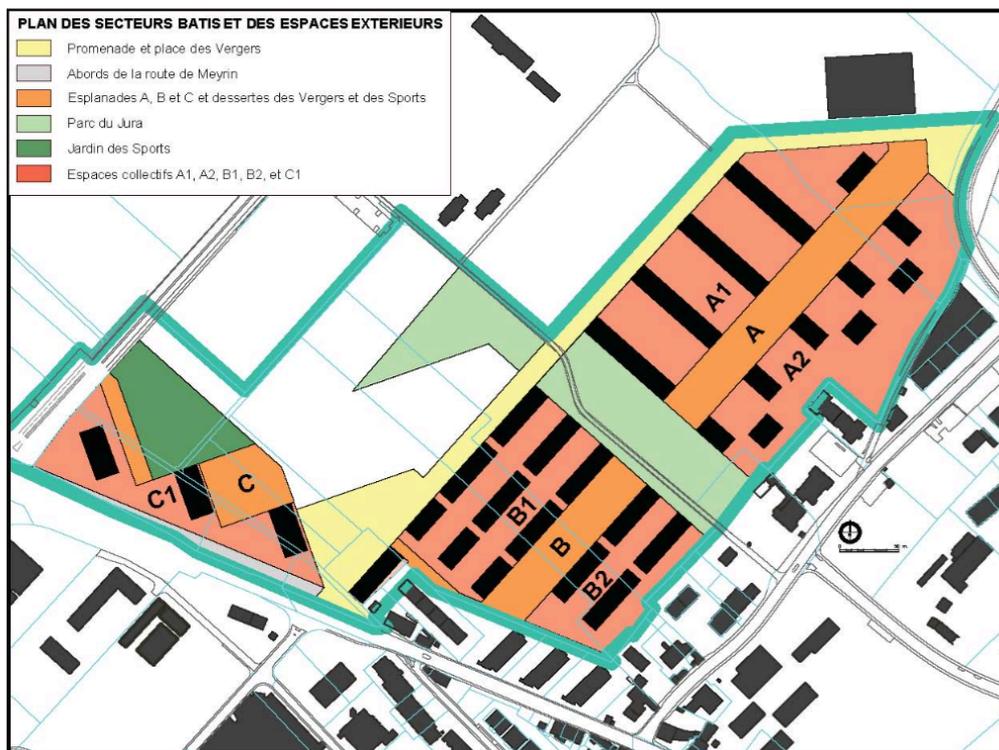


Figure 16 : Secteurs bâtis et espaces extérieurs (DGAT, 2010, p. 3)

En complément du PLQ sont donc adoptées les mesures relatives aux constructions et aux aménagements extérieurs (Direction générale de l'aménagement du territoire, 2010) présentés sur le plan des secteurs bâtis et des espaces extérieurs, figure 16. « *Les prescriptions se fondent notamment sur le cahier des charges des aménagements extérieurs, document à valeur indicative, qui décrit le contexte, les objectifs et les principes généraux du projet d'aménagement* » (DGAT, 2010, p. 3). Les structures végétales à mettre en place sont décrites par secteur et des indications relatives aux arbres, aux strates arbustives ou herbacées ainsi qu'au traitement et entretien des différentes surfaces sont prévues. Des recommandations apparaissent alors sur des potentielles cultures de légumes et de fruits sous la forme de jardins ou de plantages notamment dans le secteur du Jardin des Sports. « *Une charte de gestion sera établie, notamment pour limiter l'utilisation de pesticides, engrais et autres produits de traitement. Les surfaces destinées à être cultivées en jardins ou plantages doivent être enherbées au moins trois ans avant d'être mises en culture* » (DGAT, 2010, p. 11). Il s'avère donc que la création de surfaces productives est possible dans le quartier des Vergers.

9.2.3 Elaboration et construction du quartier

9.2.3.1 Charte

Suite à l'adoption du PLQ en 2011, la commune de Meyrin entre dans la phase opérationnelle et mandate le bureau d'urbanisme *Urbaplan* pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la mise en œuvre de l'écoquartier des Vergers. En collaboration avec la commune, le bureau élabore une charte pour l'écoquartier dans le but de fédérer les différents acteurs. Le 14 mars 2012, le document intitulé « *Mise en œuvre de l'écoquartier « Les Vergers » : Objectifs Ecoquartier* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012) est adopté par les partenaires. Il constitue un « *fil conducteur non contraignant* » relatif à la mise en œuvre de l'écoquartier et comprend une charte qui « *marque les engagements des différents partenaires en vue de la prise en compte d'objectifs partagés de performance socioéconomique et environnementale dans la conception de l'opération ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012, p.5).

Objectifs prioritaires

Le document fixe deux objectifs prioritaires. Le premier expose l'ambition « *d'atteindre les performances du label MINERGIE-A* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012, p. 9). Le second, quant à lui, se concentre sur l'espace public et propose « *la réalisation d'aménagements extérieurs [...] conjuguant performance environnementale, attractivité sociale et économie de moyens, notamment dans l'exploitation du quartier. L'aménagement des espaces publics doit favoriser l'appropriation du quartier par les habitants* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012, p. 9). Afin d'atteindre ces objectifs et de répondre aux exigences du développement durable en termes de participation citoyenne, l'intention d'engager une démarche participative est alors formulée.

9.2.3.2 Démarche participative

Les objectifs théoriques d'une telle démarche ont tout d'abord été introduits dans la charte de l'écoquartier. Sur cette base, les coopératives d'habitation, la Fondation Nouveau Meyrin et la ville de Meyrin (2014) se sont associées pour concevoir une méthode évolutive de démarche participative propre au quartier des Vergers. Trois objectifs centraux et opérationnels structurent l'approche participative.

Tout d'abord, les auteurs souhaitent permettre l'intégration des maîtres d'usage (habitants de Meyrin et futurs habitants des Vergers) à la construction du projet. Puis, la démarche permet d'encourager la rencontre entre les futurs habitants et les prémices d'une vie de quartier. Enfin, la participation a pour objectif de « *permettre aux futurs habitants de l'écoquartier Les Vergers de co-construire des projets phares [...]. Ce faisant, ils ancrent les valeurs de l'écoquartier dans des productions concrètes* » (Les Coopératives d'habitation, la Fondation Nouveau Meyrin & la ville de Meyrin, 2014, p. 2). Par la mise en place d'une telle démarche participative, les porteurs de projet souhaitent offrir un cadre propice à la co-construction.

L'élaboration de la structure de la démarche participative permet de présenter l'organisation des acteurs gravitant autour de l'écoquartier des Vergers. Le schéma de la structure de la démarche (figure 17) offre une clé de lecture importante pour comprendre les rôles de chacun et les interactions entre les différents groupes d'acteurs.

Le Groupe des Maîtres de l'Ouvrage (GMO) est composé de représentants de la commune de Meyrin, de représentants des bénéficiaires des droits de superficie qui comprennent autant les coopératives, la Fondation Nouveau Meyrin que les privés. Ce groupe coordonne l'ensemble de l'élaboration et de la construction de l'écoquartier, il offre un espace de dialogue et de concertation. De plus, il est en charge de la démarche participative et doit garantir le bon fonctionnement de ce processus participatif. À ses côtés, l'équipe-terrain dépendante de la Ville de Meyrin gère le budget à disposition pour divers projets portés par les groupes de travail. Au sein de l'espace participatif, ces derniers œuvrent au passage des idées et des projets aux réalisations concrètes de ces derniers. Le détail complet de la structure de la démarche, de la composition des groupes d'acteurs et de leurs rôles se trouve en annexe.

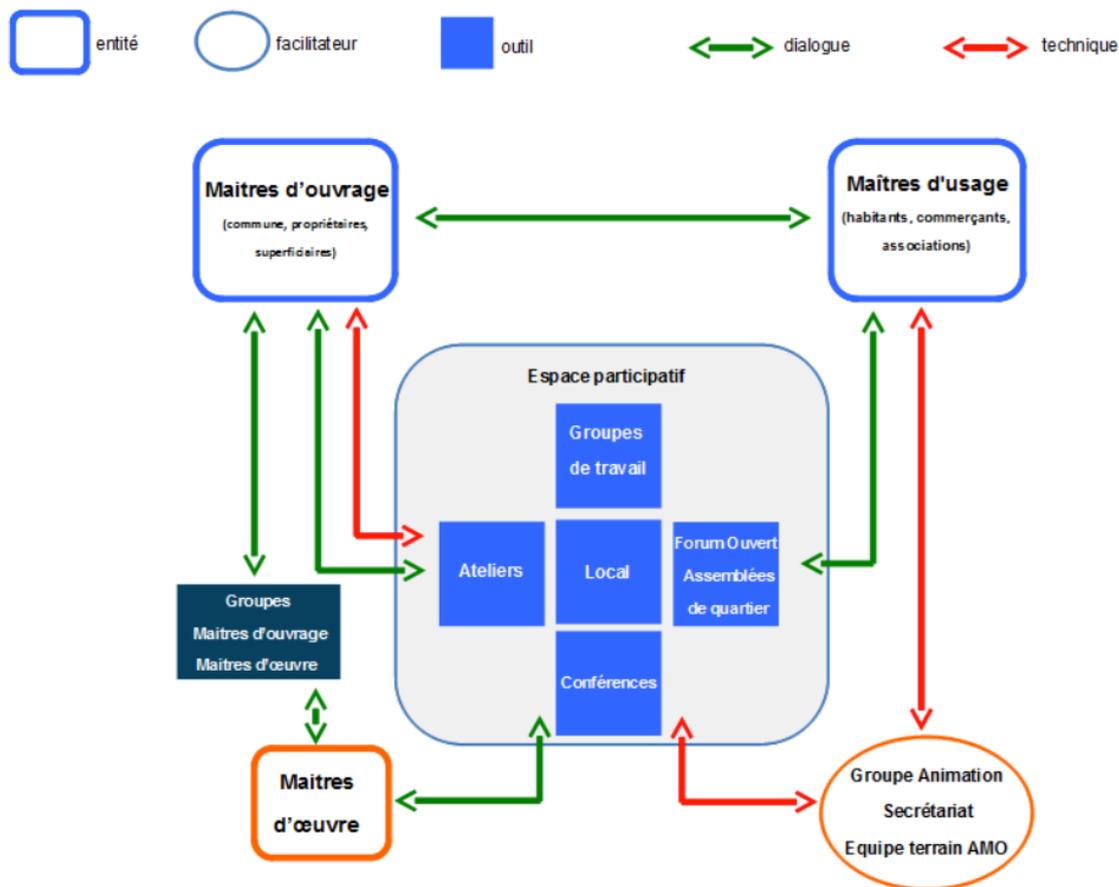


Figure 17 : schéma général de la structure de la démarche participative © Commune de Meyrin

Avec le temps, de nouvelles questions émergent et la question des degrés de participation est posée. Au début de l'année 2015, la commune présente les souhaits de niveau de participation selon les thématiques abordées. De manière générale, la concertation est encouragée au niveau des équipements et aménagements extérieurs dans le cadre de la démarche participative. De plus, il est décidé, plus spécifiquement, que le niveau de participation relatif aux aménagements extérieurs revêt d'une logique co-décisionnelle. Cela s'applique donc à la construction, la gestion et l'animation du projet d'agriculture urbaine.

AGRICULTURE URBAINE AUX VERGERS



Meyrin, automne 2017 © LGillioz

10. L'AGRICULTURE URBAINE AUX VERGERS

Ce chapitre présente la thématique générale de l'agriculture urbaine, son élaboration et sa traduction dans l'écoquartier des Vergers. Tout d'abord, une introduction permet de saisir les éléments contextuels importants. S'ensuit une présentation des projets en cours et en lien, plus ou moins étroit, avec l'agriculture urbaine. Enfin, la mise en place du projet d'agriculture urbaine est étudiée à travers son historique, les moments clés qui ont jalonné sa genèse et la mise en lumière de ses caractéristiques propres.

10.1 CONTEXTE

10.1.1 Aménagements extérieurs

Dans l'écoquartier des Vergers, une attention particulière est apportée à l'espace ouvert puisqu'il fait l'objet d'un objectif prioritaire. L'enjeu central de l'aménagement extérieur est de « *promouvoir le bien vivre dans le quartier. Replacer la nature dans la ville et créer des espaces de vie agréables et conviviaux* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012, p. 18). À l'interface entre la ville et la campagne, l'écoquartier des Vergers est amené à jouer un rôle de « *trait d'union entre la zone agricole et la zone urbanisée* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2012, p. 18).

Dans ce cadre, l'aménagement des espaces ouverts, publics et privés, fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle (MEP) en 2012 (Les Vergers Ecoquartier | Meyrin, 2012). Cette forme de concours pour les marchés publics offre une possibilité de dialogue entre la commune, les différents propriétaires et les concepteurs de l'écoquartier afin d'élaborer un projet fédérateur. À ce sujet, le mandat a passé dans plusieurs mains avant de trouver une stabilité, trois bureaux se sont succédés.

D'une part, les premiers signes d'agriculture urbaine apparaissent en lien avec les réflexions sur les espaces ouverts du côté des professionnels de l'aménagement. En effet, le « premier » projet lauréat du concours d'aménagement intègre les premières réflexions autour de l'agriculture urbaine en 2012. Le bureau met en évidence la situation géographique du secteur à la limite

entre le territoire urbanisé et le territoire rural et propose une forme de dialogue et un concept d'interactions entre les deux mondes en faisant entrer l'agriculture au cœur du quartier (Weil, entretien, sept. 2017). La thématique de l'agriculture urbaine est donc présente aux Vergers dès les premières réflexions sur les espaces ouverts. Cependant, la collaboration avec ce bureau se termine en 2013 et les réflexions relatives à ce sujet resteront « en veille » quelques années.

10.1.2 Forum participatif

D'autre part, un intérêt pour la thématique de l'agriculture urbaine est exprimé par la population invitée au Forum ouvert des Vergers le 4 et 5 avril 2014, premier événement ouvert au grand public de la démarche participative : « *Tous ensemble, créons Les Vergers !* »². Lors de ces journées participatives, la population est invitée à réfléchir sur la manière dont elle se voit vivre aux Vergers une fois que ce dernier sera construit. Les maîtres de l'ouvrage souhaitent prendre connaissance des envies des futurs habitants pour construire ensemble un quartier vivant et aller dans la même direction.

Un intérêt certain se manifeste alors pour la thématique de l'agriculture urbaine puisque deux ateliers de discussion traitent de la question agricole. Le premier atelier se concentre sur les potagers et les personnes présentes exposent l'envie de cultiver la terre dans le quartier. Plusieurs questions relatives à la manière de planifier, de cultiver et à la gestion des parcelles se posent et restent ouvertes. Le deuxième groupe, quant à lui, aborde la thématique des liens avec les paysans. Le souhait de créer un magasin paysan et une agriculture contractuelle est formulé. Ces intentions rejoignent les préoccupations d'un autre atelier du côté des réflexions économiques qui émet l'envie de créer une épicerie de quartier autogérée par les habitants et les producteurs eux-mêmes.

« Plus de 170 personnes se sont réunies au Théâtre Forum Meyrin pour proposer de nombreux thèmes et idées à développer pour le quartier. Une centaine de proposition se sont transformées en 12 groupes thématiques lesquels, soutenus par les Maîtres de l'ouvrage, poursuivent leur travail depuis lors » (Ville de Meyrin, 2014, p. 1).

² Recueil des rapports disponible à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/recueil_discussions_vergers4-5avril_0.pdf

Suite à l'expression de toutes les attentes et envies concernant la vie et le fonctionnement futur du quartier des Vergers au sein des ateliers, les propositions sont analysées et regroupées par thème. Une douzaine de groupes de réflexion autour d'actions potentielles se constituent, dont ceux qui se concentrent sur la coordination de toutes les actions autour de l'alimentation ou sur la création d'un poulailler collectif ou encore d'une auberge participative. Le forum ouvert constitue une étape centrale dans le développement du quartier. Dès lors, ces entités se rencontrent de leur côté, définissent et avancent leurs projets à des rythmes différents.

Les réflexions ont donné lieu à plusieurs projets importants en liens, plus ou moins étroits, avec la thématique de l'agriculture urbaine. Il s'avère, à ce stade, qu'aucune action ne concerne directement la thématique de l'agriculture urbaine à travers un projet concret. Cependant, le forum constitue une étape cruciale car il a permis l'ouverture de la démarche participative, la rencontre de plusieurs acteurs importants partageant les mêmes idéaux ainsi que la récolte des activités souhaitées par les futurs habitants des Vergers.

10.2 LES PROJETS ACTUELS DES VERGERS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE URBAINE

Plusieurs projets en lien avec l'agriculture urbaine se sont développés et sont portés par différents acteurs en lien avec le quartier, tels que les habitants actuels, les futurs habitants, les élus et membres de l'administration de la commune de Meyrin ainsi que toutes les personnes sensibles à cette thématique et notamment certains paysans genevois. Il est, aujourd'hui, possible de distinguer 4 projets :

- L'unité agricole
- Le Supermarché Paysan Participatif
- L'Auberge des Voisins
- Les ateliers de transformation

Ces différents projets sont indépendants, mais complémentaires. Tous les porteurs de projet ont une vision commune quant à la création de synergies entre les actions menées au sein des Vergers. Il s'agit, à présent, de présenter les divers projets cités ci-dessus.

10.2.1 L'unité agricole

L'unité agricole des Vergers concerne le projet d'une entité ou d'un groupement pluridisciplinaire assurant l'exploitation des espaces ouverts de l'écoquartier des Vergers sur un modèle agricole alternatif et en synergies avec les autres projets développés au sein du quartier que sont le SPP, les ateliers de transformation ainsi qu'avec le monde agricole extérieur. L'unité de gestion garantit les prestations suivantes : une production maraîchère, une collaboration avec le SPP, l'entretien des espaces ouverts qu'ils soient minéraux ou verts ainsi qu'une forme d'animation et d'encadrement de la population. Elle réalise ces tâches de manière durable.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur l'unité agricole. Le projet d'unité agricole est particulièrement intéressant du point de vue de l'urbanisme et du lien entre les porteurs de projet, les professionnels de la planification et certains représentants du monde agricole. Il est important, toutefois, de noter que les projets sont indépendants mais interagissent et se complètent de manière remarquable. Il est intéressant de souligner qu'il existe de réelles synergies potentielles entre les différentes unités.

10.2.2 Le Supermarché Paysan Participatif

Au centre des problématiques, abordées lors du forum ouvert d'avril 2014, se trouve l'alimentation. Cette dernière réunit alors plusieurs participants autour de l'action : « Coordonner toutes les actions autour de l'alimentation » (COTA). L'objectif visé par cette action est la réduction de l'empreinte écologique et le développement du lien social autour de l'alimentation. Les personnes engagées dans cette action projettent de se passer de la grande distribution en créant un lieu de distribution alternatif intégrant de nombreuses propositions. Il ressort des discussions, la volonté de favoriser le lien avec les producteurs locaux, de consommer aux Vergers des produits locaux de qualité issu de commerces de proximité, de sensibiliser la population à une forme de consommation durable, d'être des consomm'acteurs plutôt que des consommateurs, de créer une épicerie autogérée impliquant autant les habitants que les producteurs tout en étant un lieu de rencontre. Dès la création de ce groupe d'action, il est souhaité de coordonner avec d'autres actions liées à ce sujet comme l'Auberge des Voisins.

Le groupe de la COTA est lancé lors du forum ouvert et se réunit, dès lors, régulièrement pour travailler sur le projet de magasin alternatif. L'idée d'un supermarché paysan participatif naît donc à partir de ces journées participatives, l'élan se basant sur la volonté de proposer un modèle de distribution alternatif. Les membres du groupe s'inspirent des modèles de la « *Park Slope Food Coop* » fondée par Joe Holz à New York³ ainsi que de la coopérative de *La Louve* fondée par Tom Boothe à Paris⁴.

Les objectifs principaux de ce projet couvrent plusieurs dimensions. Premièrement, le SPP vise la promotion d'une agriculture paysanne, locale et de saison selon le principe de souveraineté alimentaire. Deuxièmement, un objectif est de créer un supermarché qualifié de durable, équitable, local et solidaire. Troisièmement, le SPP souhaite la création de liens du producteur au consommateur en passant par le transformateur et le distributeur. Finalement, le SPP poursuit l'objectif d'une forme de sensibilisation, d'information et de formation envers les membres et les clients sur les problématiques actuelles sociales et environnementales liées à l'alimentation.

Le moyen de mettre en œuvre ces objectifs passe par la création du supermarché paysan participatif dont la gestion revient à une coopérative participative sans but lucratif. Les membres du SPP sont les partenaires et les clients du point de distribution. Ils s'engagent à travailler dans la structure du supermarché de manière régulière (quelques heures par mois) tout comme les membres producteurs qui livrent les produits au SPP. Le supermarché se veut donc être un lieu de rencontre et de dialogue au-delà de l'aspect de l'approvisionnement.

L'association de soutien pour le SPP gagne en juin 2015 le premier prix de la bourse cantonale du développement durable (Ville de Meyrin & COTA, 2015). Cette étape est un moment clé pour l'association car le projet est reconnu au niveau cantonal et encourage les membres à le réaliser. De plus, il gagne une bonne visibilité et l'adhésion des membres augmente tout comme celle des premiers partenaires-producteurs. Il s'agit des Jardins de Cocagne, de la Ferme de Fémé, de la Ferme des Verpillères et de la Ferme de La Touvière. Ces exploitations représentent toutes des modèles agricoles alternatifs dans le canton de Genève et s'engagent à livrer des produits au SPP tout en étant disponibles pour la création de liens avec les consommateurs.

³ <https://www.foodcoop.com>

⁴ <https://cooplalouve.fr>



Figure 18 : Flyer de l'action des paniers de légumes contractuels © Association de soutien SPP
et lieu de distribution des paniers contractuels à Meyrin © LGillioz

En automne 2016, le Supermarché Paysan Participatif met en place un système de paniers contractuels avec les fermes partenaires (figure 18). Cette action consiste en la première concrétisation du projet et permet les premières interactions concrètes avec les membres.

La Coopérative du Supermarché Participatif Paysan est inscrite au registre du commerce en avril 2017 et le but premier de la société coopérative est de « *créer un supermarché autogéré par ses membres qui permettra de promouvoir l'agriculture paysanne locale et de saison en offrant des conditions dignes aux paysans-transformateurs et des denrées locales de qualité à des prix concurrentiels aux membres-consommateurs* » (Registre du commerce genevois, 2017, 25 avril).

Le Supermarché Paysan Participatif⁵, *La Fève*, compte aujourd'hui plus de deux cents membres coopérateurs et de nombreux membres sympathisants prêts à s'engager en participant à la gestion du point de distribution. Le SPP compte aussi de nombreux partenaires dont les paysans et fournisseurs qui ne sont autres que les fermes des Verpillères et de Fémé, l'Affaire TourneRêve, les Jardins de Max, la ferme de la Touvière ainsi que la future ferme des Vergers. La coopérative participative du Supermarché Paysan Participatif ouvrira les portes de ce distributeur alimentaire alternatif dans le courant 2018 au sein du quartier des Vergers.

⁵ <http://spp-vergers.ch>

10.2.3 L'Auberge des Voisins

La Coopérative Auberge des voisins est une société coopérative inscrite au registre du commerce genevois depuis le 3 août 2017. « *L'Auberge des Voisins est un espace destiné à promouvoir la participation pour une offre de restauration et d'évènements culturels* » (Coopérative Auberge des voisins, 2016, p. 1). Cette Auberge est composée d'un projet de restaurant, d'un café, d'une salle culturelle et de chambres d'hôte.

« Ce projet est conçu comme un espace de rencontres et d'échanges favorisant les liens et les initiatives autour du thème de la restauration ainsi que de la vie sociale et culturelle dans le quartier; il vise à sensibiliser et informer sur les enjeux liés à notre consommation en général et notre alimentation en particulier; il veut contribuer à l'émergence d'un modèle économique basé sur la transparence, la solidarité et la complémentarité entre ses acteurs, plutôt que sur la concurrence et le profit » (Registre du commerce genevois, 2017, 3 août).

Elle a notamment la spécificité de fonctionner sans cuisinier professionnel, mais avec les habitants des Vergers et de Meyrin qui cuisineront pour leurs voisins (RTS, Entretien avec Olivia Boutay, 2017). L'Auberge des voisins est un projet faisant partie de la chaîne « *de la fourche à la fourchette* » et collabore avec les autres projets tels que le SPP et l'unité agricole par exemple (Boutay, entretien, sept. 2017).

10.2.4 Les ateliers de transformation

Aux Vergers, il existe le projet d'accueillir des ateliers de transformation. Il est souhaité que trois artisans dont un boucher, un fromager et un boulanger, offrent leurs services au sein du quartier. Les trois « transformateurs » seront intégrés à la Coopérative du Supermarché Participatif Paysan et gèreront les rayons de l'alimentaire avec les consommateurs (Cadotsch, entretien, sept. 2017).

10.3 L'HISTOIRE DE L'UNITÉ AGRICOLE DES VERGERS

10.3.1 Introduction et chronique

Ce chapitre expose les réflexions menées au sein du groupe des maîtres de l'ouvrage sur la thématique des aménagements extérieurs, de l'espace public et de l'agriculture urbaine. L'analyse se base en grande partie sur les nombreux procès-verbaux de séance ainsi que les différents documents de travail généreusement mis à disposition par la commune de Meyrin et le GMO pour la réalisation de ce travail. Les informations exposées dans cette partie rendent compte de l'évolution de la construction du projet d'agriculture urbaine aux Vergers. Plusieurs sources mises à disposition par les acteurs rencontrés et la commune de Meyrin ne sont pas arrêtées et font encore l'objet de réflexions. La thématique de l'agriculture urbaine et les projets concrets qui en découlent aux Vergers sont de nature innovante et en constante évolution.

Le tableau récapitulatif ci-dessous révèle l'histoire de l'agriculture urbaine et du projet d'unité agricole au sein de l'écoquartier des Vergers en pleine construction. Il présente les acteurs importants, les actions réalisées, les controverses existantes ainsi que le contexte dans lequel évolue le projet. Cette chronique de dispositif permet de mettre en lumière plusieurs moments clés de la genèse du projet d'agriculture urbaine aux Vergers.

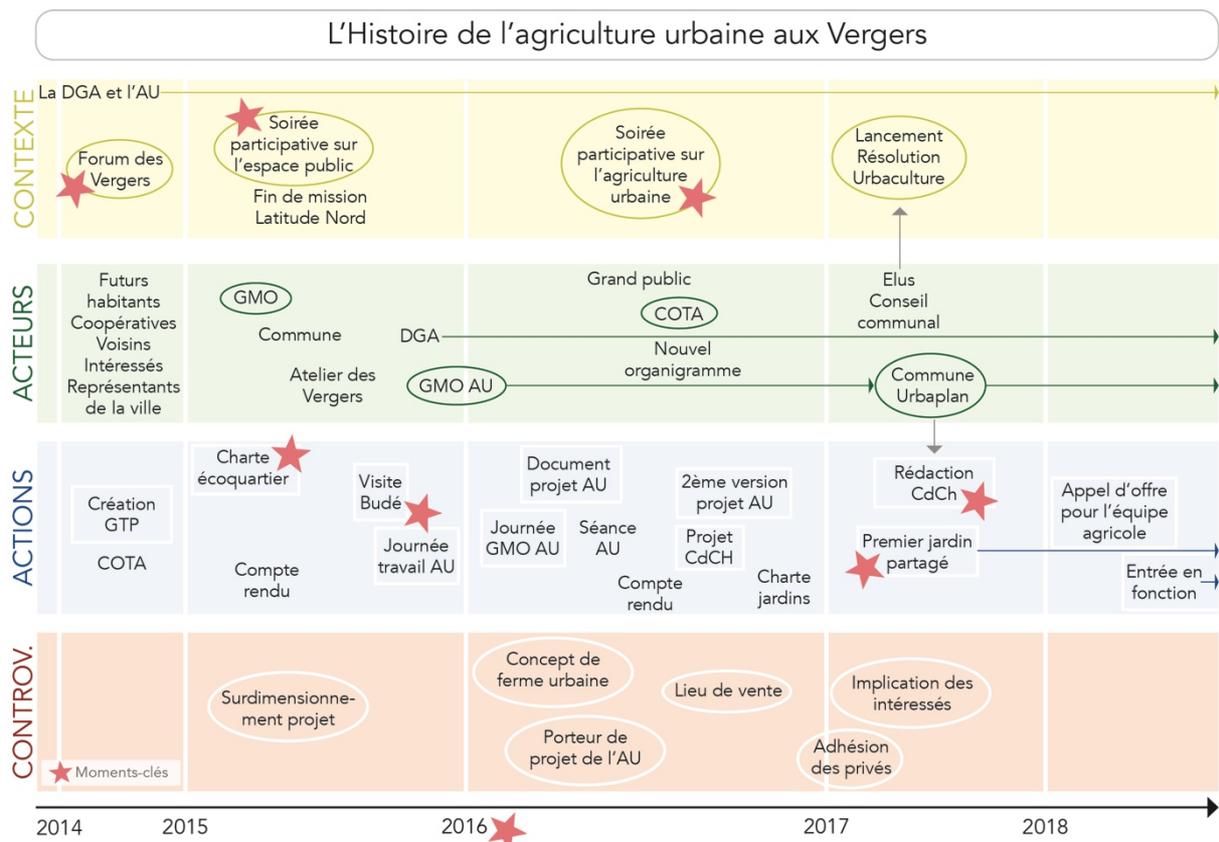


Figure 19 : Chronique du projet d'agriculture urbaine des Vergers © LGillioz

10.3.2 Les concepteurs et l'agriculture urbaine : élaboration d'une charte de l'espace public

Tout d'abord, l'agriculture urbaine est traitée en interne par les concepteurs et au sein du groupe des maîtres d'ouvrage. En octobre 2014, lors de la séance mensuelle du GMO sur les aménagements extérieurs, le bureau *Latitude Nord* ayant repris la planification de ces espaces est accueilli et présente ses grandes intentions d'aménagement dont la volonté de terrasser et de niveler le terrain pour rendre le secteur praticable.

En décembre 2014 a lieu la première séance participative sur les espaces publics. Le bureau mandaté pour les aménagements extérieurs rappelle les nombreuses exigences « naturelles » du secteur des Vergers telles que la forte pente, l'orientation du quartier et l'ensoleillement par exemple. Le terrassement prévu offre la possibilité d'imaginer de l'agriculture urbaine, des vergers, des espaces disponibles pour l'appropriation des habitants sous la forme de jardins. Lors de cette rencontre, les membres définissent les questions principales à traiter dans les futures séances sur le thème des espaces publics. La question relative à l'agriculture urbaine se pose ainsi : « peut-on réellement produire dans le quartier des Vergers ? ». Il s'agira d'y répondre par la suite.

En janvier de l'année suivante, le sous-groupe de travail des espaces publics définit les valeurs et les buts de l'écoquartier à discuter. La proposition que l'écoquartier doive impliquer de l'agriculture urbaine est faite et devra être validée. Un pas important se fait en février 2015 puisque le GMO adopte la charte écoquartier pour les aménagements extérieurs. Cette dernière, qui se trouve en annexe, fixe les priorités « *afin d'aider à la prise de décisions concernant les aménagements extérieurs qui sont financés par l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage de l'écoquartier « Les Vergers »* » sur un plan économique, social et environnemental. Les aménagements extérieurs de l'écoquartier se doivent de favoriser la production de denrées alimentaires sur le plan environnemental. Cette priorité relève de la thématique de l'agriculture urbaine et fait l'objet d'une adoption par l'ensemble des maîtres d'ouvrage. L'agriculture urbaine est un projet phare retenu par le GMO de l'espace public. Cette étape constitue un moment clé dans l'histoire du projet d'agriculture urbaine. La réponse est donnée et la production est possible aux Vergers.

En mars 2015, le représentant de la Coopérative *Equilibre* présente des projets d'agriculture urbaine réalisés à Cressy (GE) qui se déclinent sous la forme de potagers privatifs et de bacs cultivés sur les toits. La réflexion sur l'agriculture urbaine se poursuit au sein du GMO et ce dernier définit, en avril, le besoin de faire participer le grand public aux réflexions sur les aménagements extérieurs afin de récolter les souhaits de la population. Une soirée participative sur l'espace public est donc prévue au 15 juin 2015 ⁶. C'est alors que l'agriculture urbaine est abordée par la population.

⁶ Compte rendu disponible à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/PDF/lesvergers_comptere rendu.pdf

10.3.3 La population et l'agriculture urbaine

La soirée participative sur l'espace public accueille plus d'une centaine de personnes dont la moitié est composée de futurs habitants. Le but de la soirée est de sonder les envies et les besoins de la population relativement au quartier des Vergers pour les comparer avec les choix faits par les concepteurs.

La question de base posée à tous les participants est la suivante : dans cinq ans, quels sont les usages et les activités que chacun désire pratiquer dans l'espace public de Meyrin et plus particulièrement aux Vergers ? La population présente est amenée à réfléchir sur cette question et se répartit par groupes. Une trentaine de personnes aborde le sujet de l'agriculture urbaine, la faune et la flore et s'attèle à imaginer des projets pour les Vergers, la localisation et les personnes impliquées, les ressources et besoins nécessaires, les obstacles et la faisabilité.

Trois thématiques de projet autour de l'agriculture urbaine se dessinent entre les potagers, les arbres et les animaux. La volonté de voir des espaces productifs, des potagers individuels ou collectifs dans l'espace public est exprimée tout comme le fait d'avoir des arbres fruitiers et des essences d'arbres indigènes ainsi que des animaux (abeilles, moutons, chèvres, poules, lapins, canards, oiseaux) dans le quartier. Ces projets ont pour but de servir un objectif social, environnemental, pédagogique et productif notamment. En effet, un lien entre la production potentielle et le SPP est imaginé. De plus, les gens souhaitent s'engager mais expriment le besoin d'être suivi par un expert ou aidé par un référent pour la gestion des espaces et des animaux, d'avoir une charte et la création d'une association pour asseoir les projets. C'est alors que la proposition d'une nouvelle figure est faite : celle d'un « agro-animateur » qui apporterait un soutien aux habitants autour des pratiques agricoles urbaines. Puis, les participants sont invités à localiser et situer sur un plan, à l'aide de post-it, les différentes activités qu'ils souhaitent voir naître au sein du quartier. Toutes les demandes et les projections sont recueillies par les organisateurs de la soirée participative et sont traitées par les concepteurs.

Cette soirée est une étape importante de la genèse du projet d'agriculture urbaine au sein des Vergers puisque la population exprime le souhait de pratiquer l'agriculture dans le quartier.

10.3.4 Une nouvelle équipe de concepteurs : L'Atelier des Vergers

En été 2015, la mission du deuxième bureau s'arrête. Le projet présentait un caractère trop ambitieux et ne s'intégrait pas réellement au développement du quartier. Un troisième et dernier bureau, *br architectes associés sa*, reprend donc le mandat d'études parallèle sur les aménagements extérieurs le 23 juin 2015 et la mission du groupement est redéfinie. Le projet est dorénavant en main d'un groupe pluridisciplinaire de mandataires intitulé « Atelier des Vergers » qui est composé de plusieurs entités (voir figure ci-dessous).

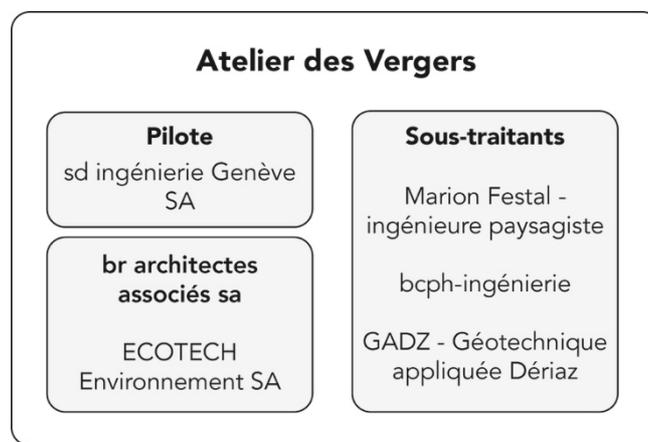


Figure 20 : Composition du groupement "Atelier des Vergers" © LGillioz

Les intentions sont exprimées dès la reprise de la mission par les nouveaux mandataires et l'orientation est donnée : l'identité du quartier dépend de l'espace public. Lors de la première séance du GMO à laquelle participe le bureau d'architectes, en septembre 2015, la présentation relative à l'état des lieux du projet rappelle un des éléments intangibles : les vergers et l'agriculture urbaine constituent des thèmes majeurs du projet d'aménagement extérieur. Malgré les contraintes que présente l'agriculture urbaine (déclin de l'investissement en temps, abandon en été, risques de dégradation des cultures, etc.), soulignées par certains membres, la majorité souhaite aller de l'avant notamment suite à la soirée participative sur l'espace public qui a révélé un intérêt prononcé des futurs habitants pour cette thématique. Les mandataires sont d'ailleurs en contact avec la Direction Générale de l'Agriculture à ce sujet.

10.4 L'AGRICULTURE URBAINE : UN PROJET FÉDÉRATEUR

10.4.1 Logique *top down* et *bottom up*

L'agriculture urbaine se révèle être un objectif commun entre les concepteurs et la population. De manière globale, la thématique de l'agriculture urbaine est saisie, d'une part, par le groupe de maître d'ouvrage. En effet, les concepteurs portent ce thème dès le début du projet et souhaitent prendre en compte la situation géographique du quartier à l'interface entre la ville et la campagne pour faire dialoguer les deux mondes. Ils s'intéressent aux différentes expériences d'agriculture urbaine menées à Genève et entrent en contact avec des personnes spécialisées. De l'autre, la population exprime un intérêt certain pour l'agriculture urbaine à plusieurs reprises et notamment lors du forum ouvert ainsi que lors de la soirée participative sur l'espace public. Les futurs habitants souhaitent voir des jardins potagers dans le quartier, des vergers ainsi que différents animaux tout en étant soutenus par des gens expérimentés dans ces domaines. Comment se fait le lien entre ces deux logiques, l'une plutôt *top down* et l'autre *bottom up* ? De quelles manières les concepteurs intègrent-ils l'agriculture urbaine et les envies de la population dans le projet ?

Le Groupe des Maîtres d'Ouvrage joue un rôle central dans la construction du projet. En effet, il offre un espace d'informations, de débats et d'échanges entre les représentants de la commune, les concepteurs et les représentants des différentes coopératives d'habitation (qui s'avèrent être des futurs habitants pour certains). Ainsi, le GMO est une plateforme qui permet de définir, dans une vision commune, les stratégies relatives à l'écoquartier et aux différents projets envisagés.

À ce sujet, en septembre 2015, le GMO accueille une nouvelle représentante de la coopérative *Voisinage*. Il s'agit d'une future habitante des Vergers qui se révèle être ingénieure agronome. Son arrivée est, à notre sens, importante dans la constitution du projet d'agriculture urbaine notamment car elle s'investit pleinement dans les projets en lien avec l'agriculture urbaine en apportant son expertise agricole.

10.4.2 L'agriculture urbaine comme objectif prioritaire

En octobre, après quelques mois de travail intensif sur l'espace public, les nouveaux mandataires présentent, lors de la séance du GMO, l'état des lieux et déclarent que le quartier est un espace propice aux interactions sociales, un espace où les habitants ont la possibilité de s'investir dans différentes activités, du jardin privé au maraîchage, tout en favorisant la biodiversité. L'intention est alors clairement définie. Les concepteurs entendent offrir la possibilité aux habitants de s'approprier l'espace public de l'écoquartier et de cultiver aux Vergers.

10.5 INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE AU PROJET URBAIN : UN PROCESSUS ITÉRATIF

Durant la séance d'octobre concernant la concertation autour de l'espace public, la méthodologie de l'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet est présentée. Les mandataires et les membres du GMO souhaitent transposer concrètement les éléments ressortis lors de la soirée participative concernant l'espace public sur le plan du projet. Cette démarche se fait pour toutes les thématiques abordées lors de cette soirée. Les concepteurs se saisissent du plan réalisé par les participants à la soirée du 10 juin et débattent des activités souhaitées en comparant les envies aux réalités envisageables du point de vue de la localisation. L'agriculture urbaine est abondamment présente dans le projet. Les discussions tournent autour des localisations potentielles et du nombre d'arbres fruitiers, des potagers souhaités au pieds des immeubles, d'un potager collectif, de l'ensoleillement, de l'emplacement potentiel d'un espace de vignes.

Dès lors, se met en place un processus itératif d'intégration de l'agriculture urbaine dans le quartier. L'Atelier des Vergers prend connaissance des éléments projetés par la population et le GMO. S'en suit une phase de travail lors de laquelle les différentes propositions sont intégrées au plan de quartier avant d'être soumise à une forme de validation en séance de concertation sur l'espace public.

10.5.1 Prospection des concepteurs sur l'agriculture urbaine

10.5.1.1 Visite de la ferme de Budé

Les réflexions sur l'agriculture urbaine se poursuivent. Le 30 octobre 2015, une visite de la ferme genevoise de Budé est organisée. Deux représentants de la commune de Meyrin ainsi qu'un représentant d'une coopérative rencontrent un des jardiniers de la ferme avec un représentant de la DGA. Cette visite permet de se rendre compte des projets d'agriculture urbaine existants dans le canton de Genève. Elle inspire les membres présents et les encourage à poursuivre les réflexions sur cette thématique au sein du quartier des Vergers. La visite est un élément déclencheur et une prise de conscience notamment pour le chef de projet et l'équipe des Vergers (Weil, entretien, sept. 2017). Le fait de voir le fonctionnement d'une ferme dans un quartier d'habitation a permis de prendre le projet au sérieux et d'avancer vers une forme de concrétisation. Cette visite est un moment clé dans la genèse du projet.

Le 4 novembre 2015, le GMO et l'Atelier des Vergers se réunissent en séance de concertation sur l'espace public. Dans une première partie, la définition de l'espace public est débattue puis arrêtée. Aux Vergers, l'espace public est composé du domaine public communal, du domaine privé communal et des dépendances. Puis, les personnes s'étant rendues à la Ferme de Budé expliquent la visite et font part de leur enthousiasme relatif au développement de l'agriculture urbaine aux Vergers. Les membres du GMO souhaitent poursuivre le travail dans ce sens, un réel profit peut être tiré des différentes expériences d'agriculture urbaine qui existent dans le canton. Le GMO mandate donc un groupe de travail « agriculture urbaine » pour préparer la séance de décembre qu'il choisit de consacrer à ce sujet.

10.5.1.2 Premières explorations du côté des experts

Lors de la séance du 2 décembre 2015, le GMO invite un expert en matière de jardinage et de participation, Christian Bavarel, pour un partage d'expérience. L'invité présente différents mouvements de jardinages urbains et de projets d'agriculture urbaine en passant par des exemples américains comme les *Greens guerilla* à des exemples plus locaux réalisés en Suisse romande comme la ferme de Rovéréaz à Lausanne ou différentes expériences genevoises de jardinages collectifs.

La présentation suscite de nombreuses questions dont celle de la production et de la rentabilité. Un des cœurs du problème est identifié : souhaite-t-on une agriculture en tant qu'activité qui vise à produire, générer un revenu financier et nourrir des gens ou une activité de jardinage avec des finalités sociales, vivrières, environnementales ou de loisirs ? Une agriculture plutôt pour son aspect esthétique ou économique ? Plusieurs enjeux sont alors identifiés autour de ces questions. Quel degré de participation ? Quelle fonction de l'agriculture urbaine ? Quelle perméabilité de l'espace ? Quelle transition entre les concepteurs, la construction, l'appropriation et le passage aux mains des habitants ? Qui porte et est en charge des projets ? Toutes les questions restent ouvertes. Au fil de la discussion, les objectifs suivants sont identifiés :

- Le premier objectif vise une production alimentaire, un accès à des produits locaux de saison et le fait de favoriser une forme de consommation personnelle.
- Le deuxième objectif concerne le volet des loisirs et les intentions sont de semer, de planter, de déguster et de se rencontrer. Le but est l'amélioration de la qualité de vie en tant qu'espace de loisirs et de rencontres.
- Le troisième objectif est d'encourager à une forme de sensibilisation et d'éducation de publics de tous âges.
- Le dernier objectif est de contribuer au maintien et au développement de la biodiversité dans le quartier et de s'intégrer dans le milieu agricole existant.

À ce stade, les membres du Conseil Administratif souhaitent organiser une rencontre impliquant divers experts ou personnes expérimentées en questions agricoles afin de récolter des informations et les expériences menées dans d'autres contextes. Le CA projette une journée de travail sur l'agriculture urbaine à la mi-décembre afin de répondre aux nombreuses questions en suspens. Le 11 décembre 2015, se tient alors la séance sur l'agriculture urbaine aux Vergers qui réunit plusieurs personnes impliquées dans l'élaboration du quartier ainsi que des experts des questions agricoles du canton de Genève.

Le Conseil administratif de la commune de Meyrin et un représentant de la commune, de l'Atelier des Vergers, du GMO, de la DGA, de l'Union fruitière lémanique, d'AgriGenève, deux représentants du SPP se retrouvent pour débattre ensemble de l'avenir de l'agriculture urbaine aux Vergers. Le Conseil administratif exprime la volonté d'aller de l'avant, la société civile manifeste son intérêt et se mobilise autour de cette thématique. Plusieurs projets liés à ce sujet sont en cours. Le but de la journée est de faire émerger un projet d'agriculture urbaine pour l'écoquartier des Vergers et cette rencontre joue un rôle important.

10.5.2 Concordance entre objectifs des Vergers et politique meyrinoise

Les préoccupations relatives aux aménagements extérieurs qui occupent les esprits des concepteurs du quartier des Vergers concordent avec les priorités et les objectifs du programme de législature (Ville de Meyrin, 2015). En effet, la priorité politique du Conseil Administratif (CA) est de « *continuer à faire de Meyrin une ville durable* » tout en suivant plusieurs objectifs tels que la requalification des espaces publics en tant que lieu de vie et le renforcement de la biodiversité et de la nature en ville ou encore la valorisation des circuits courts et des acteurs économiques de la région. Le Conseil administratif suit donc de près le travail effectué aux Vergers concernant les espaces publics et s'intéresse particulièrement à l'agriculture urbaine et aux questions soulevées durant les dernières séances.

Lors d'un entretien, il est révélé que le soutien politique est particulièrement fort à Meyrin et aux Vergers et ce, indépendamment des législatures. « *C'est particulier, je peux dire que je n'ai jamais vu un tel portage politique dans d'autres communes* » (Weil, entretien, sept. 2017). Cet aspect est une composante de l'esprit de Meyrin.

10.5.3 Élaboration du projet et premières esquisses

10.5.3.1 Une ferme urbaine et un agro-animateur

Tout d'abord, le concept de ferme urbaine ressort de manière prépondérante des discussions de la journée. La viabilité économique d'une telle structure est interrogée et l'exemple genevois de la ferme de Budé est repris. L'idée qu'une ferme permette à une famille de vivre est émise. Puis, les participants se rejoignent sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir une personne cadre. La figure de l'agro-animateur ressort suite aux propositions faites par la population lors de la soirée participative sur les espaces publics. La discussion tourne autour de l'image d'un jardinier paysan qui cultiverait l'espace public ou d'un exploitant agricole qui fédérerait toutes les demandes et soutiendrait les projets en conciliant les volets de production, sensibilisation, distribution et participation. Enfin, les participants souhaitent être attentifs à la création de synergies entre la structure de la ferme urbaine et le SPP. En conclusion, le but central ne serait pas de nourrir le quartier mais bien d'établir un réel lien entre les producteurs et les consommateurs, entre l'urbain et la campagne.

Il s'avère que le concept de ferme urbaine présenté par la DGA ne correspond pas forcément à ce que certains acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine aux Vergers souhaitent mettre en place comme projet. Il est légitime de s'inspirer du concept et de prendre en compte les expériences déjà réalisées. Il est, cependant, nécessaire d'élaborer un projet en prenant en compte la situation, le contexte et les caractéristiques ainsi que les ressources propres des Vergers. Certains parlent plus volontiers d'unité agricole et ne souhaitent pas se faire imposer un modèle générique.

En janvier 2016, suite à la journée de travail, il est proposé de créer un groupe de travail porté par le GMO avec des représentants du SPP et de la COTA pour la gestion des espaces publics et le projet d'agriculture urbaine comprenant des espaces agricoles, de l'animation, une mise en réseau d'agriculteurs partenaires du SPP.

10.5.3.2 Objectifs et lignes directrices du projet

En février 2016, l'architecte de la Ville de Meyrin en charge de la cohérence de l'espace public aux Vergers produit un document sur l'ébauche du projet d'agriculture urbaine aux Vergers. Les questions d'agriculture et d'alimentation posées aux Vergers renvoient à des enjeux pluriels tels que l'éducation, l'économie, l'aménagement, le lien social, les loisirs et la santé comme le montre la figure ci-dessous. Le projet doit être pensé en lien avec ces enjeux.



Figure 22 : Illustration du caractère multidimensionnel du projet d'agriculture urbaine (Ville de Meyrin, 2016b).

Il s'avère qu'aux Vergers, le projet en cours d'élaboration est prêt à remplir plusieurs fonctions et touche de nombreuses dimensions qu'elles soient agricoles, jardinières, productives, ou d'entretien, d'arrosage, de stockage et de transformation. La gestion de l'espace public se fait de manière innovante puisqu'il est projeté de le cultiver. Le projet en cours propose « *une forme de réconciliation entre le culturel et le cultural* ». Le modèle de ferme urbaine des Vergers est présenté mais reste à définir à l'image de Meyrin. Un jardinier maraîcher et une équipe est prévue pour la gestion de l'espace public mais surtout pour la production. Cet espace accueille des vergers, des potagers, les espaces de culture agricole et des espaces verts de détente et de promenade. Un nouveau métier se profile entre l'agriculteur, le gestionnaire des espaces verts et l'animateur en lien avec les potagers et les jardins. Ce document présente l'état des lieux des nombreuses réflexions menées sur l'agriculture urbaine aux Vergers et invite à la discussion.

Projet d'agriculture urbaine



Figure 23 : Présentation des finalités, buts, objectifs et moyens relatifs au projet d'agriculture urbaine.
Figure créée par LGillioz sur la base des documents de la commune de Meyrin

Le 4 mars a lieu la journée sur la thématique de l'agriculture urbaine. Lors de laquelle sont définis les objectifs et les lignes directrices, un plan d'action, un point sur les types de projets envisagés et les attentes, les porteurs de projets ainsi que les zones pouvant les accueillir. Le groupe de préparation expose le travail réalisé autour de la définition des finalités, buts, objectifs et des moyens.

Trois ateliers se déroulent sur les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture urbaine et des jardins participatifs. Il est émis la possibilité d'utiliser une ferme des alentours qui n'est plus en activité afin de pouvoir ouvrir un premier point de vente du SPP et potentiellement, de planifier la ferme urbaine à un tel endroit.

À la fin de la journée de travail, plusieurs décisions sont prises. Une soirée participative sur l'agriculture urbaine est projetée pour l'année 2016. Le projet d'agriculture urbaine est validé et inclut le SPP, la ferme urbaine et les ateliers d'animation. Un important changement de portage s'opère. En effet, la COTA est le nouveau pilote du projet de manière globale et plus précisément sur les aspects d'économie circulaire et de la démarche agro-alimentaire. Il propose la création d'un nouveau groupe de travail sur l'agriculture urbaine interne au GMO. Ce groupe est composé de membres du GMO, de l'Atelier des Vergers, de représentants de la COTA et d'experts agricoles. D'une part, il travaille sur l'élaboration d'un cahier des charges pour l'octroi d'une étude sur la réalisation potentielles d'une filière alimentaire aux Vergers ainsi qu'un business plan. Cette unité est chargée d'identifier les surfaces potentielles et de valider les lignes directrices du projet ainsi que de proposer une affectation de zones entre la production et les jardins. D'autre part, il se penche plus précisément sur les potagers participatifs et tente de définir les zones et les intentions en lien avec ces projets et en collaboration avec les habitants et l'atelier des jardins participatifs, créé le jour-même.

10.5.3.3 L'agriculture urbaine est pilotée par le groupe de l'alimentation

Apparemment, un renversement s'opère. Jusque-là, le terme de l'agriculture urbaine concernait l'ensemble des projets et des réflexions menées sur l'espace public. Le 4 mars, la COTA devient porteur de projet au nom de l'alimentation et regroupe plusieurs entités. Ce changement est une première transition entre les concepteurs et un porteur de projet formé de futurs habitants notamment. Le groupe de travail qui réunit un représentant de la DGA, deux membres de l'AdV présents pour transposer les idées aux plans, 3 membres de la COTA et du SPP, dont un paysan futur habitant ainsi que l'architecte de la Ville en charge de l'espace public des Vergers se rencontre, le 18 mars, dans le but de travailler sur l'organisation du groupe ainsi que l'élaboration d'une première idée de cahier des charges pour le porteur de projet de ferme urbaine. L'idée du pilote du projet est de réunir toute la chaîne de l'alimentation dans le quartier, de la production à la restauration en passant par la transformation, le stockage, la distribution et la vente en créant pour chaque projet une coopérative.

L'organigramme ci-dessous est réalisé lors cette rencontre et illustre ce changement. En effet, le groupe de travail de la COTA devient l'unité pilote des différents projets en lien avec l'agriculture urbaine.

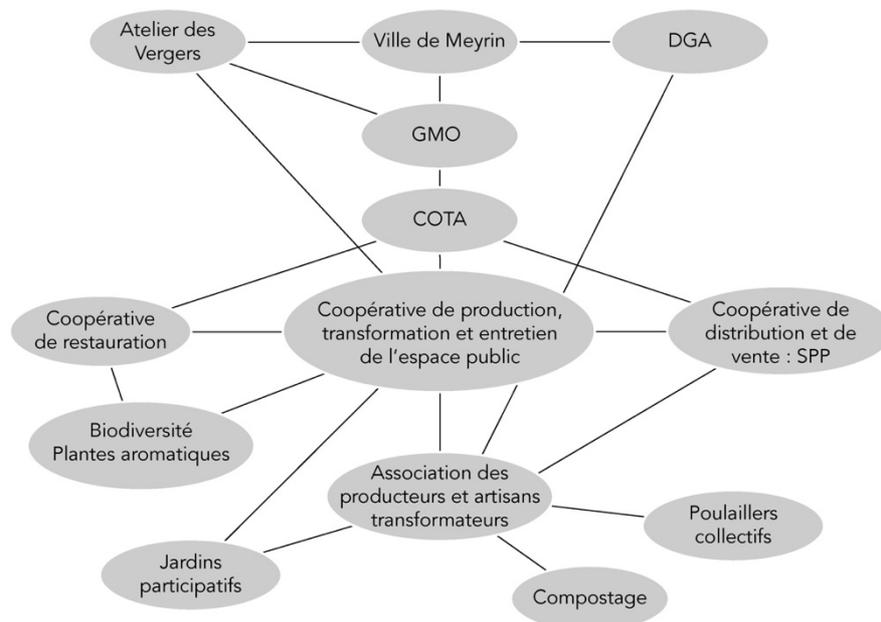


Figure 24 : organigramme des acteurs autour de l'agriculture urbaine © SPP

Les participants réfléchissent aux aspects financiers. Le représentant de la DGA expose les différents cas dans lesquels un agriculteur peut disposer d'un terrain. Tout d'abord, l'agriculteur peut louer un terrain pour faire de la production. Ensuite, la commune peut payer des prestations d'entretien s'il s'avère que le terrain est en zone de délaissement. Enfin, un terrain peut être fourni à titre gracieux s'il se trouve être en zone d'utilisation agricole non rentable. En ce qui concerne la figure de l'agriculteur en charge de la gestion de l'espace public, il est émis la possibilité de se baser sur le montant dédié à l'entretien de l'espace public comme source financière. Le modèle projeté envisage que la commune mandate un agriculteur, une équipe ou une coopératives participative pour entretenir et animer l'espace public. Ce volet doit être précisé par la suite.

10.5.3.4 Le processus itératif se poursuit

Le processus itératif entre les envies projetées et les plans se poursuit. En effet, la paysagiste de l'Atelier, en charge des plans relatifs à l'espace public, expose un projet d'attribution des terrains au sein des Vergers entre les espaces maraîchers, arboricoles et les jardins participatifs et la comparaison est faite avec les propositions des participants à la soirée sur les espaces publics.

Cette forme d'échange et d'itération est nécessaire selon l'ingénieure agronome représentante de la Coopérative *Voisinage* (Boutay, entretien, sept. 2017). Elle souligne que la coordination est fondamentale dans le montage d'un projet d'agriculture urbaine en expliquant que les projections agricoles ne sont pas toujours intégrées de manière pertinente par les planificateurs. Les espaces identifiés sur un plan par des professionnels de la planification ne correspondent pas toujours à une réalité agricole pratique. Il est donc important que les agriculteurs puissent faire part de leur expertise afin d'intégrer au mieux les espaces réservés à l'agriculture urbaine par exemple.

10.5.3.5 *Intentions de cahier des charges*

En mai, deux représentants du SPP expliquent qu'ils travaillent sur l'élaboration d'un cahier des charges pour la ferme urbaine et d'un dossier de subvention pour la soirée participative grand public qui aura lieu le 20 juin 2016 sur l'agriculture urbaine. Deux représentants de la COTA, ingénieurs agronomes de formation, établissent un plan financier pour la ferme urbaine, se penchent sur la viabilité économique d'un tel projet et réfléchissent à la recherche d'un financement pour le montage.

De leur côté, les coopératives ayant des droits de superficies réfléchissent aussi à l'aménagement des espaces extérieurs et notamment les pieds d'immeuble. Un membre du GMO y voit une forme de transition potentielle entre son travail et celui à venir sur les usages des infrastructures du quartier. Les coopératives mènent, en effet, des réflexions au sein de leur structure sur les usages de l'espace public, la nature, le lien social et les infrastructures à aménager.

Au début juin, en séance du GMO, un état des lieux des travaux des groupes de travail sur l'agriculture urbaine est fait. De nombreux enjeux sont dévoilés en termes de délais pour le plan financier et pour le cahier des charges, de synergies avec les autres groupes de travail, d'aspects financiers. Le travail sur le cahier des charges pour les agriculteurs se précise peu à peu. La première tâche concerne l'entretien du quartier, des différentes surfaces, du ramassage des déchets et du déneigement. La seconde couvre la production, l'entretien des vergers et des animaux, notamment des poules. La troisième se décline autour de l'animation et de l'aide en lien avec les espaces de jardinages et de potagers. Le travail en cours pour le cahier des charges est fait par l'architecte de la Ville de Meyrin ainsi que les deux ingénieurs agronomes membres de la COTA (dont un futur habitant).

Les questions de propriétés et de gestion sont amenées sur la table. En effet, la question de l'entretien se pose différemment suivant le type de terrains. Pour une pratique des espaces publics communaux, un nouveau poste de gestionnaire mandaté par la commune doit passer par les marchés publics alors qu'en surfaces de dépendances privées, les questions se règle par le comité de gestion des dépendances. Les membres se préoccupent donc des aspects de communication autour de cette nouvelle manière de gérer l'espace public. L'entretien de ce dernier aux Vergers ne sera pas le même que dans les autres quartiers meyrinois.

Cette remarque est aussi appliquée aux questions agricoles puisque l'agriculture pratiquée aux Vergers ne se compare pas à l'agriculture conventionnelle. Les participants soulignent ce changement de cadre urbain qui « *s'agricolise* » et s'en réjouissent mais craignent que le phénomène de mode passe et qu'il n'y ait plus d'engouement et d'investissement pour ce projet d'agriculture urbaine. Ce à quoi répond la paysagiste de l'Atelier en expliquant que le groupe de travail sur l'agriculture urbaine développe une réelle conception autour de cette thématique. Au-delà de la présence d'espaces sur lesquels le travail de la terre est possible, de réelles synergies avec l'extérieur du quartier sont souhaitées et ce, notamment, avec les agriculteurs des alentours. Par exemple, il est envisagé de produire des semences dans le quartier qui seront ensuite distribuées plus loin. La volonté de s'ouvrir au monde agricole qui entoure le quartier est formulée. L'investissement de la part des concepteurs est important et les membres des différents groupes de travail s'engagent pleinement pour le portage du projet. Les doutes seront levés lors de la soirée participative sur l'agriculture urbaine qui a lieu le 20 juin 2016.

10.5.4 La population confirme les intentions des concepteurs en matière d'agriculture urbaine

« *Les Vergers, un quartier participatif sous le signe de l'agriculture urbaine ?* » Ainsi s'intitule la soirée participative qui accueille une centaine de personnes autour de la thématique de l'agriculture urbaine⁷. La soirée débute avec une introduction assurée par le Conseil Administratif. Puis, les concepteurs présentent l'état des lieux du projet d'agriculture urbaine ainsi que les réflexions en cours. Finalement, les participants expriment leur opinion sur le projet ainsi que sur les activités et le niveau d'engagement auquel ils prévoient s'impliquer.

⁷ Compte rendu disponible à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/PDF/lesvergers_agriculture_comptere rendu_print.pdf

10.5.4.1 *Expression du soutien politique de la commune*

En introduction, un représentant du Conseil Administratif de la Ville de Meyrin salue, tout d'abord, la présence de futurs habitants et d'habitants de Meyrin qui n'habiteront pas aux Vergers car le projet ne s'arrête pas aux limites du quartier mais constitue un projet pour la Ville de Meyrin. Puis, il souligne la présence de conseillers municipaux car, selon lui, il est important que le politique participe et se sente aussi partie prenante de cette démarche étant parfois amené à voter des délibérations qui ont des incidences directes sur l'avenir du quartier. Il félicite la démarche de reconnexion entre des mondes qui ont été séparés comme l'agriculture et l'alimentation par exemple. « *Le fait de recréer ce lien est important à Meyrin car la campagne a dû céder du terrain à la ville. Aux Vergers, le projet est fédérateur puisqu'il réunit les étapes d'une chaîne allant « de la fourche à la fourchette ». Ce qui est important pour la ville de Meyrin pour le message politique c'est le fait d'être dans un processus de transition qui doit englober Meyrin et toute la société, cette innovation doit servir à stimuler l'ensemble. Le politique compte sur la société civile parce que le processus ne peut se faire qu'avec tout le monde, il ne peut pas être que top down, il ne peut pas être décrété d'un jour à l'autre mais il se co-construit avec l'ensemble de la population dans le partage et l'innovation d'où l'importance de cette soirée pour Meyrin* »⁸ (Tschudi, soirée participative, juin 2016). Le politique peut être un facilitateur et notamment car il y a un lien avec le programme de législature. Au nom du CA, le représentant encourage les projets d'agriculture urbaine aux Vergers et exprime le soutien politique présent en faveur de ces innovations.

10.5.4.2 *Présentation du projet par les concepteurs*

Suite au message politique, une première partie est présentée au grand public sur les réflexions menées par les concepteurs à partir de la dernière soirée participative qui se concentrait sur l'espace public. Depuis, le GMO a saisi la thématique de l'agriculture urbaine et expose le chemin fait durant une année. L'objectif central du projet d'agriculture urbaine et du supermarché paysan participatif est de créer un véritable lien entre le producteur et le consommateur.

⁸ Paroles du Conseiller administratif Pierre-Alain Tschudi lors de la soirée participative du 20 juin 2016

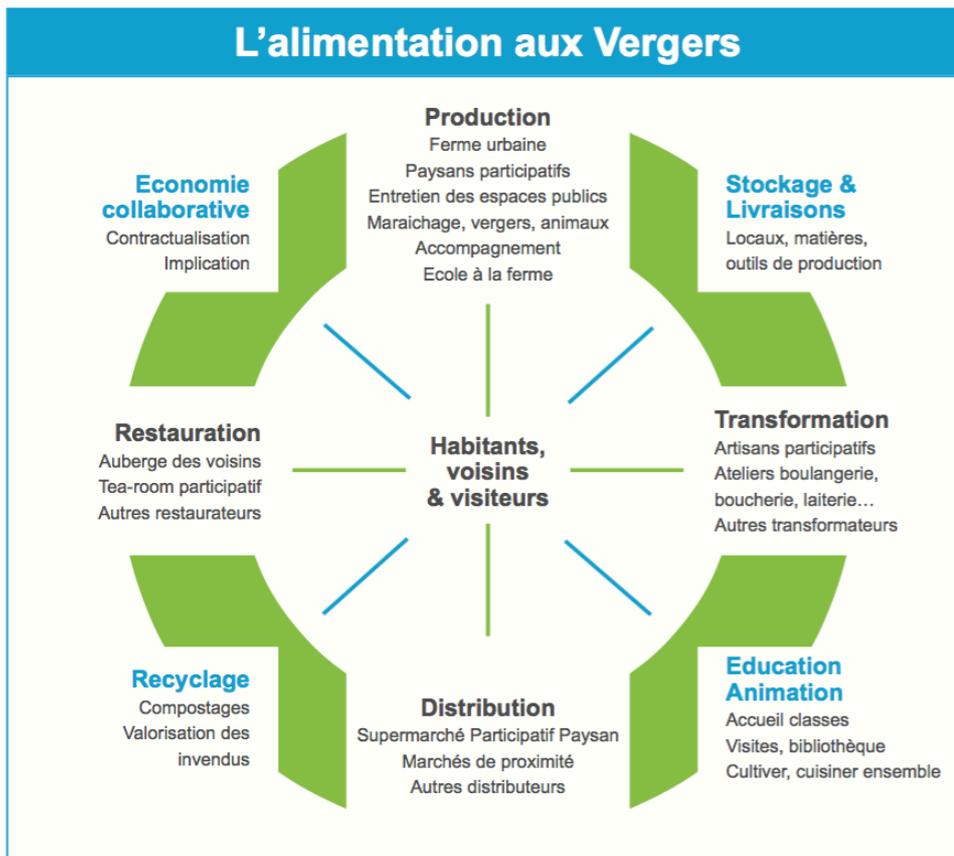


Figure 25 : Schéma récapitulatif des projets et réflexions menées aux Vergers autour de l'alimentation

© Commune de Meyrin

Une vision d'ensemble autour de l'alimentation est proposée afin de saisir tous les enjeux de quatre pôles et ce, autour de la production, de la transformation, de la distribution et de la restauration. La thématique de l'agriculture urbaine se retrouve au niveau de l'enjeu de la production en lien, notamment, avec la ferme urbaine, les paysans participatifs, l'entretien des espaces publics, le maraîchage, les vergers et les animaux, l'accompagnement et l'école à la ferme.

3 axes d'interventions

L'agriculture urbaine des Vergers se décline sur trois axes d'intervention :

- La production et la transformation : le maraîchage, la production de semences et les jardins collectifs
- La formation, l'encadrement et l'animation : l'école à la ferme, l'appui aux groupes d'habitants autour des jardins et des animaux, des formations diverses
- L'entretien du quartier : les espaces verts, les vergers et les surfaces minérales

Nouvelle figure professionnelle

Ce projet et ses différentes tâches seront portés par un « agro-animateur » du quartier des Vergers qui constitue une nouvelle figure à mi-chemin entre un agriculteur et un animateur. La figure de l'agro-animateur constitue un nouveau profil professionnel hybride qui réunit les qualités d'un animateur avec celles d'un agriculteur et fait preuve d'innovation.

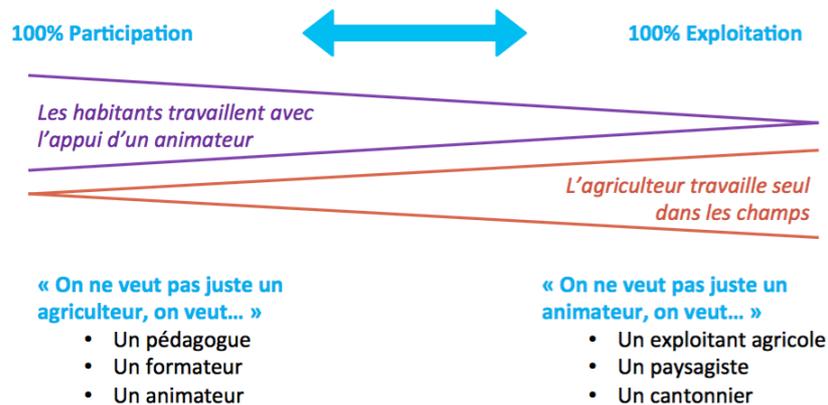


Figure 26 : Figure de l'agro-animateur présentée à la soirée participative le 20 juin 2016

© Commune de Meyrin

10.5.4.4 Sondage de la population

En deuxième partie, tous les participants sont invités à se prononcer sur les types d'activités dans lesquelles ils souhaitent s'investir, sur la fréquence ainsi que sur la forme d'aide dont ils auraient besoin de la part d'un professionnel. Ils se répartissent par groupe de dix personnes autour d'un thème spécifique tel que le maraîchage et les jardins collectifs, les vergers et l'entretien de l'espace public ainsi que les animaux et partagent leurs attentes et leurs motivations. Les participants expriment leurs motivations importantes pour les projets d'agriculture urbaine aux Vergers. En ce qui concerne le premier thème sur le maraîchage et les jardins collectifs, plusieurs idées sont exprimées. Les futurs habitants souhaitent mêler la notion de production vivrière au plaisir, à la rencontre et au partage. Ils projettent un mélange entre plusieurs types de jardins : collectif, partagé, pédagogique, etc. Ils expriment le besoin d'être soutenu, organisé et d'établir une bonne communication autour des jardins pour cultiver durablement en permaculture ou en bio, par exemple, autour d'une charte des jardins.

Du côté des animaux, les participants souhaitent mettre en place des ruches, un poulailler ainsi qu'une structure avec des moutons. Ils expriment la volonté de travailler en cycle complet : élevage des animaux, production d'aliments aux Vergers pour les nourrir, reproduction des animaux et consommation de la viande. Ils souhaitent, pour se faire, la création d'une charte et le soutien de spécialistes ou d'associations de paysans afin d'apprendre la gestion des animaux avant d'être indépendants. En ce qui concerne les vergers et l'entretien de l'espace public, les différentes personnes présentes souhaitent s'engager dans la gestion des vergers et l'entretien des espaces publics et expriment l'envie que les activités soient utiles pour le quartier mais procurent aussi le plaisir de travailler ensemble. De plus, elles soulignent le besoin d'être encadrés par une structure qui serait chargée de proposer un agenda, d'organiser la participation des habitants et de former les intéressés.

Je me vois m'impliquer dans ce thème à hauteur de...	Je n'aime pas cette activité							
	pas du tout	8 h / an = 1 jour / an	30 h / an = 4 jours / an	100 h / an = 4 h / mois	200 h / an = 8 h / mois	270 h / an = 6 h / semaine	360 h / an = 8 h / semaine	> 400 h / an = > 1 jour / sem
Vergers	3	7	18	22	8	2	1	
Entretien	4	11	7	7	3		1	2
Jardins	1	4	4	12	18	5	1	
Parcelles maraich.	2	4	6	16	10	3	2	2
Animaux	3	5	9	20	11	2		

Figure 27 : investissement futur des habitants des Vergers © OBoutay pour la Commune de Meyrin

Après les échanges par groupes autour des tables, les participants sont invités à se prononcer sur les activités dans lesquelles ils souhaitent passer du temps et sur leur degré d'engagement. Le tableau ci-dessus présente les informations récoltées à ce sujet et indique les heures par mois ou par an durant lesquelles les participants sont prêts à s'investir pour les différentes activités en lien avec l'agriculture urbaine. Les gens sont prêts à s'engager dans leur quartier pour cultiver, apprendre, jardiner, entretenir l'espace et s'occuper des animaux. Les concepteurs s'en réjouissent et confirmation est faite que la thématique de l'agriculture urbaine a du potentiel et de l'avenir aux Vergers. Cette soirée participative constitue un moment clé car elle confirme les intentions des concepteurs en matière d'agriculture urbaine et redonne un élan au GMO pour aller de l'avant et continuer à travailler sur les projets en cours.

10.5.5 Poursuite de l'élaboration du projet par les concepteurs

10.5.5.1 *Présentation des plans et états des lieux du projet*

Durant la séance du GMO de septembre, un point de situation est fait sur les plans relatifs aux espaces ouverts. La paysagiste de l'AdV reprend le plan « post-it » issu du travail réalisé par le groupe suite à la soirée participative sur les espaces publics et présente un nouveau plan intégrant la majorité des éléments souhaités. Les membres de l'AdV expliquent leur stratégie relative à l'espace public et informent que cet espace est conçu comme un espace de vie pour les habitants. Il est livré en tant que sol équipé et doit être approprié et investi par les habitants.

Le plan, ci-dessous, se concentre sur les éléments relatifs à l'agriculture urbaine et renseigne sur la localisation des différents types d'espaces. Au stade de l'étude d'implantation, le plan révèle l'emplacement provisoire d'arbres fruitiers, de secteurs de maraîchage et de jardins urbains. Un premier espace de jardinage urbain, le triangle, est confirmé et ne tardera pas à être investi. Au niveau des surfaces, il y a un 1 hectare de maraîchage, env. 8600 m² de jardinage et plus de 200 arbres fruitiers.



Figure 28 : Plan des aménagements extérieurs relatifs à la thématique de l'agriculture urbaine (automne 2016)

© MFestal pour la Commune de Meyrin

En regard du plan, certains ne voient pas le lien entre le projet imaginé et celui transposé sur le plan. Il est expliqué que des questions juridiques sont en suspens et rendent l'élaboration du projet plus complexe. En effet, la volonté est de faire de l'agriculture sur un foncier qui n'est pas agricole mais en zone à bâtir voire en zone d'espace vert ou de détente. Ces questions sont nouvelles à Meyrin et sont abordées, en parallèle, par la commune avec l'aide d'un juriste. Les différents éléments du plan seront discutés ultérieurement.

10.5.5.2 *Réflexions sur le lien entre les Vergers et les agriculteurs extérieurs*

Les concepteurs souhaitent aborder le sujet des collaborations potentielles avec les agriculteurs extérieurs. Une rencontre est organisée le 29 novembre par le groupe « agriculture urbaine » avec les agriculteurs extérieurs en lien avec le SPP pour aborder la question du lien entre l'agriculture intra-urbaine et celle de l'extérieur. Les discussions se portent sur deux niveaux.

Les premières réflexions se concentrent sur le niveau professionnel. Des liens et des synergies sont imaginés en termes d'échanges de personnel entre les agriculteurs des Vergers et ceux des alentours, d'élaboration d'un plan collectif de culture pour imaginer des rotations en fonction des années, de stockage, de production commune de semences. Les secondes réflexions se portent sur l'animation et la sensibilisation notamment sur les liens à créer entre les agriculteurs extérieurs et les habitants des Vergers. Il est imaginé d'organiser des visites dans des exploitations extérieures sur des thématiques qui intéressent les habitants, d'accueillir les agriculteurs extérieurs pour des journées participatives. Cette rencontre est enrichissante et montre que les agriculteurs impliqués dans le supermarché participatif paysan sont également prêts à collaborer et s'impliquer de manière ponctuelle dans le projet d'agriculture urbaine des Vergers.

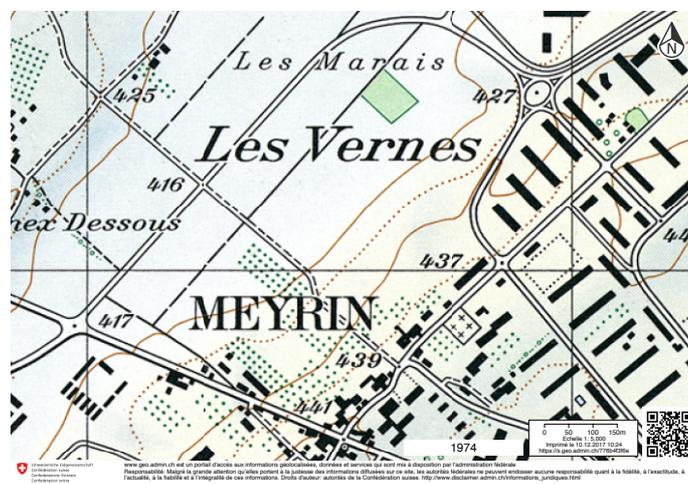


Figure 29 : Secteur des Vergers en 1974 © Swisstopo, Confédération suisse

Le 30 novembre 2016, le GMO revient, tout d'abord, sur le plan présenté par l'Atelier des Vergers en septembre et invite à la discussion sur les surfaces capacitaires. Il est précisé que ces surfaces sont définies sur le plan mais ne sont pas figées. Ces hypothèses vont évoluer en fonction de la volonté des habitants et de la vie du quartier puisque les espaces seront investis par la suite. Les surfaces sont réversibles et adaptables en fonction de la demande. L'élément qui ne devrait pas évoluer est le nombre d'arbres fruitiers. En effet, les 200 arbres fruitiers projetés constituent un grand investissement de l'espace. Ce nombre important est souhaité au sein de l'écoquartier comme un retour aux origines du secteur qui accueillait des vergers comme nous pouvons le constater sur la carte ci-dessus (figure 29), sous le toponyme Meyrin.

10.5.5.3 Une équipe pluridisciplinaire plutôt qu'un seul agro-animateur

En deuxième partie, la présentation du projet de cahier des charges de l'agro-animateur et des premiers éléments financiers est faite par le groupe de travail « agriculture urbaine ». Un nouvel élément apparaît en lien avec ce sujet. Il est expliqué que le cahier des charges ne concerne pas un seul agro-animateur mais une équipe pluridisciplinaire composée de plusieurs personnes compétentes dans les différents domaines que sont l'agriculture, l'entretien, le paysagisme, la pédagogie, la formation et la sensibilisation, etc.

Le projet comprend plusieurs parties correspondantes aux trois axes ou domaines de prestations. Le premier concerne la production alimentaire comprenant une activité de maraîchage ou autre production agricole, de production de semences et de transformation notamment de légumes. Le deuxième axe se concentre sur l'entretien du quartier que ce soit des espaces verts qui accueillent les arbres, vergers, pelouses, prairies, potagers partagés ou des surfaces minérales au niveau du déneigement et de la gestion des déchets. Le troisième axe comprend le volet de l'encadrement concernant le soutien et la sensibilisation des habitants aux questions agricoles.

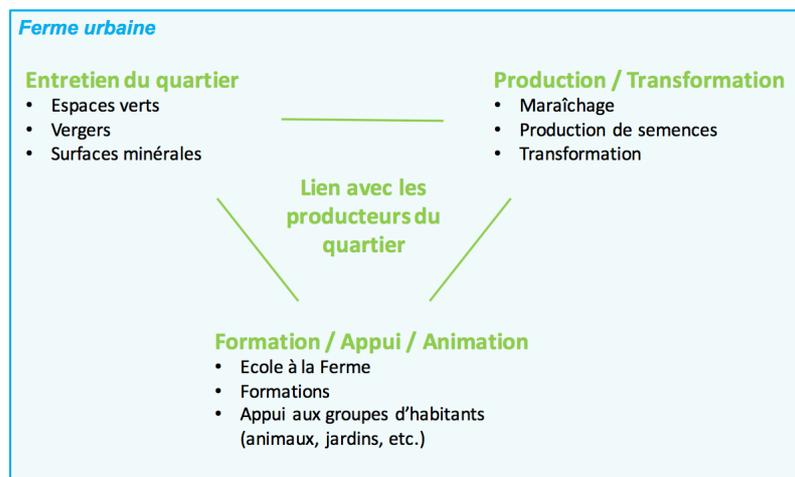


Figure 30 : Domaines de prestation de l'équipe d'agro-animateurs ©
Commune de Meyrin

Plusieurs principes généraux sont aussi élaborés et engagent les agro-animateurs à pratiquer une agriculture manuelle et biologique ainsi que le respect du label GRTA, à gérer les espaces verts selon un mode extensif, d'utiliser les ressources de manière rationnelle et d'approcher le zéro déchet, d'éviter la privatisation de l'espace public, de favoriser la transmission des savoirs et de se coordonner autour de l'utilisation de l'espace public.

À ce stade, les types de surfaces et de référents sont aussi détaillés. Le premier type de surface concerne les parcelles accueillant le maraîchage pour la production. Elles sont réservées aux agriculteurs et font l'objet d'un fermage⁹. Ce dernier et la durée du bail sont déterminés avec les porteurs de projet et sont en lien avec le contrat suivant. Le deuxième type de surface comprend les vergers, les espaces verts et les jardins. Ils font l'objet d'un contrat d'entretien envers les agro-animateurs. Les jardins et les potagers, quant à eux, sont gérés par les habitants en collectifs organisés sous le regard des agro-animateurs.

La présentation se poursuit en décembre 2016. Une proposition de phasage est faite pour les années à venir. Pour 2017, il est premièrement prévu de commencer par un projet-pilote sur les surfaces de dépendances de la partie « Vergers Sud » avec l'entretien des espaces verts et la mise en place de potagers avec les habitants sur le triangle mentionné plus haut. Deuxièmement, une proposition de mandat pour travailler sur le projet global est émise. Ces interventions sont bien reçues.

10.5.5.4 Choix de suivre une procédure d'appel à candidature

En janvier 2017, il s'avère que les budgets ont été votés et le projet-pilote est revu à la baisse. Vu la demande des habitants, il est décidé que l'aspect des jardins collectifs fasse l'objet du projet-pilote. Il est choisi de commencer sur une petite surface pour tester un modèle et de se confronter à la réalité afin de saisir les problématiques à cadrer dans une charte sur les jardins avant s'appliquer le modèle au reste de l'espace public. De plus, il est décidé d'ouvrir la réflexion sur le profil et le cahier des charges des agro-animateurs. Une procédure d'appel à candidature doit être entreprise et ce, par la commune de Meyrin.

Un ingénieur agronome investi dans le projet souligne un aspect important qui doit apparaître dans le cahier des charges. Le lien entre les paysans du quartier et ceux de l'extérieur est primordial pour que le projet d'agriculture urbaine prenne tout son sens. Le projet ne peut pas être réduit aux aspects urbains traités par les concepteurs urbanistes mais doit réellement se doter du vocabulaire agricole pour permettre le dialogue entre la ville et la campagne et sensibiliser la population au rôle alimentaire de l'agriculture. Militant pour une agriculture paysanne, il souhaite que le modèle agricole des Vergers se rapproche d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes.

⁹ « Type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un preneur, le fermier, le soin de cultiver la terre sous contrat » (Fermage, 2017).

L'agriculture urbaine ne fait dorénavant plus l'objet d'intenses réflexions au sein du GMO car cette thématique a abondamment été traitée jusque-là. D'autres envies exprimées lors de la soirée participative sur l'espace public doivent être abordées par les maîtres d'ouvrage. À ce stade, il est décrété que l'agriculture urbaine est devenue plus ou moins autonome et les porteurs de projet poursuivent leur travail.

La commune, quant à elle, porte la procédure d'appel à candidature. En mars, elle annonce que le bureau Urbaplan l'appuie pour cette procédure et rédige, dans un premier temps, le cahier des charges relatif à l'agro-animateur qui devrait être publié à la fin de l'année 2017. Cette étape est centrale. En effet, un urbaniste s'attèle à l'élaboration d'un cahier des charges pour une équipe comprenant potentiellement des agriculteurs. Le porteur de projet du cahier des charges, assistant en maîtrise d'ouvrage et directeur associé d'un bureau d'urbanisme, rencontre alors de nombreux acteurs qui se sont investis pour cette thématique afin de saisir le type d'agriculture souhaité. Une réflexion intense est engagée avec l'ingénieur agronome sur la direction et le caractère que doit revêtir l'agriculture au sein de l'écoquartier. Le bureau consulte aussi la commune et tous les services concernés pour alimenter le projet de cahier des charges.

10.5.5.5 *Premier projet concret d'agriculture urbaine*

Le mois de mai 2017, voit apparaître les premières traces concrètes d'agriculture urbaine aux Vergers. En effet, le triangle accueille les toutes premières plantations et devient le premier bout de terre cultivé des Vergers sous la forme d'un jardin partagé (figure 33). Les deux ingénieurs agronomes membres de la COTA et fortement investi dans le projet d'agriculture urbaine suivent les activités de jardinages et conseillent les habitants. Le projet pilote accueille 26 jardiniers et jardinières qui cultivent des fruits et des légumes sur de petites parcelles de manière collective ou individuelle.



Figure 31 : Premier jardin partagé des Vergers © LGillioz

10.5.5.6 Finalisation et appel à projet

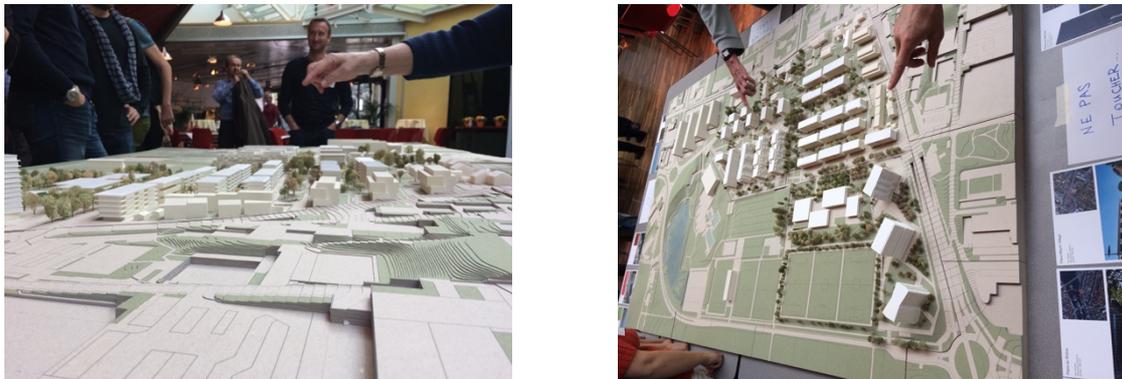


Figure 32 : Discussion autour de la maquette © LGillioz

De son côté, l'Atelier des Vergers poursuit son travail dans la réalisation des plans relatifs à l'espace public et d'une maquette en trois dimensions matérialisant l'écoquartier des Vergers. Tout d'abord, la maquette est dévoilée au grand public lors de la soirée participative du 10 mai 2017 (figure 32 ci-dessus). Elle offre un outil de projection et de discussion. Le processus itératif se poursuit. Les plans sont continuellement adaptés suite aux observations et aux avancées du projet. Le plan relatif à l'agriculture urbaine évolue et les espaces affectés à l'agriculture urbaine se sont affinés. Une nouvelle version, qui se trouve en annexe, est présentée en automne 2017.

A la fin de l'année 2017, un premier projet complet de cahier des charges voit le jour, document qui fixe les lignes directrices et les charges liées au projet d'agriculture urbaine des Vergers et constitue un « *appel à projet pour l'exploitation des surfaces agricoles et des espaces publics* » au sein de l'écoquartier des Vergers (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 1). Il concrétise toutes les réflexions menées sur l'agriculture urbaine au sein des Vergers.

10.6 L'UNITÉ AGRICOLE DES VERGERS AUJOURD'HUI

La description du projet actuelle se base sur le document de travail élaboré par la Commune de Meyrin et le bureau Urbaplan (2017) sur l'appel à projet et le cahier des charges des futurs exploitants des Vergers. En constante évolution, ces éléments de ce projet ne sont pas encore arrêtés aujourd'hui et sont amenés à être à être affinés. Le projet de cahier des charges doit encore faire l'objet d'une validation.

Le modèle de la ferme des Vergers se présente comme suit. Une entité ou un groupement pluridisciplinaire assure l'exploitation des espaces ouverts de l'écoquartier des Vergers sur un modèle agricole alternatif et en synergies avec les autres projets développés au sein du quartier que sont le SPP, les ateliers de transformation ainsi qu'avec le monde agricole extérieur. Les espaces investis par l'exploitation agricole urbaine se composent de parcelles communales publiques et de parcelles privées soumises à un régime de dépendance.

L'unité de gestion garantit les prestations suivantes : une production maraîchère, une collaboration avec le SPP, l'entretien des espaces ouverts qu'ils soient minéraux ou verts ainsi qu'une forme d'animation et d'encadrement de la population. Les compétences attendues et développées dans le projet d'appel à candidature et de cahier des charges se déclinent ainsi : l'unité doit être composée de personnes munies de « *compétences agricoles avérées* », de « *compétences permettant d'assurer l'entretien des espaces verts* » ainsi que le fait d'avoir « *un intérêt pour la sensibilisation du public aux thématiques agricoles, alimentaires et environnementales* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 30). Il est attendu de l'unité agricole qu'elle réalise les tâches de manière durable. L'entrée en fonction de cette unité se fait de manière progressive au rythme de la construction des espaces ouverts du quartier et l'exploitation des premières surfaces est prévue pour l'automne 2018.

À proximité du quartier se trouve une ferme, en zone agricole, qui n'est plus exploitée. À ce sujet, « *le Conseil administratif a manifesté son intérêt à réhabiliter la ferme de la Planche ainsi que sa vocation agricole afin de pouvoir la mettre à disposition, moyennant un fermage, à l'équipe exploitante* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 12).

DISCUSSION



Meyrin, automne 2017 © LGillioz

11. DISCUSSION

11.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

Le questionnement général porte sur la manière dont l'agriculture urbaine est intégrée dans le projet urbain. Il est choisi de travailler sur le projet d'écoquartier des Vergers à Meyrin dans le canton de Genève, se situant sur un secteur de déclassement de la zone agricole et constituant un grand projet identifié au niveau cantonal. Actuellement en construction, il est prévu que le quartier accueille un projet d'agriculture urbaine. Comment l'agriculture est-elle concrètement intégrée dans ce projet d'écoquartier ? Un certain nombre de sous-questions se sont posées relativement à ce sujet dont la genèse de l'intégration, les objectifs du projet et les acteurs impliqués, la manière dont les projets sont traduits dans les plans et les formes qu'ils prennent dans le quartier ainsi que les rôles et les fonctions qu'assume l'agriculture urbaine. Dans une première partie, il s'agit d'y répondre. Puis, dans une deuxième partie, les réponses à ces différentes questions sont reprises afin de discuter de la dynamique, stérile ou fertile, de l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain.

11.2 INTÉGRATION CONCRÈTE DE L'AGRICULTURE AUX VERGERS

11.2.1 Genèse de l'intégration de l'agriculture aux Vergers

S'agissant de la genèse de l'intégration de l'agriculture aux Vergers, plusieurs moments clés ont jalonné la construction du projet. Le Forum ouvert du printemps 2014 a permis aux concepteurs de comprendre les intérêts de la population relatifs aux activités extérieures et notamment le souhait de cultiver l'espace ouvert. La charte écoquartier adoptée par le Groupe des Maîtres d'Ouvrage, en février 2015, intègre cette volonté et détermine que les aménagements extérieurs se doivent de favoriser la production agricole. La volonté de pratiquer de l'agriculture au sein des Vergers est alors confirmée par la population lors de la soirée participative sur l'espace public en juin 2015. S'ensuit un changement de concepteurs et l'Atelier des Vergers reprend la planification des aménagements extérieurs en mettant en avant que l'identité du quartier dépend de l'espace public et que cette identité revêt un caractère agricole. L'agriculture est définie comme un

objectif prioritaire par le GMO. Suite à la visite de la ferme de Budé durant l'automne 2015, ce dernier s'engage à élaborer un concept d'agriculture urbaine pour les Vergers. Durant l'année 2016, le GMO travaille sur un projet de ferme des Vergers gérée par un agro-animateur et présente ses intentions lors de la soirée participative sur l'agriculture urbaine de juin 2016. La population confirme son intérêt pour la thématique et la forme d'agriculture urbaine présentée par les concepteurs. Au printemps 2017, la première parcelle cultivée des Vergers voit le jour sous la forme d'un jardin partagé et sa gestion constitue un projet pilote. Entre-temps, le GMO poursuit l'élaboration du projet et confie sa finalisation au bureau *Urbaplan*, assistant en maîtrise d'ouvrage, qui prépare actuellement un appel à projet pour l'exploitation des surfaces agricoles et des espaces publics des Vergers.

11.2.2 Objectifs de l'intégration de l'agriculture à l'écoquartier

L'intégration de l'agriculture urbaine au sein du quartier a pour objectif général de réaliser « *un projet écologique au sens plus large du terme proposant des réponses aux enjeux propres à la société du XXIème siècle* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 7). Plusieurs autres objectifs complémentaires sous-tendent l'intégration de l'agriculture dans le projet d'écoquartier des Vergers. Tout d'abord, cette intégration poursuit l'objectif que « *le quartier garde une identité intrinsèquement agricole fortement liée à l'histoire du site ainsi qu'à son contexte environnant* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 7). Elle offre un espace de dialogue entre le monde urbain et le monde agricole et permet à la population de renouer le lien avec la terre. À l'image des fermes urbaines développées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ansaldi, 2013), la ferme des Vergers se veut être un point de relais agricole en milieu urbain.

Puis, « *la pratique agricole dans le quartier des Vergers doit [...] être considérée comme un élément déclencheur d'une proposition alternative au modèle agricole traditionnel* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 9). La ferme des Vergers, le Supermarché Participatif Paysan et les différents projets proposent une chaîne de production, transformation, vente et consommation, « *de la fourche à la fourchette* » en vue d'une réappropriation des filières. L'unité agricole est notamment chargée d'un volet de sensibilisation et de formation de la population autour des thématiques de l'agriculture et de l'alimentation. L'intégration de l'agriculture urbaine a pour objectif de proposer un modèle agricole alternatif, durable et écologique.

11.2.3 Acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'agriculture urbaine

Les acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'agriculture urbaine sont issus de multiples disciplines complémentaires. Il s'agit, en effet, d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes ainsi que d'experts agricoles et d'ingénieurs agronomes. Les acteurs se composent aussi de types de population différents. Ainsi la démarche participative invite les futurs habitants des Vergers, les Meyrinois et toutes les personnes intéressées à réfléchir ensemble autour de la construction du quartier et notamment celle des aménagements extérieurs. Pour illustrer le caractère pluridisciplinaire de l'équipe des Vergers travaillant sur le projet d'agriculture urbaine, une présentation du groupe « agriculture urbaine » interne au Groupe des Maîtres de l'Ouvrage est faite.

Le groupe de travail « agriculture urbaine » interne au GMO se forme au mois de mars 2016. Sa composition varie quelque peu au fil du temps mais la base du groupe comprend des membres issus de diverses entités et horizons professionnels complémentaires comme l'illustre la figure ci-dessus.

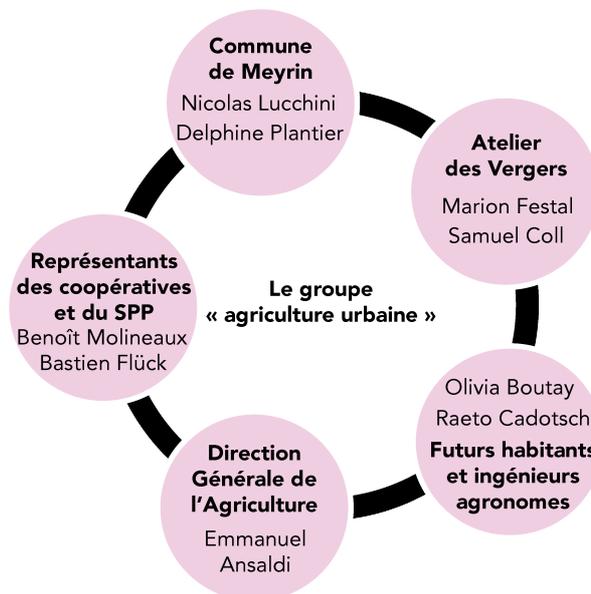


Figure 33 : Une composition du groupe "agriculture urbaine" interne au GMO © LGillioz

Tout d'abord, la commune de Meyrin est représentée par Delphine Plantier, assistante au Secrétariat Général, au côté de Nicolas Lucchini, architecte de la Ville de Meyrin, notamment en charge de la cohérence des espaces publics des Vergers. De plus, les représentants de l'Atelier des Vergers au sein du groupe sont Marion Festal, ingénieure paysagiste du bureau *Studio Mint*, et Samuel Coll du bureau *Ecotech environnement SA*. L'État de Genève est représenté par Emmanuel Ansaldi, adjoint scientifique à la Direction Générale de l'Agriculture. En outre, s'ajoutent à l'équipe, Benoît Molineaux et Bastien Flück, tous deux représentants de la coopérative *Équilibre* et du Supermarché Participatif Paysan ainsi que Raeto Cadotsch, également représentant du SPP mais surtout, ingénieur agronome de formation. Finalement, Olivia Boutay complète le groupe en tant qu'ingénieure agronome représentante de l'Union fruitière lémanique et future habitante de la Coopérative *Voisinage* aux Vergers. Ainsi l'équipe « agriculture urbaine » regroupe autant des professionnels de la fabrique de la ville que du monde agricole et revêt un caractère pluridisciplinaire.

11.2.4 Traduction des projets sur les plans et dans le quartier

L'analyse montre que le projet est le fruit d'une double logique, *top down* et *bottom up*, et d'une forme de co-construction entre les planificateurs et des représentants du monde agricole. L'agriculture urbaine se révèle être un objectif commun entre les concepteurs et la population. D'une part, les concepteurs portent ce thème dès le début du projet et souhaitent prendre en compte la situation géographique du quartier à l'interface entre la ville et la campagne pour faire dialoguer les deux mondes. Ils s'intéressent aux différentes expériences d'agriculture urbaine menées à Genève et entrent en contact avec des personnes spécialisées. De l'autre, la population exprime un intérêt certain pour l'agriculture urbaine à plusieurs reprises. Les futurs habitants souhaitent cultiver Les Vergers tout en étant soutenus par des gens expérimentés dans ces domaines.

Un processus itératif d'intégration de l'agriculture urbaine dans le quartier se met alors en place entre la population et les concepteurs mais surtout au sein du groupe des maîtres de l'ouvrage puisque la population exprime ses envies et les concepteurs travaillent autour de la traduction de ces envies sur les plans.

Lors des soirées participatives, les habitants sont amenés à définir les activités qu'ils souhaitent voir naître et pratiquer aux Vergers. Suite à cet exercice, le GMO reprend les idées et prend note des envies des futurs habitants. Puis, il revient à la paysagiste de l'Atelier des Vergers de transposer les activités sur le plan des espaces publics notamment en fonction du type de surface planifié. Enfin, le plan intégrant les différentes activités d'agriculture urbaine est représenté en séance de GMO et aux différentes personnes compétentes en agriculture afin de valider le travail réalisé et d'apprécier la cohérence et la pertinence de leur localisation. S'ensuivent des allers-retours entre la paysagiste et les ingénieurs agronomes présents dans le GMO afin de faire correspondre au mieux les intentions des habitants et des concepteurs avec la réalité du terrain, la taille des surfaces et leurs formes ainsi que l'orientation et l'ensoleillement.

Dans un deuxième temps, les concepteurs ayant planifié les projets se retirent pour laisser la place aux porteurs de projet qui mettront en œuvre concrètement les projets. Une réflexion est actuellement menée au sein du groupe des maîtres d'ouvrage afin de réaliser au mieux la transition entre les concepteurs et les porteurs de projet (Rebetez, entretien, mai 2017).

11.2.5 Formes de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine se décline en plusieurs formes aux Vergers. Tout d'abord, une partie importante du projet est consacré au maraîchage sur des surfaces relativement grandes permettant une réelle production (environ un hectare). Puis, le quartier est investi par de nombreux arbres fruitiers, certains sont regroupés en vergers et d'autres prennent place de manière plus isolée. Un autre volet concerne les jardins et les potagers qui prendront place sur des surfaces plus restreintes et adaptées à la création de petites parcelles potagères, cultivées de manière collective ou individuelle. Enfin, l'agriculture urbaine se pratique de manière innovante à travers l'entretien des espaces ouverts, qu'ils soient minéraux ou verts.

Aujourd'hui, la seule forme d'agriculture urbaine concrète concerne le projet de jardin partagé réalisé sur la parcelle triangle. Demain, les vergers et les surfaces maraîchères seront cultivés par une équipe d'agro-animateurs qui sensibilisera la population aux questions agricoles et entretiendra les espaces publics verts.

11.2.6 Rôles et fonctions de l'agriculture urbaine

Le projet remplit donc de multiples rôles et fonctions selon les formes d'agriculture urbaine. Premièrement, le projet a une fonction productive puisqu'une partie concerne la production maraîchère et animale ainsi que la valorisation des produits autour d'un atelier de transformation des fruits et légumes. Deuxièmement, la fonction commerciale apparaît avec la vente et la commercialisation, notamment en lien avec le SPP, des produits cultivés. Troisièmement, il s'agit d'une fonction d'entretien relative aux espaces extérieurs verts et minéraux. Dernièrement, le projet remplit une fonction pédagogique et sociale avec l'animation et l'encadrement autour des pratiques jardinières, la sensibilisation de la population aux questions agricoles et alimentaires ainsi que l'intégration sociale.

11.3 INTÉGRATION STÉRILE OU FERTILE ?

Les deux hypothèses interrogent deux manières d'intégrer l'agriculture urbaine au projet urbain. La première stipule que l'intégration de l'agriculture urbaine est issue d'une dynamique stérile et n'est pas vraiment intégrée au projet. Elle est instrumentalisée au service de la promotion d'une qualité urbaine. La deuxième hypothèse, quant à elle, atteste d'une réelle intégration issue d'une dynamique porteuse et fruit de la co-construction entre le monde agricole et urbain.

La discussion relative au caractère de l'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet est proposée selon une logique inspirée de la double durabilité développée par Ba et Aubry (2011) et reprise par Jeanne Pourrias (2013). Il s'avère que certaines conditions à remplir pour une réelle intégration de l'agriculture sont relatives au projet lui-même alors que les autres conditions recensées relèvent du contexte externe dans lequel se développe le projet.

11.3.1 Durabilité

11.3.1.1 *Durabilité interne*

D'un point de vue économique, plusieurs plans financiers et de nombreuses variantes ont été réalisés et étudiés autour du projet de la ferme des Vergers. Les tâches de l'équipe d'agro-animateurs sont diversifiées et complémentaires et ce, aussi au niveau économique. Elles doivent permettre à la ferme d'être économiquement viable. De plus, il est prévu que l'entrée en fonction des agro-animateurs se fasse de manière progressive au rythme de la construction des aménagements extérieurs. Cet étapage permet d'assurer une forme de prudence. Toutefois, l'équilibre financier devra être démontré par les candidats répondant à l'appel d'offre (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017). Au-delà de l'aspect financier, la volonté de développer une durabilité environnementale est exprimée. Une gestion durable est exigée (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017) et passe notamment par le respect de nombreux principes tels qu'un entretien extensif, une utilisation de fertilisants et d'engrais de sources organiques, une utilisation mesurée de l'eau, un travail avec engins légers, la garantie d'une couverture permanente des sols, la minimisation des nuisances et pollutions, l'absence de pulvérisation mécanique, etc.

La durabilité interne du projet selon Ba et Aubry (2011) est actuellement difficile à déterminer notamment parce que le projet est en cours d'élaboration et qu'il revêt un caractère innovant et des caractéristiques fonctionnelles particulières qui n'existent pas sur le territoire genevois. En effet, le projet des Vergers aura plusieurs sources de revenu notamment celles de la production agricole, de la transformation des produits, de l'entretien des espaces ouverts ainsi que celles de l'animation, de l'encadrement et de la sensibilisation. Cependant l'élaboration du plan financier et le modèle économique des Vergers ne peut pas se baser sur un modèle viable de ferme urbaine comme celle de Budé (Weil, entretien, sept. 2017), par exemple, puisque que cette exploitation vit essentiellement de la vente et de la commercialisation de produits (Ansaldi, entretien, sept. 2017). La durabilité environnementale, quant à elle, devrait être assurée puisque le projet se veut être un modèle d'agriculture alternatif géré de manière durable (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017).

11.3.1.2 Durabilité externe

Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine

Le projet d'agriculture urbaine des Vergers est, tout d'abord, amené à produire et à vendre (économie, alimentation) puis, d'entretenir les espaces ouverts (aménagement, environnement) et enfin, de remplir des fonctions pédagogiques (éducation), d'encadrement (loisir) et d'intégration (lien social). La dimension de la santé n'est pas directement évoquée, mais elle se retrouve à travers les questions de sensibilisation qu'elles soient alimentaires ou ergonomiques (travail en extérieur).

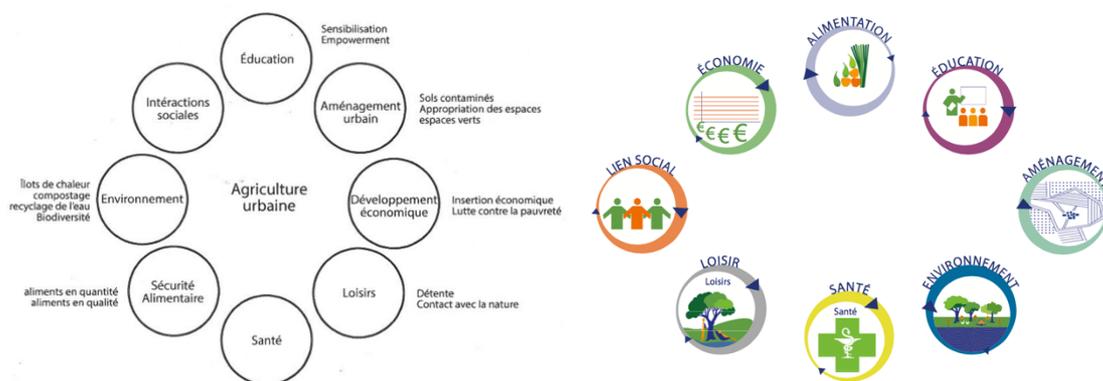


Figure 34 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine selon Wegmuller & Duchemin (2010) et selon les concepteurs des Vergers (Ville de Meyrin, 2016b)

Le schéma réalisé dans la notice descriptive des activités liées au projet de ferme urbaine (Ville de Meyrin, 2016b) illustre parfaitement le caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine des Vergers. Un parallèle peut être fait avec le schéma récapitulatif des multiples fonctions de l'agriculture urbaine présenté par les auteurs Wegmuller et Duchemin (2010), puisque les différentes dimensions se rejoignent (figure 34).

Il s'avère donc que la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine, condition requise pour une durabilité externe (Ba & Aubry, 2011 ; Duvernoy & al., 2005 ; Pourrias, 2013), est reconnue dans une grande diversité de dimensions au sein de l'écoquartier des Vergers.

Soutien pluriel

Le projet d'agriculture urbaine des Vergers est soutenu par de nombreux acteurs. En effet, les concepteurs, les habitants, les autorités politiques et l'État de Genève s'intéressent à la thématique de l'agriculture urbaine et s'investissent dans l'élaboration du projet.

Tout d'abord, bien que plusieurs bureaux se soient succédés pour la planification des aménagements extérieurs, la thématique de l'agriculture urbaine a toujours été présente dans les réflexions, à des degrés différents mais de manière systématique. En effet, les concepteurs portent ce thème dès le début du projet et prennent en compte la situation géographique du quartier à l'interface entre la ville et la campagne pour faire dialoguer les deux mondes. Ils s'intéressent aux différentes expériences d'agriculture urbaine menées à Genève et entrent en contact avec des personnes spécialisées.

Puis, la population exprime un intérêt certain pour l'agriculture urbaine à plusieurs reprises et notamment lors du forum ouvert ainsi que lors de la soirée participative sur l'espace public. Les futurs habitants souhaitent voir des jardins potagers dans le quartier, des vergers ainsi que différents animaux tout en étant soutenus par des gens expérimentés dans ces domaines. Ces souhaits sont pris en compte par les concepteurs et ces derniers mettent en place une soirée participative sur le thème de l'agriculture urbaine. La population valide non seulement les projets présentés par les concepteurs mais aussi la volonté de s'engager à cultiver son quartier. Aujourd'hui, c'est elle qui pratique le jardinage sur la première parcelle cultivée des Vergers entourée par deux agriculteurs.

En outre, les préoccupations des concepteurs relatives aux aménagements extérieurs et à l'émergence d'un projet d'agriculture concordent avec les priorités et les objectifs des autorités politiques. En effet, la priorité politique du Conseil Administratif est de « *continuer à faire de Meyrin une ville durable* » tout en suivant plusieurs objectifs tels que la requalification des espaces publics en tant que lieu de vie et le renforcement de la biodiversité et de la nature en ville ou encore la valorisation des circuits courts et des acteurs économiques de la région. Les autorités politiques suivent de près le travail effectué aux Vergers concernant les espaces publics, encouragent les projets d'agriculture urbaine aux Vergers et expriment leur soutien en faveur de ces innovations.

Enfin, les préoccupations et les réflexions menées autour de l'agriculture urbaine à l'échelle cantonale révèlent l'actualité et la pertinence d'une telle démarche. En effet, la Direction Générale de l'Agriculture de Genève définit les contours de l'agriculture urbaine genevoise et développe le concept de ferme urbaine. Cet investissement illustre l'implication de l'Etat de Genève pour cette thématique. Au sein des Vergers, la présence d'un représentant de la DGA dans l'élaboration du projet révèle le soutien apporté par les autorités administratives cantonales.

Ainsi, porté par les concepteurs, les habitants, les autorités politiques et l'Etat de Genève, le projet d'agriculture urbaine des Vergers constitue un projet fédérateur et fait l'objet d'un soutien pluriel. Le portage des différents acteurs et le soutien qu'ils manifestent, participent au renforcement de la durabilité externe selon Duvernoy & al. (2005) et Mundler & al. (2014).

Contexte

Les éléments exposés ci-dessus concernant la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine ainsi que le soutien pluriel apporté au projet participent à la création d'un contexte favorable à l'émergence d'une réelle intégration de l'agriculture dans la fabrique urbaine. Les espaces de réflexions et de travail offerts par le groupe des maîtres de l'ouvrage et la démarche participative ont permis l'émergence d'une synergie positive d'acteurs (Déal-Facquez, 2013). Les concepteurs, sensibles à la proximité agricole des Vergers, définissent l'agriculture urbaine comme priorité. Certains participants et futurs habitants se révèlent être des ingénieurs agronomes investis dans la défense d'une agriculture alternative et ces derniers s'engagent pleinement dans l'élaboration de la ferme des Vergers. De nombreux autres participants et futurs habitants, sans connaissance préalable en agriculture, expriment le souhait

de cultiver les Vergers. Les autorités politiques meyrinoises soutiennent fortement les projets en lien avec l'agriculture qui se développent aux Vergers. Il s'avère que l'État de Genève travaille sur la conception d'un modèle de ferme urbaine. Tous ces éléments participent à une conjonction d'acteurs particuliers et créent des conditions intéressantes permettant le développement du projet.

D'autres facteurs viennent renforcer le caractère contextuel durable du projet d'agriculture urbaine tels que la prise en compte des caractéristiques naturelles du site et sa situation géographique (Déalle-Facquez, 2013 ; Pourrias, 2013). À ce sujet, les Vergers sont issus d'un déclassement de la zone agricole et cette réalité est prise en compte dans le projet. Les concepteurs et les habitants s'attèlent à la création d'un quartier à l'interface entre la ville et la campagne et le proposent en dialogue entre les deux mondes. La situation et l'histoire du lieu sont à la base du projet d'agriculture urbaine et cette prise en compte du site et de ses caractéristiques naturelles, géographiques et historiques participe à la création d'un contexte favorable à l'émergence d'un projet agricole urbain. « *La pertinence du projet d'agriculture urbaine dans le contexte local* » (Pourrias, 2013) est vérifiée. De plus, le travail relatif à l'agriculture urbaine s'étend sur plusieurs années durant lesquelles des programmes ont été discutés et validés. Le projet est encore en cours d'élaboration et les prochaines étapes sont déjà définies. Ce dernier fait l'objet d'une réflexion de planification importante.

Le travail réalisé autour de la planification des aménagements extérieurs a permis de créer un cadre transversal dans lequel il a été défini que l'espace public est le vecteur de l'identité du quartier. Avec son caractère agricole, cet espace permet au quartier de garder une identité particulière et offre un espace de dialogue à l'interface entre la ville et la campagne. Les aménagements agricoles prévus sont planifiés de manière à s'intégrer dans le quartier et la forme urbaine en construction (Pourrias, 2013) et l'agriculture est considérée comme une nouvelle fonction urbaine. Cette intégration de l'agriculture urbaine dans la fabrique des Vergers engendre, tout d'abord, une adaptation de la forme urbaine car les espaces publics accueillent notamment des espaces de production maraîchère et animale, des vergers et des potagers. Cependant, au-delà de la forme urbaine, la manière de concevoir le quartier est modifiée. En effet, le projet d'agriculture urbaine amène un changement de fonctionnement du quartier puisque la gestion des espaces ouverts se fait en lien avec l'agriculture et sera gérée par une équipe d'agro-animateurs.

11.3.2 Intégration fertile

La durabilité externe du projet se révèle à travers les différents points précédemment exprimés, notamment le contexte favorable dans lequel il se développe. De manière générale, le développement d'une vision commune et durable entre tous les acteurs reflète la volonté qu'ont les acteurs de « *se donner la durabilité comme objectif commun* » (Peltier, 2010, p. 13).

L'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet n'est pas réelle ni durable si elle se fait à sens unique, sans un partenariat avec des représentants du monde professionnel agricole (Duvernoy & al., 2005). Or, aux Vergers, les agriculteurs et ingénieurs agronomes présents s'immiscent dans la pratique de la planification et les réflexions liées à l'aménagement urbain autour des espaces publics. L'agriculture urbaine est pensée comme une fonction urbaine à part entière et le projet est fortement lié à l'aménagement des espaces ouverts. Le quartier des Vergers ne se revendique pas comme un agriparc, produit marketing en vue d'intégrer l'agriculture urbaine dans la planification urbaine (Jarrige & Perrin, 2017). Le projet d'agriculture urbaine ne se concrétise pas non plus en un simple coup de pinceau vert sur l'urbain et le minéral (Peltier, 2010) et ne fait ni l'objet d'une logique de greenwashing, ni d'instrumentalisation.

L'intégration de l'agriculture urbaine dans le projet de quartier est concrète, issue d'une dynamique porteuse entre les représentants du monde urbain et agricole. De plus, la thématique de l'agriculture urbaine est issue de réflexions liées à l'histoire du secteur et à sa situation actuelle à la limite entre la campagne et la ville. En outre, l'élaboration du projet est liée à la planification des aménagements extérieurs à laquelle le groupe des maîtres de l'ouvrage invite la population à participer. Le GMO est à l'écoute des attentes des habitants et soutient les projets révélés lors de la démarche participative et dans lesquels la population s'investit. Au-delà d'un outil promotionnel pour la qualité urbaine, le projet d'agriculture urbaine s'intègre à la forme urbaine. L'écoquartier des Vergers présente un exemple d'intégration fertile de l'agriculture urbaine à la fabrique urbaine à travers le projet urbain. À présent, il s'agit de discuter de la manière dont le projet est construit par les acteurs impliqués dans son intégration à la fabrique de la ville.

11.3.3 Co-construction

Les acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'agriculture urbaine sont issus de multiples disciplines complémentaires. Il s'agit, en effet, d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes ainsi que d'experts agricoles et d'ingénieurs agronomes. La rencontre de ces différentes personnalités est possible grâce à la création du groupe des maîtres de l'ouvrage ainsi qu'à la mise en place de la démarche participative.

Le Groupe des Maîtres d'Ouvrage joue un rôle central dans la construction du projet. En effet, il offre un espace d'informations, de débats et d'échanges entre les représentants de la commune, les concepteurs et les représentants des différentes coopératives d'habitation (qui s'avèrent être des futurs habitants pour certains). Ainsi, le GMO est une plateforme qui permet de définir, dans une vision commune, les stratégies relatives à l'écoquartier et aux différents projets envisagés. La démarche participative, quant à elle, permet aux futurs habitants des Vergers, aux Meyrinois et à toutes les personnes intéressées de réfléchir ensemble autour de la construction du quartier et notamment celle des aménagements extérieurs. Elle révèle aussi la présence de représentants du monde agricole. En effet, deux ingénieurs agronomes s'engagent dans la démarche participative et s'investissent dans l'élaboration du projet d'agriculture urbaine au sein de différents groupes de travail participatif. De plus, le cadre de la démarche encourage la concertation et la co-décision. La démarche participative offre ainsi des espaces de dialogue et le GMO constitue une plateforme de co-construction entre les planificateurs et les représentants du monde agricole.

Les concepteurs et les agricultures se rencontrent et échangent dans ce cadre, mais la réflexion est enrichie par d'autres horizons. La Direction Générale de l'Agriculture qui travaille sur la question de l'agriculture urbaine et des fermes urbaines est sollicitée par l'équipe des Vergers. Cette demande d'expertise est formulée à plusieurs reprises et les acteurs échangent autour du projet. Un réel dialogue s'installe. Les urbanistes cherchent à comprendre les logiques agricoles et inversement. De plus, un échange est établi avec d'autres agriculteurs du canton qui ne sont pas forcément impliqués dans la démarche participative, mais dans le projet du SPP en tant que membres, producteurs et distributeurs. Ces agriculteurs sont prêts à collaborer avec les Vergers et offrir leur expertise pratique aux concepteurs dans un premier temps, puis aux habitants intéressés lorsque les projets seront mis sur pieds. Enfin, les agriculteurs conventionnels de Meyrin ont été approchés pour une éventuelle collaboration avec le projet d'agriculture urbaine des Vergers. Ces derniers n'ont pas manifesté d'intérêt pour une démarche commune. Cependant, ils restent attentifs aux démarches mises en place au sein de l'écoquartier.

Lorsque les objectifs des uns rejoignent ceux des autres et que les investissements se font autour d'une visée commune, alors apparaît une « dynamique porteuse » (Duvernoy & al., 2005) et la co-construction a lieu lorsqu'un projet réunit une pluralité d'acteurs (Akrich, 2013) et de professions (Aubry & al., 2014) lors de l'élaboration et de la mise en place d'un projet d'agriculture urbaine. Au vu des éléments exposés dans cette partie, le projet d'agriculture urbaine des Vergers est issu d'une logique co-constructive. Les échanges entre les planificateurs et les agriculteurs autour de la définition de l'agriculture souhaitée aux Vergers illustrent la recherche d'une vision commune. Les acteurs co-construisent ce modèle agricole alternatif et la dynamique peut être qualifiée de porteuse. Pour aller plus loin, il s'agit maintenant d'évaluer si le projet revêt un caractère agriurbaniste et dans quelle mesure il constitue un exemple d'agriurbanisme.

11.3.4 Les Vergers, un exemple d'agriurbanisme ?

Les bases de l'agriurbanisme et les premières réflexions se fondent sur le constat, à caractère négatif, de l'ignorance réciproque entre le monde urbain et agricole (Vidal & Vilain, 2008), de la dissociation des lieux de production et de consommation (Vidal & Fleury, 2009) et des logiques d'étalement urbain, de morcellement des espaces agricoles et la création de franges urbaines instables. Les auteurs proposent une nouvelle discipline, l'agriurbanisme, qui permet de résoudre, en partie, les problématiques soulevées ci-dessus et de créer de réels projets agriurbains.

Tout d'abord, la première condition à respecter, selon les auteurs, est la culture de l'interdisciplinarité et l'interconnaissance (Vidal, 2014) des deux mondes, bases nécessaires à la réalisation de projets agriurbains durables. La planification doit se faire en dialogue avec les agriculteurs, représentants du monde agricole (Vidal & Fleury, 2009). Dans le cadre des Vergers, le projet d'agriculture urbaine a révélé aux planificateurs le besoin d'échanger avec les agriculteurs et de s'entourer de professionnels de la filière agricole afin d'élaborer un projet réaliste et durable. L'équipe des Vergers s'est teintée au fil du temps d'un caractère pluridisciplinaire et des représentants du monde agricole ont été invités à partager leurs connaissances et leur expertise. Il s'avère donc que cette condition, qui n'était pas forcément présente au début du projet, est aujourd'hui respectée.

Ensuite, ce dialogue et ces échanges doivent permettre, non seulement de prendre en compte les attentes urbaines, mais aussi le fonctionnement agricole (Vidal & Vilan, 2008). Le respect de ces conditions passe par l'acceptation de l'agriculture réelle (Vidal, 2014) et la reconnaissance de sa fonction productive première. Au sein de l'écoquartier des Vergers, les attentes des urbains ont été écoutées et prises en compte dans l'élaboration du projet notamment à travers la démarche participative.

Il est vrai que les agriculteurs ont exprimé leurs attentes et leurs besoins et que ces derniers sont pris en compte dans le projet. Cependant, il faut souligner que les ingénieurs agronomes investis dans le projet et les agriculteurs membres du SPP défendent une agriculture paysanne et non pas conventionnelle. Ils sont engagés pour un modèle agricole alternatif et majoritairement à l'encontre de l'agriculture conventionnelle. Les acteurs gravitant autour du projet vont aussi dans ce sens et prônent une agriculture alternative respectueuse de la terre, de l'environnement et des hommes qui en vivent. Peut-on alors parler d'une reconnaissance de l'agriculture réelle au sens des fondateurs de l'agriurbanisme ? L'agriculture paysanne est une agriculture réelle, bien entendu, mais elle ne s'avère pas, actuellement, dominante. En choisissant ce type d'agriculture, les acteurs éliminent la place pour une agriculture conventionnelle et intensive.

Cependant, il n'est pas incompatible de mettre en œuvre une agriculture paysanne et de comprendre le fonctionnement de l'agriculture conventionnelle. Les acteurs des Vergers ont approché les agriculteurs meyrinois conventionnels pour leur présenter le projet et sonder leur degré d'intérêt. Ayant déjà développé des formes de vente directe de leur côté, les agriculteurs n'ont que peu de temps à investir en dehors de leurs exploitations et n'ont pas montré d'intérêt à l'accueil d'une population intéressée sur leurs terrains. Il s'est donc avéré que ces derniers n'étaient pas intéressés et leurs réactions ont été acceptées, preuve d'une reconnaissance et d'un respect de la situation de chacun. De plus, les agriculteurs meyrinois suivent de loin les avancées du projet et il n'est pas exclu qu'à l'avenir, de nouvelles collaborations voient le jour aux Vergers.

Enfin, il est important de souligner que la fonction première et productive de l'agriculture est reconnue par tous les acteurs. Il est attendu du projet d'agriculture urbaine qu'il soit un moyen de reconnecter la consommation et la production. Preuve en est que l'agriculture est comprise pour ce qu'elle est réellement, une culture du sol, une pratique productive et nourricière.

Après ces réflexions, nous considérons donc que la reconnaissance de l'agriculture réelle et moderne est nuancée au vu de ce qui est présenté ci-dessus. Cependant, la condition tend à être remplie puisque le fonctionnement agricole et le caractère productif de l'agriculture sont reconnus bien que les acteurs aient opté pour une pratique alternative de l'agriculture aux Vergers. Cette option remet en question le modèle agro-alimentaire actuel et encourage la prise de conscience.

Finalement, il est important de finir la ville (Vidal, 2014) en créant des fronts urbains. Le quartier des Vergers se trouve effectivement à la frontière entre la ville et la campagne. Cependant, cette exigence concerne une échelle plus petite que celle du quartier et se révèle au niveau de la ville et de l'agglomération, échelles qui ne sont pas traitées dans le cadre de ce travail. Il est donc difficile d'évaluer si le quartier constitue un front urbain permettant la délimitation claire entre la ville et la campagne. Toutefois, cette réalité de frontière est prise en compte dans l'élaboration du quartier qui se veut un lieu de dialogue et d'échange entre les deux mondes. L'interpénétration des espaces urbains et ruraux constituerait une forme de délimitation claire entre la ville et la campagne ? La question reste ouverte.

En conclusion, le projet d'agriculture urbaine des Vergers constitue un exemple d'agriurbanisme. Co-construit par des représentants du monde urbain et agricole, le projet propose de renouer le lien entre la ville et l'agriculture et offre un espace de dialogue entre les planificateurs et les agriculteurs (Vidal & Fleury, 2009).

11.4 MODÈLE D'HYBRIDATION ?

Le caractère de l'agriculture urbaine se décline aussi dans les formes qu'elle engendre. Ainsi, le projet des Vergers constitue un exemple d'hybridation. En effet, les concepteurs se sont alliés à des représentants du monde agricole pour co-construire la traduction d'un modèle agricole alternatif aux Vergers. Ce processus est issu d'une combinaison de logiques agricoles et urbaines.

La ferme des Vergers en est une combinaison des deux. En termes de fonctions, l'espace public du quartier a une vocation de production alimentaire. Les espaces ouverts accueillent des surfaces de culture maraîchère, des vergers et des jardins ainsi que des espaces de détente et de jeux. Le projet a pour fonction de proposer un espace de rencontre et de sensibilisation qui est en dialogue avec les projets de distribution (SPP) et de restauration (Auberge des Voisins). Il s'avère donc que les fonctions primaires urbaines et agricoles se mélangent et se complètent pour offrir des espaces publics pluriels. Le plan guide relatif aux usages de l'espace public, annexé à ce travail, illustre parfaitement cette caractéristique propre aux Vergers. En termes d'affectation, le quartier et ses espaces publics se trouvent en zone à bâtir au sein de laquelle, il n'est pas prévu de pratique agricole. La Ferme de la Planche, quant à elle, se trouve en zone agricole. En terme fonciers, les espaces publics se composent de parcelles communales publiques et de parcelles privées soumises un régime de dépendance. Le foncier urbain est donc accessible au groupement agro-urbain.

Au niveau des acteurs, l'espace public qui est d'habitude planifié et entretenu par des acteurs de la ville, est géré par une équipe pluridisciplinaire dont la composition n'est pas encore connue à ce jour. Cependant, les compétences attendues et développées dans le projet d'appel à candidature et de cahier des charges se déclinent comme suit. L'unité doit être composée de personnes munies de « *compétences agricoles avérées* », de « *compétences permettant d'assurer l'entretien des espaces verts* » ainsi que le fait d'avoir « *un intérêt pour la sensibilisation du public aux thématiques agricoles, alimentaires et environnementales* » (Commune de Meyrin & Urbaplan, 2017, p. 30). En lien avec les acteurs de l'agriculture urbaine, il y a une forme de reconnaissance des limites du collectif et de la participation. Le besoin de professionnalisation est exprimé et les acteurs créent les contours d'une nouvelle figure professionnelle empruntant des traits de caractères propres à la profession agricole et au monde urbain. Ainsi, naît le nouveau métier d'agro-animateur, combinaison entre un agriculteur/agronome et un

animateur/pédagogue. Ce dernier cultivera en zone à bâtir sur des parcelles publiques et privées tout en profitant des aménités offertes par une ferme voisine sise en zone agricole. Les espaces ouverts rempliront des fonctions plurielles telles que la production et le jardinage, la sensibilisation, la rencontre, le jeu et la détente.

La ferme des Vergers et l'unité agro-urbaine constituent des exemples d'hybridation combinant des logiques urbaines et rurales. La production maraîchère en zone à bâtir dépasse le cadre de l'aménagement du territoire. Les projets sont issus d'une forme de co-construction entre les acteurs de la ville et des représentants de monde agricole. Ces exemples d'hybridation participent au mouvement de l'agrarisation de la ville (Salomon Cavin & Niwa, 2011).

CONCLUSION



Bramois, été 2012 © LGillioz

12. CONCLUSION

La fabrique urbaine durable réintègre aujourd'hui les questions agricoles notamment à travers le concept d'agriculture urbaine (Dumat, Xiong & Shahid, 2016). Il s'avère qu'à Meyrin, dans le canton de Genève, un écoquartier en construction est sur le point d'accueillir un projet d'agriculture urbaine remarquable comprenant un concept de ferme innovante.

Ce projet innovant est caractérisé par une agriculture multifonctionnelle reconnue par tous et déclinée en plusieurs formes telles que la culture maraîchère, l'arboriculture et le jardinage. Il propose un modèle alternatif d'agriculture et offre un espace de dialogue entre le monde urbain et agricole afin de permettre aux citoyens de renouer un lien avec la terre. La Ferme des Vergers, portée par un groupement pluridisciplinaire, assurera une exploitation durable des espaces ouverts du quartier des Vergers. Cette entité sera en charge de plusieurs tâches telles que la production agricole, la vente, l'entretien des espaces publics du quartier et l'encadrement des jardiniers citoyens. De plus, la Ferme des Vergers travaillera en synergie avec les projets de distribution, de restauration et de transformation développés au sein du quartier, tels que le Supermarché Participatif Paysan, l'Auberge des voisins et les ateliers de transformation.

Il s'avère que les conditions dans lesquelles se développe le projet sont particulières et favorables à l'émergence d'un tel projet. Tout d'abord, la sensibilité aux questions agricoles est présente à plusieurs niveaux, de l'échelle locale à l'échelle régionale, et permet au projet de naître dans un terreau fertile. Dans le cadre local des Vergers, les éléments importants qui participent à la construction de la qualité de vie du quartier et à la fabrique de la ville de Meyrin à travers un développement urbain durable sont, notamment, la prise en compte du contexte de déclassement de la zone agricole et de la situation à l'interface entre la ville et la campagne dans le projet urbain, le travail réalisé autour de l'aménagement des espaces publics par les concepteurs, le développement de la démarche participative invitant les habitants à prendre part à l'élaboration du projet ainsi que l'adoption de la charte déterminant les valeurs d'un écoquartier exemplaire.

Puis, au niveau communal, Meyrin apporte un soutien politique fort au développement de l'agriculture urbaine dans le quartier puisque les autorités politiques s'intéressent à la thématique et participent à son élaboration. La commune a octroyé la moitié des droits à bâtir à des coopératives d'habitation. Ce choix engendre une dynamique particulière de participation et d'engagement pour le collectif. Plus largement, certains élus meyrinois militent même pour une « urbaculture » ou la mise en culture des espaces verts de la ville.

Ensuite, la ville et l'agriculture se côtoient de près à l'échelle cantonale où l'urbanisation de l'agriculture bat son plein. D'une part, l'agriculture subit la pression urbaine et de l'autre, elle saisit l'opportunité de cette proximité. Le développement de l'agriculture contractuelle de proximité, de la loi sur la promotion de l'agriculture et du label « Genève Région Terre Avenir », illustre ce processus tout comme le fait que l'agriculture devient une composante du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Barthassat & al., 2011). Le mouvement « inverse » s'observe aussi dans la région de Genève. La définition cantonale de l'agriculture urbaine et du concept de ferme urbaine, le développement des plantages, les différents exemples d'adaptation de la forme urbaine pour qu'elle soit productive tels que la ferme de Budé ou le projet de parc agro-urbain de Bernex participent au phénomène d'agrarisation de la ville (Salomon Cavin & Niwa, 2011).

L'analyse du processus d'élaboration et d'intégration de ce projet d'agriculture urbaine au sein de l'écoquartier des Vergers s'est réalisée selon une démarche qualitative et révèle le niveau d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain ainsi que la manière dont le projet d'agriculture urbaine est co-construit par les concepteurs urbains et les experts agricoles. Cette partie conclusive propose une réflexion sur cette étude en s'attachant à nuancer certains résultats. Tout d'abord, un retour sur les prémices du projet d'agriculture urbaine est proposé à travers les propositions superficielles faites par les premiers bureaux mandatés pour les aménagements extérieurs. Puis, il s'agit de mettre en lumière le passage d'une intégration stérile à une réelle intégration de l'agriculture dans le projet urbain ainsi que les controverses et les difficultés relatives à cet exercice. Enfin, sont décrites les caractéristiques rendant le projet remarquable.

Intégration de l'agriculture dans la fabrique urbaine à travers le projet urbain : d'une intégration stérile à une intégration fertile

Il s'avère qu'aux Vergers, plusieurs bureaux se sont succédés pour la planification des aménagements extérieurs. Dans ce cadre, la thématique de l'agriculture urbaine a été présente de manière systématique dans les réflexions, mais selon des degrés d'intégration différents. Par le passé, les deux bureaux ayant travaillé sur les aménagements extérieurs présentaient des projets intégrant l'agriculture urbaine de manière très superficielle que nous avons qualifié de stérile en référence aux travaux de Duvernoy et al. (2005). En effet, les concepteurs mettaient en évidence la situation du quartier en frange urbaine et proposaient un concept autour de l'interaction entre la ville et la campagne. Cependant, le projet ne présentait pas une réelle traduction spatiale de cette intégration et se basait sur un catalogue de mesures concernant l'agriculture sans réflexion profonde à ce sujet. Cette dynamique revêt un caractère superficiel et rend compte d'une intégration plutôt stérile de l'agriculture dans la fabrique urbaine. Depuis, les mandataires se sont succédés et les réflexions et les pratiques ont évolué. Les concepteurs actuels portent le thème de l'agriculture urbaine dès le début de la reprise du projet et prennent aussi en compte la situation géographique du quartier à l'interface entre la ville et la campagne pour faire dialoguer les deux mondes. Cependant, ils présentent une réflexion plus large et intègrent l'agriculture dans la fabrique urbaine de manière plus concrète. Tout d'abord, les concepteurs s'intéressent aux différentes expériences d'agriculture urbaine menées à Genève et entrent en contact avec des personnes spécialisées. Les urbanistes vont à la rencontre des savoirs et savoir-faire du monde professionnel agricole. D'une intégration stérile de l'agriculture, la manière actuelle d'intégrer l'agriculture dans le projet urbain peut être qualifiée de fertile. Une conjonction particulière d'acteurs, les uns en lien avec la fabrique urbaine et les autres, issus de professions agricoles, permet la co-construction du projet à travers un processus itératif. D'une part, les ingénieurs agronomes participent à l'élaboration des plans du quartier relatifs à l'agriculture urbaine. De l'autre, un urbaniste, nourri par de nombreux échanges avec les agriculteurs, rédige le cahier des charges d'une équipe pluridisciplinaire d'agro-animateurs. Ce processus n'est-il pas une illustration concrète d'agriurbanisme ? Un dialogue constructif se met en place entre des professionnels agricoles et urbains et participe à l'interconnaissance des deux mondes. Ainsi naît une forme de « *compatibilité entre les désirs citadins et la réalité fonctionnelle de l'agriculture* » (Vidal, 2009, p. 5). Les attentes urbaines sont prises en compte. L'agriculture et sa fonction productrice sont reconnues.

La manière de co-construire ce projet d'agriculture urbaine des Vergers est remarquable. Toutefois, l'intégration de cette agriculture ne se révèle pas réellement dans la forme urbaine. La traduction spatiale est faible relativement au processus d'élaboration du projet en place puisque les parcelles cultivées sont finalement placées dans les espaces ouverts définis avant les premières réflexions agricoles. Ce résultat est dû au fait que l'agriculture urbaine est greffée sur les espaces vides *a posteriori* du Plan Localisé de Quartier fixant les contraintes relatives aux constructions et aux aménagements extérieurs. La cohérence entre les espaces cultivés et, plus largement, le lien spatial entre la ville de Meyrin et la zone agricole sont contraints par le bâti. De plus, l'élaboration du projet revêt un caractère expérimental et cherche à bousculer les manières habituelles de construire la ville. Cet aspect engendre des controverses entre les différents acteurs devant apprendre à travailler ensemble autour d'un projet commun. Le projet est co-construit par des acteurs agricoles particuliers, plutôt alternatifs. Bien que les agriculteurs conventionnels meyrinois aient été invités par les acteurs des Vergers à s'investir dans l'élaboration du projet d'agriculture, ils n'ont pas manifesté d'intérêt à s'engager dans un tel projet. Cette distanciation est-elle dû à un manque de temps ou d'envie ? Il aurait été intéressant de rencontrer ses acteurs pour comprendre leur démarche. Toutefois, ces agriculteurs restent attentifs au développement de ce dernier en suivant de loin sa mise en place au sein de l'écoquartier.

La rencontre entre les deux mondes est nouvelle à Meyrin et provoquent de nombreuses interrogations de la part des acteurs au sein du quartier et dans ses alentours. Les urbanistes respecteront-ils vraiment les attentes des agriculteurs ? Le modèle défendu par ces agriculteurs est-il viable d'un point de vue économique ? Les projets seront-ils durables d'un point de vue participatif ? Les discours et les projets se construisent sur la base de valeurs qu'il s'agit de définir. Les valeurs défendues aux Vergers sont particulières puisque les acteurs ambitionnent l'introduction d'une agriculture paysanne en ville. L'agriculture paysanne se base sur l'économie solidaire. « *La pratique agricole dans le quartier des Vergers doit donc être considérée comme un élément déclencheur d'une proposition alternative au modèle agricole traditionnel* » (Commune de Meyrin & Urbaplan Genève, 2017, p. 9). Les concepteurs et les urbanistes intègrent l'agriculture à la fabrique urbaine en bousculant le système agricole puisqu'ils font le pari de construire un modèle alternatif.

Ce choix de valeurs provoque de vives réactions dans les milieux agricoles cantonaux, par exemple, puisque ces derniers développent le concept cantonal de ferme urbaine autour de l'agriculture périurbaine. En effet, les exemples genevois de ferme urbaine que sont la ferme de Budé et le projet de parc agro-urbain présentent d'autres caractéristiques. Bien que les volets de la production et de la sensibilisation soient présents à la ferme de Budé, cette dernière est principalement spécialisée dans la vente et la commercialisation de produits qui ne sont pas forcément cultivés sur place mais qui proviennent de la région genevoise. Elle constitue donc un tout autre modèle économique. De son côté, le parc agro-urbain de Bernex sera entretenu par une exploitation agricole et accueillera une ferme urbaine de « démonstration » (Mumenthaler & Salomon Cavin, 2017). Ces deux fermes sont les exemples du modèle développé par la Direction Générale de l'Agriculture dont l'objectif est « de constituer un « point relais » agricole en milieu urbain, en quelque sorte une vitrine de l'agriculture périurbaine » (Ansaldi & Bertrand, 2016, p. 21). Le projet des Vergers va au-delà de ces aspects démonstratifs.

Le projet d'agriculture urbaine des Vergers : un projet innovant et remarquable

En effet, les Vergers constituent un laboratoire expérimental autour des questions de l'agriculture urbaine et de sa multifonctionnalité. Au-delà d'un espace public comestible, le projet développé est un véritable projet agricole économique à caractère unique. En effet, il propose une réflexion globale « de la fourche à la fourchette » comprenant ainsi toutes les étapes de la chaîne alimentaire : production, transformation, commercialisation et consommation. L'alimentation est au centre des réflexions, mais l'intégration de l'agriculture engendre des réflexions sur les multiples dimensions que sont l'environnement, l'aménagement, l'éducation, les loisirs, l'intégration sociale, la santé et l'économie. Le projet bouscule les esprits puisqu'il cherche à se créer une place dans le système actuel en tissant de nouveaux liens entre les maillons de la chaîne, des producteurs aux consommateurs en passant par les transformateurs et les distributeurs. Les acteurs participent à une forme de remise en question du système agricole traditionnel et plus largement, du système agro-alimentaire contemporain et dominant.

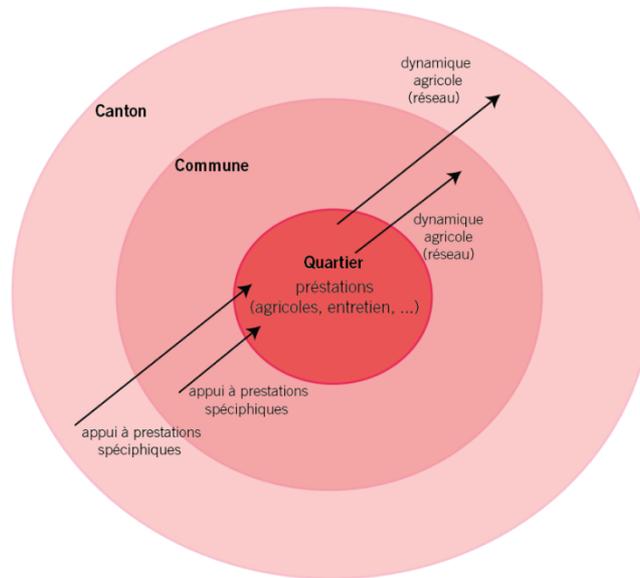


Figure 35 : Réseau transversal (Commune de Meyrin & Urbaplan Genève, 2017)

Les réflexions et les synergies transversales sont non seulement menées à l'intérieur du quartier mais aussi à une échelle plus large. Le projet des Vergers s'inscrit dans un premier cercle de rayonnement au niveau du quartier lui-même, mais entretient aussi des relations avec la commune de Meyrin ainsi que le canton de Genève comme l'illustre le schéma développé dans le projet de cahier des charges pour le futur groupement des Vergers (figure 1 ci-dessus). Les acteurs des Vergers s'attèlent à la création de liens entre le quartier et la région urbaine. Ces liens s'illustrent notamment à travers l'articulation entre le projet agricole de quartier et la production locale. Plusieurs exploitations agricoles genevoises participent au développement du projet et à son intégration dans un système global en tant que producteurs partenaires.

Les limites entre le monde urbain et rural, *a priori* figées, s'atténuent pour laisser une place à l'émergence de ces réalités plus complexes. Ces réalités s'inscrivent, à notre sens, dans un mouvement plus général de transition écologique et de réflexion sur le monde de demain. L'agriculture conventionnelle est remise en question tout comme le système agro-alimentaire et les différents acteurs proposent de nouveaux modèles agricoles urbains alternatifs. « *L'agriculture urbaine durable constitue une opportunité concrète de mise en œuvre de la transition écologique globale avec l'intégration centrale de la question alimentaire dans les politiques territoriales et une optimisation des interactions synergiques entre les zones urbaines, périurbaines et rurales dans un continuum intégré et ceci à divers échelles territoriales* » (Dumat, Xiong & Shahid, 2016, p. 61).

Les projets d'agriculture urbaine en développement au sein de l'écoquartier des Vergers, tels que la Ferme des Vergers ou le Supermarché Participatif Paysan, proposent des modèles alternatifs à un système actuel global, dominant et non durable. À ce sujet, Meyrin recevait une visite de Rob Hopkins au printemps 2017. Les échanges et les débats se concentraient sur la transition écologique et la création d'une nouvelle économie centrée, en partie, sur des questions alimentaires. La ville de Meyrin s'inspirerait-elle du mouvement des Villes en transition (Hopkins, 2008), « *exercice novateur de démocratie locale* » vers une forme de décroissance énergétique (Bourg & Papaux, 2015) ? Les villes constituent des leviers majeurs pour une transition écologique générale (Da Cunha, 2005a). Dans ce cadre, les urbanistes doivent être sensibles à cette perspective d'ouverture et ont un rôle majeur à jouer dans la fabrique urbaine durable et ce, à travers le projet urbain qui permet la rencontre des savoirs et des savoir-faire pluridisciplinaires, qui peuvent être agricoles et urbains.

« Sous les fleurs de cerisier grouille et fourmille l'humanité »

Kobayashi Issa

13. RÉFÉRENCES

13.1 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ansaldi, E. & Bertrand, N. (2016). Le concept de ferme urbaine : Genève ou le renouvellement du rapport agriculture-urbanisation. *Sciences Eaux & Territoires, Numéro 19(2)*, 20-23.
- Akrich, M. (2013). Co-construction. Dans I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefèbvre, C. Neveu et D. Salles (dirs), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. Repéré à <http://www.dicopart.fr/es/dico/co-construction>
- Arnould, P., Le Lay, Y., Dodane, C. & Méliani, I. (2011). La nature en ville : l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1), 45-68.
- Artique, M. (2015). *Agriurbanisme ou Agri-washing ? L'intégration de l'agriculture dans la conception urbaine, l'exemple des quartiers, Les Vergers et Les Cherpines à Genève* (mémoire de master non publié). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et durabilité, Suisse.
- Ascher, F. (2013). Les nouveaux principes de l'urbanisme suivi du Lexique de la ville plurielle. La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Association Suisse pour l'Habitat. (1965). Cité satellite de Meyrin. Auteur : Section romande. DOI : 10.5169/seals-125784
- Aubry, C. (2014). Les agricultures urbaines et les questionnements de la recherche. *Pour*, 224(4), 35-49. DOI : 10.3917/pour.224.0035
- Aubry, C., Consalès, J.-N., Kebir, L. & Barraqué, B. (2014). L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente ? : Dialogue entre Christine Aubry et Jean-Noël Consalès. *Espaces et sociétés*, 158(3), 119-131. DOI : 10.3917/esp.158.0117
- Ba, A. & Aubry, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ? *Noréis*, (221), 11-24. DOI : 10.4000/noréis.3739
- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. DOI : 10.3917/parti.001.0036
- Bairoch, P. (1985). *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*. Paris : Gallimard.
- Barthassat, M., Beuchat, S. & Dériaz, G. (2011). Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (12), 107-136.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2012). *L'Entretien : l'enquête et ses méthodes* (2^e éd.). Paris : Armand Colin.

- Bonard, Y. (2006). Enjeux et limites de la concertation en aménagement du territoire. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (3), 95-111.
- Bonard, Y. & Thomann, M. (2009). La qualité urbaine. *Vues sur la ville* (22), 6.
- Bouchet, I. (2009). D'agriculture urbaine à urbanisme agricole. Une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire. *Urbanité : revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec* (été 2009).
- Bourdeau-Lepage, L. (2017). Ville et nature, vers une nouvelle alliance ? Dans P. Hamman (éd.), *Ruralité, nature et environnement* (pp. 359-374). Toulouse : Érès éditions.
- Bourdin, D., Salomon Cavin, J. & Ruegg, J. (2011). De l'agriculture périurbaine au projet de ville-campagne : quels enjeux pour la Suisse. In A. Fleury et R. Vidal (Ed), *Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoires*. Paris : L'Harmattan (à paraître).
- Bourg, D. & Papaux, A. (2015). *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Brand, C. & Bonnefoy, S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11(2), 15. DOI : 10.4000/vertigo.11199
- Chalas, Y. (2003). Préface : Les agriculteurs dans la cité. Urbanisation de la nature et ruralisation de la ville. *Revue de géographie alpine*, 91(4), 7.
- Da Cunha, A. (2005a). Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme. Dans A. Da Cunha, P. Knoepfel, J.-P. Leresche et S. Nahrath (éds), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance* (pp. 13-37). Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Da Cunha, A. (2005b). Développement urbain durable, écourbanisme et projet urbain : principes stratégiques et démarche. Dans A. Da Cunha, P. Knoepfel, J.-P. Leresche et S. Nahrath (éds), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance* (pp. 175-192). Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Da Cunha, A. (2009). Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (8), 1-20.
- Da Cunha, A. (2010). Introduction : centralités, urbanisme durable et projet. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (11), 3-22.
- Daniel, A.-C. (2013). *Aperçu de l'agriculture urbaine, en Europe et en Amérique du nord* (rapport de recherche). AgroParisTech, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement / Chaire Ecoconception des espaces bâtis, Paris, France.
- Daune, L. & Mongé, N. (2011). L'agriculture urbaine, un fondement dans le projet territoire. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (12), 85-106.

- De Maio, S. (2016). De l'agriculture urbaine pour des villes bioclimatiques. Dans F. Darribehaude, S. Gardon & B. Lensel (éds), *Le vivant en ville : nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalité urbaines* (pp.136-145). Lyon : Métropole de Lyon.
- De Roguin, S. (2017, 13 avril). La culture du partage. *Le Courrier*. Genève, Suisse.
- Déalle-Facquez, F. (2013). L'agriculture en ville : un projet urbain comme un autre. *Métropolitiques*. Repéré à <http://www.metropolitiques.eu/L-agriculture-en-ville-un-projet.html>
- De La Salle, J. & Holland, M. (2010). *Agricultural urbanism: handbook for building sustainable food & agriculture systems in 21st century cities*. Winnipeg, Minota: Green Frigate Books.
- Despommier, D. (2010). *The vertical farm: feeding the world in the 21st century*. New York: Thomas Dunne Books / St. Martin's Press.
- Despommier, D. (2011). The vertical farm : controlled environment agriculture carried out in tall buildings would create greater food safety and security for large urban populations. *Journal Für Verbraucherschutz Und Lebensmittelsicherheit*, 6(2), 233-236. DOI : 10.1007/s00003-010-0654-3
- Despommier, D. (2013). Farming up the city : the rise of urban vertical farms. *Trends in Biotechnology*, 31(7), 388-389. DOI : 10.1016/j.tibtech.2013.03.008
- Deverre, C., & Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale*, (317), 57-73. DOI : 10.4000/economierurale.2676
- Dind, J.-P., Thomann, M. & Bonard, Y. (2007). Quartiers et structure urbaine : quelles articulations pour un développement urbain durable ? *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (4), 49-75.
- Dind, J.-P. (2011). *La gestion de projets urbains. Mémento pour la gestion des projets d'aménagement concertés en Suisse romande* (brochure). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie, Observatoire de la ville et du développement durable, Suisse.
- Donadieu, P. (1998). *Campagnes urbaines*. Arles : Actes Sud.
- Donadieu, P. & Fleury, A. (2003). La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe. *Revue de géographie alpine*, 91(4), 19-29. DOI : 10.3406/rga.2003.2259
- Donadieu, P. (2013). L'agriurbanité : trois modèles, de la ville agricole à la ville jardin. Dans R. Milani, A. Lambertini & R. Colantonio Venturelli (éds), *The role of open spaces in the transformation of urban landscape* (pp. 84-100). Bologna : Editrice Compositori.
- Donadieu, P. (2014). L'agriurbanisation : rêves ou réalités ? Dans P. Donadieu (éd), *L'agriurbanisation, rêves ou réalités ?* [Livre électronique] (pp. 18-35). Paris : Editopics.
- Duchemin, E., Wegmuller, F. & Legault, A.-M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports. The Journal of Field Actions*, 1. Repéré à <http://factsreports.revues.org/113>

- Duchemin, E. (2013a). *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. Montréal : Les éditions en environnement VertigO.
- Duchemin, E. (2013b). Avant propos. Dans E. Duchemin (dir), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville* (pp. 11-12). Montréal : Les éditions en environnement VertigO.
- Duchemin, E. (2013c). Agriculture urbaine d’hier à aujourd’hui : une typologie. Dans E. Duchemin (dir), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville* (pp. 17-94). Montréal : Les éditions en environnement VertigO.
- Dugua, B. & Delabarre, M. (2017). Introduction générale. Amour et désamour : le projet en débat. Dans M. Delabarre & B. Dugua (dirs.), *Faire la ville par le projet* (pp. 21-46). Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Dumat, C., Xiong, T. & Shahid, M. (2016). *Agriculture urbaine durable : opportunité pour la transition écologique*. Saarbrücken (DE) : Presses Universitaires Européennes.
- Duvernoy, I., Jarrige, F., Moustier, P. & Serrano, J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, (8), 87–104.
- Ellingsen, E. & Despommier, D. (2008). The Vertical Farm - The origin of a 21st century Architectural Typology. *Council on Tall Buildings and Urban Habitat Journal*, (Issue III), 26-34.
- Emelianoff, C. (2007). Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (4), 11-30.
- Ernwein, M. (2015). *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature* (thèse de doctorat). Université de Genève, Faculté des sciences de la société, Suisse. Repéré à <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55818>
- Ernwein, M. & Salomon-Cavin, J. (2014). Au-delà de l’agrarisation de la ville : l’agriculture peut-elle être un outil d’aménagement urbain ? Discussion à partir de l’exemple genevois. *Géocarrefour*, 89(1-2), 31-40. DOI : 10.4000/geocarrefour.9380
- Erard, F. (2015, 24 septembre). Redonner une éthique à la consommation. *Le Courrier*, p.3. Genève, Suisse.
- Fleury, A. & Donadieu, P. (1997). De l’agriculture péri-urbaine à l’agriculture urbaine. *Le Courrier de l’environnement de l’INRA*, (31), 45-61.
- Fleury, A. (2001). L’agronomie face aux nouveaux enjeux de l’agriculture périurbaine. *Compte-rendu de l’Académie d’agriculture de France*, 87.
- Ghorra-Gobin, C. & Paddeu, F. (2017). Introduction : Géographies urbaines en recomposition. *L’Information géographique* 81(3), 8-12. DOI 10.3917/lig.813.0008
- Gorgolewski, M., Komisar, J. & Nasr, J. (2011). *Carrot city : creating places for urban agriculture*. New York : The Monacelli Press.

- Granchamp, L. (2017). L'agriculture est-elle rurale ou urbaine : La mise en perspective des catégories au prisme de l'agriculture urbaine. Dans P. Hamman (éd.), *Ruralité, nature et environnement : Entre savoirs et imaginaires* (pp. 239-274). Toulouse : ERES.
- Granchamp Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine, un enjeu de la ville durable. *Revue des sciences sociales*, (47), 142–152.
- Grin, C. (2005). Le projet urbain comme méthode participative évolutive. Projection sur le quartier de Bellevaux à Lausanne. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (1), 111-123.
- Gwiazdzinski, L. (2016). L'hybridation au risque de l'inconfort. Dans L. Gwiazdzinski (dir.), *L'hybridation des mondes : territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation* (pp. 13-24). Grenoble : Elya Editions.
- Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (2015). *Swiss Topia*. Genève : Auteur.
- Hopkins, R. (2008). *The Transition Handbook : from oil dependency to local resilience*. Cambridge, UK : green books.
- Ingallina, P. (2001). *Le projet urbain*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Jarrige, F., & Perrin, C. (2017). L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Juin(3), 537-562. DOI : 10.3917/reru.173.0537
- Lapassade, G. (2002). Observation participante. Dans J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy, *Vocabulaire de psychosociologie* (pp. 375-390). Toulouse : éres. DOI 10.3917/eres.barus.2002.01.0375
- Lauzon, A.-C., Duchemin, E. & Poddubiuk, M. (2013). Projections agricoles pour l'ancien site de l'hippodrome de Montréal et son futur quartier. Dans E. Duchemin (dir), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville* (pp. 230-240). Montréal : Les éditions en environnement VertigO.
- Lawrence, R. (2003). Participation citoyenne pour aménager l'habitat. Dans A. Da Cunha & J. Ruegg (dirs), *Développement durable et aménagement du territoire* (pp. 331-345). Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Leresche, J.-P. & Audétat, M. (2006). Introduction : les multiples visages de la participation dans le développement urbain durable. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (3), 1-9.
- Lohrberg, F., Licka, L., Scazzosi, L. & Timpe, A. (2015). *Urban Agriculture Europe*. Berlin : Jovis.
- Matthey, L., Mager, C. & Gaillard, C. (2012). Chronique d'une controverse annoncée. Le récit d'urbanisme à l'heure du développement urbain durable (Rapport intermédiaire de recherche). Genève : Fondation Braillard Architectes, Genève & PUCA - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Paris.
- Matthey, L. & Weil, M. (2013). Urbain-rural : reconfiguration du jeu d'acteurs. *Collage*, (1), 19–22.

- Morgan, K. (2009). Feeding the City : The Challenge of Urban Food Planning. *International Planning Studies*, 14(4), 341-348. DOI : 10.1080/13563471003642852
- Mougeot, L. J. A. (2006). *Cultiver de meilleures villes : agriculture urbaine et développement durable*. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international.
- Mumenthaler, C., & Salomon Cavin, J. (2017). L'agriculture urbaine, une définition singulière : l'exemple d'un projet de parc agro-urbain à Genève. Dans M. Berger (éds), *Villes et campagnes en relations : regards croisés Nords-Suds*. Paris : Karthala.
- Mumenthaler, C. & Salomon Cavin, J. (à paraître). Les fermes urbaines en Suisse, des hybridations fertiles entre logiques agricoles et urbaines ? *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*.
- Mundler, P., Consalès, J.-N., Melin, G., Pouvesle, C. & Vandenbroucke, P. (2014). Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières. *Géocarrefour*, 89(1-2), 53-63. DOI : 10.4000/geocarrefour.9399
- Nahmias, P. & Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain | Urban Environment*, 6, a-1-a-16.
- Niwa, N. (2009). La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (8), 103-126.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Paoli, J.-C. et Soulard, C.-T. (2003). Comment écrire la chronique d'un dispositif territorial ? *Note de méthode du projet inter-unités RIDT*. Séminaire RIDT, INRA-SAD, Dijon, France.
- Payot, L. (1964). Cité satellite de Meyrin. Société anonyme du Bulletin technique de la Suisse romande. DOI : 10.5169/seals-66969
- Peltier, C. (2010). Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2). DOI : 10.4000/vertigo.10119
- Pinson, G. (2005). Le projet urbain comme instrument d'action publique. Dans P. Lascoumes & P. Le Galès (éds.), *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Pothukuchi, K. & Kaufman, J. L. (2000). The Food System : A Stranger to the Planning Field. *Journal of the American Planning Association*, 66(2), 113-124. DOI : 10.1080/01944360008976093
- Poulot, M. (2014a). L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture. *Géocarrefour*, 89(1-2), 11-19. DOI : 10.4000/geocarrefour.9363
- Poulot, M. (2014b). Histoires d'AMAP franciliennes : quand manger met le local dans tous ses états. *Territoire en mouvement*, (22), 40-53. DOI : 10.4000/tem.2388

- Poulot, M. (2014c). Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? *Espaces et sociétés*, 158(3), 13. DOI : 10.3917/esp.158.0013
- Prudente, D. (2007). Densité, urbanité, durabilité. Consolidation et construction d'une forme urbaine compacte en marge des centralités. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (4), 103-122.
- Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3ème éd.). Paris : Dunod.
- Rey, E. (2007). Quels processus pour la création d'un quartier durable : l'exemple du projet Ecoparc à Neuchâtel. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (4), 123-145.
- Reyburn, S. (2012). Les défis et perspectives de l'agriculture urbaine : liminaire. *Environnement urbain | Urban Environment*, 6, III-IV.
- Rey-Valette, H. et al. (2009). Gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles. Actes du 46ème Colloque ASRDLF : *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?* Clermont-Ferrand, 6-8 juillet 2009. Repéré à <http://prodinra.inra.fr/record/46454>
- Rey-Valette, H. et al. (2011). *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*. Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, Université de Montpellier I, France.
- Rey-Valette, H. et al. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, 16(1), 65-89. DOI 10.3166/ges.16.65-89
- Rouyer, A., Chevalier, D. & Haoues-Jouve, S. (2006). La dialectique de la mobilisation et de l'injonction dans la « petite fabrique » locale du développement urbain durable. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (3), 29-43.
- Ruegg, J. & Salomon Cavin, J. (2008). Maîtriser l'étalement urbain : de la stratégie agricole au pas de deux ville-campagne. Dans L. Monteventi Weber, C. Deschenaux & M. Tranda-Pittion (dir.), *Campagne-ville : Le pas de deux. Enjeux et opportunités des recompositions territoriales* (pp. 148-156). Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Salomon Cavin, J. & Niwa, N. (2011). Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (12), 3-16.
- Salomon Cavin, J. (2012). Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse. *Environnement Urbain | Urban Environment*, 6, 17. DOI : 10.7202/1013710ar
- Salomon Cavin, J. & Mumenthaler, C. (2015). Geneva: Agriculture Integrated into Urban Planning ? A Challenge. In F. Lohrberg, L. Licka, L. Scazzosi & A. Timpe (éds), *Urban Agriculture Europe* (pp. 157-163). Berlin: Jovis.

- Sahy, B. (2007). Le projet de renouvellement urbain durable à l'échelle des quartiers. La transformation des Cités Meyrin et Onex à Genève. *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, (4), 81-102.
- Serrano, J. (2012). L'insertion de l'agriculture dans les projets d'aménagement des élus urbains. *Environnement Urbain / Urban Environment*, 6, a32–a49.
- Smit, J., Nasr, J. & Ratta, A. (1996). *Urban Agriculture: Food Jobs and Sustainable Cities*. New York : United Nations Development Programme.
- Smit, J., Nasr, J. & Ratta, A. (2001). *Urban Agriculture: Food Jobs and Sustainable Cities*. New York : United Nations Development Programme (seconde revision, ouvrage original publié en 1996).
- Smith, O. B., Moustier, P., Mougeot, L. & Fall, A. (2004). *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes*. Paris: CIRAD – CRID.
- Soulard, C.-T., & Aubry, C. (2011). Cultiver les milieux habités: quelle agronomie en zone urbaine. *Revue Agronomie Environnement & Sociétés*, 2(8), 89–101.
- Soulard, C.-T. (2014). *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes* (mémoire d'habilitation à diriger des recherches). Université Bordeaux Montaigne, UFR Géographie Aménagement, France. Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01016218/>
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127–140.
- Torre, A., Déméter, C., & Bédés, M.-R. (2013). Natures urbaines : l'agriculture au cœur des métropoles ? *Demeter*, 271-292.
- Trivelli, J.-B., Roi, C. & Bogenmann, C. (2016). Ville de Genève : Nourrir la ville, programme pour alimentation durable. Dans *Vers une alimentation responsable : Bonnes pratiques pour les cantons et les communes* (pp. 42-43). Office fédéral du développement territorial (ARE).
- Van Veenhuizen, R. (2006). Introduction : Cities Farming for the Future. Dans R. Van Veenhuizen (éd.), *Cities Farming for the Future : Urban Agriculture for Green and Productive Cities* (pp.1-18). Ottawa / Silang : International Development Research Centre / International Institute of Rural Reconstruction (e-book editions).
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*. Paris : Economica.
- Vejre, H., Eiter, S., Hernández-Jiménez, V., Lohrberg, F., Loupa-Ramos, I., Recasens, X., Pickard, D., Scazzosi, L. & Simon-Rojo, M. (2015). Can Agriculture Be Urban ? Dans F. Lohrberg, L. Licka, L. Scazzosi & A. Timpe (éds). *Urban Agriculture Europe* (pp. 18-21). Berlin: Jovis.
- Véron, J. (2007). La moitié de la population mondiale vit en ville. *Population & Sociétés*, (435), 1-4.
- Verzone, C. & Dind, J.-P. (2011). De l'agriculture urbaine au Food Urbanism : état des lieux et perspectives pour la Suisse. *Urbia : les cahiers du développement durable*, (12), 137-159.

- Vidal, R. & Vilan, L. (2008). L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire. *Anthos*, 8(3), 56-57.
- Vidal, R. (2009). Construire des territoires partagés entre la ville et l'agriculture (acte de colloque). Dans *Entre ville et campagne, un paysage à inventer. Colloques des Ateliers techniques du paysage Rennes, printemps 2009* (pp.13-36). Rennes : Conseil Régional de Bretagne.
- Vidal, R. & Fleury, A. (2009). Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste ». *Urbia : les cahiers du développement durable*, (8), 127-142.
- Vidal, R. (2010). L'agriurbanisme : concevoir des projets de territoire pour reconstruire les relations entre la ville et l'agriculture (acte de colloque). Dans *Agricoltura periurbana : esperienze a confronto tra Francia et Italia, Péugia, 19 février 2010*. Péugia : Università degli studi, Facoltà di Agraria.
- Vidal, R. (2014). *L'agriurbanisme en 40 pages*. Paris : éditions Uppr.
- Viljoen, A., Bohn, K. & Howe, J. (2005). *Continuous productive urban landscapes: designing urban agriculture for sustainable cities*. Amsterdam : Architectural Press.
- Wegmuller, F. & Duchemin, E. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2). DOI : 10.4000/vertigo.10445

13.2 ACTES LÉGISLATIFS, RÈGLEMENTS ET DOCUMENTS CADRES

- Ansaldi, E. (2012). *Agriculture intra-urbaine à Genève. La ferme intra-urbaine, une alternative agricole aux espaces verts en ville*. Genève : Direction générale de l'agriculture, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, République et Canton de Genève [Rapport final non publié].
- Ansaldi, E. (2013). *L'agriculture urbaine, une opportunité pour replacer l'alimentation au cœur des préoccupations*. Genève : Direction générale de l'agriculture, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, République et Canton de Genève [document de travail non publié].
- Ansaldi, E. & Wegmuller, F. (2012). *Lexique genevois sur l'Agriculture Urbaine*. Genève : Direction générale de l'agriculture, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, République et Canton de Genève [non publié].
- Ansaldi, E. & Wegmuller, F. (2013). *Lexique genevois : La production agricole d'agglomération*. Genève : Direction générale de l'agriculture, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, République et Canton de Genève [non publié].
- Commune de Meyrin & Urbaplan Genève (2012). *Mise en œuvre de l'écoquartier « Les Vergers » : Objectifs Ecoquartier*. Meyrin : Commune.

- Cornuz, E. & Kunz-Félix, M. (2017). *Résolution pour une urbaculture à Meyrin*. Repéré à https://www.verts-ge.ch/nos-idees/textes-au-grand-conseil/les-institutions/item/download/475_194932a0ef9e1437bc431b6378877ecd.html
- Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). (2012). *Monitoring du Plan Directeur Cantonal. Fiches Monitoring U : domaine urbanisation*. Genève : Office de l'urbanisme, Direction générale de l'aménagement, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, République et Canton de Genève.
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT). (2010). *PLQ Les Vergers : mesures relatives aux constructions et aux aménagements extérieurs*. Genève : Département des constructions et des technologies de l'information, République et Canton de Genève. Repéré à https://ge.ch/sitg/RDPPF/RDPPF-AMENAGEMENT/PLQ/29674MESURES_P.pdf
- Plan Directeur Cantonal « Genève 2015 » du 21 septembre 2001 (PDCn), République et Canton de Genève.
- Plan Directeur Cantonal « 2030 » du 20 septembre 2013 (PDCn), République et Canton de Genève.
- Plan Directeur de Quartier « Les Vergers » du 7 mars 2007 (PDQ), République et Canton de Genève, n°29'500-526.
- Plan Localisé de Quartier « Les Vergers » du 6 avril 2011 (PLQ), République et Canton de Genève, n°29'674.
- Loi sur la promotion de l'agriculture du 21 octobre 2004 (LPromAgr), République et Canton de Genève, M 2 05.
- Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG). (2009). *Projet agricole d'agglomération*. Cahier 13-2.
- Rebetez, M. (2012). Ecoquartier des Vergers : un changement de paradigme pour Meyrin ? De la cité satellite au quartier participatif. *Journée du logement de Granges 2015*. Granges : Office fédéral du logement. Repéré à https://www.bwo.admin.ch/dam/bwo/fr/dokumente/06_Das_BWO/67_Grenchner_Wohnlage/2015/Handouts/05_Handout-Rebetez.pdf.download.pdf/05_Handout-Rebetez-f.pdf
- Registre du commerce genevois (2017, 25 avril). Coopérative du Supermarché Participatif Paysan. Repéré à <https://www.shab.ch/shabforms/servlet/Search?EID=7&DOCID=3492999>
- Registre du commerce genevois (2017, 3 août). Coopérative Auberge des voisins. Repéré à <https://www.shab.ch/shabforms/servlet/Search?EID=7&DOCID=3685729>
- Ville de Meyrin (2013). *Règlement d'administration et d'utilisation des parcelles de dépendance (avant construction)*. Meyrin : Commune.
- Ville de Meyrin, Fondation Nouveau Meyrin & Les Coopératives d'habitation (2014). *Les Vergers : la démarche participative. Structure de la démarche participative dans l'écoquartier Les Vergers, du temps T0 (pendant la construction) au T+5 (après la réalisation)*. Meyrin : Commune. Repéré à <http://les-vergers.ch/structure-de-demarche/>

Ville de Meyrin (2015). *Programme de législature*. Meyrin : Commune. Repéré à <https://www.meyrin.ch/sites/default/files/2017-11/Progr.l%C3%A9gislation.pdf>

Ville de Meyrin & Groupe de travail participatif « Coordonner toutes les actions autour de l'alimentation » (COTA). (2015, janvier). *Projet de supermarché paysan participatif. Dossier de candidature pour la bourse cantonale du développement durable*. Meyrin : Commune. Repéré à <https://shareslide.org/supermarche-participatif-paysan>

13.3 DOCUMENTS DE TRAVAIL

Commune de Meyrin & Urbaplan Genève (2017). *Ecoquartier Les Vergers. Appel à projet pour l'exploitation des surfaces agricoles et des espaces publics. Cahier des charges et règlement de la procédure* (projet). Meyrin : Commune.

Coopérative Auberge des voisins (2016, juin). *L'Auberge des voisins : une coopérative pour une meilleure vie de quartier*. Meyrin : Auteur. Repéré à http://www.cooperative-voisinage.ch/wp-content/uploads/2016/07/2016-06-05_ProjetAuberge.pdf

Ville de Meyrin (2014, août). *Tous ensemble, créons Les Vergers ! Actualité participation* (1). Meyrin : Commune. Repéré à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/newsletter_no_1.pdf

Ville de Meyrin (2015, juin). *Soirée participative sur le thème de l'espace public : compte rendu*. Meyrin : Commune. Repéré à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/PDF/lesvergers_comptere rendu.pdf

Ville de Meyrin (2016a, juin). *Les Vergers : un quartier participatif sous le signe de l'agriculture urbaine ? Soirée participative : compte rendu*. Meyrin : Commune. Repéré à http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/PDF/lesvergers_agriculture_comptere rendu_print.pdf

Ville de Meyrin (2016b, septembre). *Ferme urbaine aux Vergers : notices descriptives des activités*. Meyrin : Commune.

13.4 WEBOGRAPHIE

COST European Cooperation in Science and Technology (2011, 6 décembre). *Urban Agriculture Europe (UAE)* [Page web]. Repéré à www.cost.eu/COST_Actions/tud/TD1106

Entretien avec Olivia Boutay, future habitante de l'éco quartier « Les Vergers » à Meyrin (GE). (2017, juillet 18). *A Bon Entendeur*. Genève : RTS.

Fermage (2017, 18 novembre). Wikipédia. Repéré à <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fermage>

Les Vergers Ecoquartier | Meyrin (2012). *Les Espaces Publics : Mandat d'études parallèles (MEP)* [Page web]. Repéré à <http://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/projet/amenagements-exterieurs/mandats-detudes-paralleles-mep>

14. TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine (Wegmuller & Duchemin, 2010).....	26
Figure 2 : Carte typologique de l'agriculture urbaine (De Maio, 2016, p. 139)	27
Figure 3 : Typologie de la production agricole de l'agglomération genevoise (Ansaldi & Wegmuller, 2013).....	52
Figure 4 : Logo du label GRTA © DGA	54
Figure 5 : Concept global de ferme urbaine (Ansaldi, 2012)	58
Figure 6 : Concept global de fermes urbaines (Ansaldi, 2013).....	58
Figure 7: Flyer d'invitation pour la soirée participative sur l'agriculture urbaine	70
Figure 8: Quatre ensembles de collecte d'informations, création inspirée du guide de Rey-Valette et al. (2011).....	73
Figure 9: Exemple de synthèses. À gauche, un exemple de tableau synoptique (Soulard, 2014, p.54) et à droite, un exemple d'organigramme schématique (Rey-Valette et al., 2014, p.75).....	73
Figure 10 : Héritage de l'urbanisme moderne à Meyrin ©LGillioz.....	75
Figure 11 : Parcelle Colorée des Incroyables comestibles Meyrin © LGillioz	77
Figure 12 : Essai sur l'esprit de Meyrin © LGillioz.....	78
Figure 13 : Meyrin, commune à la frontière avec la France © LGillioz & RBubloz	79
Figure 14 : Situation des Vergers © LGillioz & RBubloz.....	80
Figure 15 : Extrait du PDQ (2007).....	82
Figure 16 : Secteurs bâtis et espaces extérieurs (DGAT, 2010, p. 3).....	83
Figure 17 : schéma général de la structure de la démarche participative © Commune de Meyrin.....	86
Figure 18 : Flyer de l'action des paniers de légumes contractuels © Association de soutien SPP et lieu de distribution des paniers contractuels à Meyrin © LGillioz	92
Figure 19 : Chronique du projet d'agriculture urbaine des Vergers © LGillioz.....	95
Figure 20 : Composition du groupement "Atelier des Vergers" © LGillioz.....	98
Figure 21 : Plan « post-it » de travail constituant la base du processus itératif © Commune de Meyrin.....	101
Figure 22 : Illustration du caractère multidimensionnel du projet d'agriculture urbaine (Ville de Meyrin, 2016b).	105
Figure 23 : Présentation des finalités, buts, objectifs et moyens relatifs au projet d'agriculture urbaine. Figure créée par LGillioz sur la base des documents de la commune de Meyrin ...	106

Figure 24 : organigramme des acteurs autour de l'agriculture urbaine © SPP	108
Figure 25 : Schéma récapitulatif des projets et réflexions menées aux Vergers autour de l'alimentation.....	112
Figure 26 : Figure de l'agro-animateur présentée à la soirée participative le 20 juin 2016.....	113
Figure 27 : investissement futur des habitants des Vergers © OBoutay pour la Commune de Meyrin.....	114
Figure 28 : Plan des aménagements extérieurs relatifs à la thématique de l'agriculture urbaine (automne 2016) © MFestal pour la Commune de Meyrin	116
Figure 29 : Secteur des Vergers en 1974 © Swisstopo, Confédération suisse	117
Figure 30 : Domaines de prestation de l'équipe d'agro-animateurs © Commune de Meyrin.....	118
Figure 31 : Premier jardin partagé des Vergers © LGillioz	120
Figure 32 : Discussion autour de la maquette © LGillioz	121
Figure 33 : Une composition du groupe "agriculture urbaine" interne au GMO © LGillioz.....	125
Figure 34 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine selon Wegmuller & Duchemin (2010) et selon les concepteurs des Vergers (Ville de Meyrin, 2016b)	130
Figure 35 : Réseau transversal (Commune de Meyrin & Urbaplan Genève, 2017).....	146

15. ANNEXES

Annexe 1 : Charte écoquartier des aménagements extérieurs (© Commune de Meyrin)

Annexe 2 : Plan d'agriculture urbaine (2016) (© Marion Festal pour la Commune de Meyrin)

Annexe 3 : Plan d'agriculture urbaine (2017) (© Marion Festal pour la Commune de Meyrin)

Annexe 4 : Plan guide (septembre 2017) (© Marion Festal pour la Commune de Meyrin)

Annexe 5 : Structure de la démarche participative (© Commune de Meyrin)

CHARTRE ECOQUARTIER POUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Version 2 du 18 février 2015



Le but de la charte est de fixer des priorités afin d'aider à la prise de décision concernant les aménagements extérieurs qui sont financés par l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage de l'écoquartier « Les Vergers ».

Sur le plan économique, les aménagements extérieurs du quartier:

- Favorisent l'accessibilité aux commerces pour tous ;
- Favorisent l'attractivité du quartier pour attirer des visiteurs ;
- Favorisent la mixité fonctionnelle ;
- Respectent le cadre financier adopté par les MO.

Sur le plan social, les aménagements extérieurs du quartier :

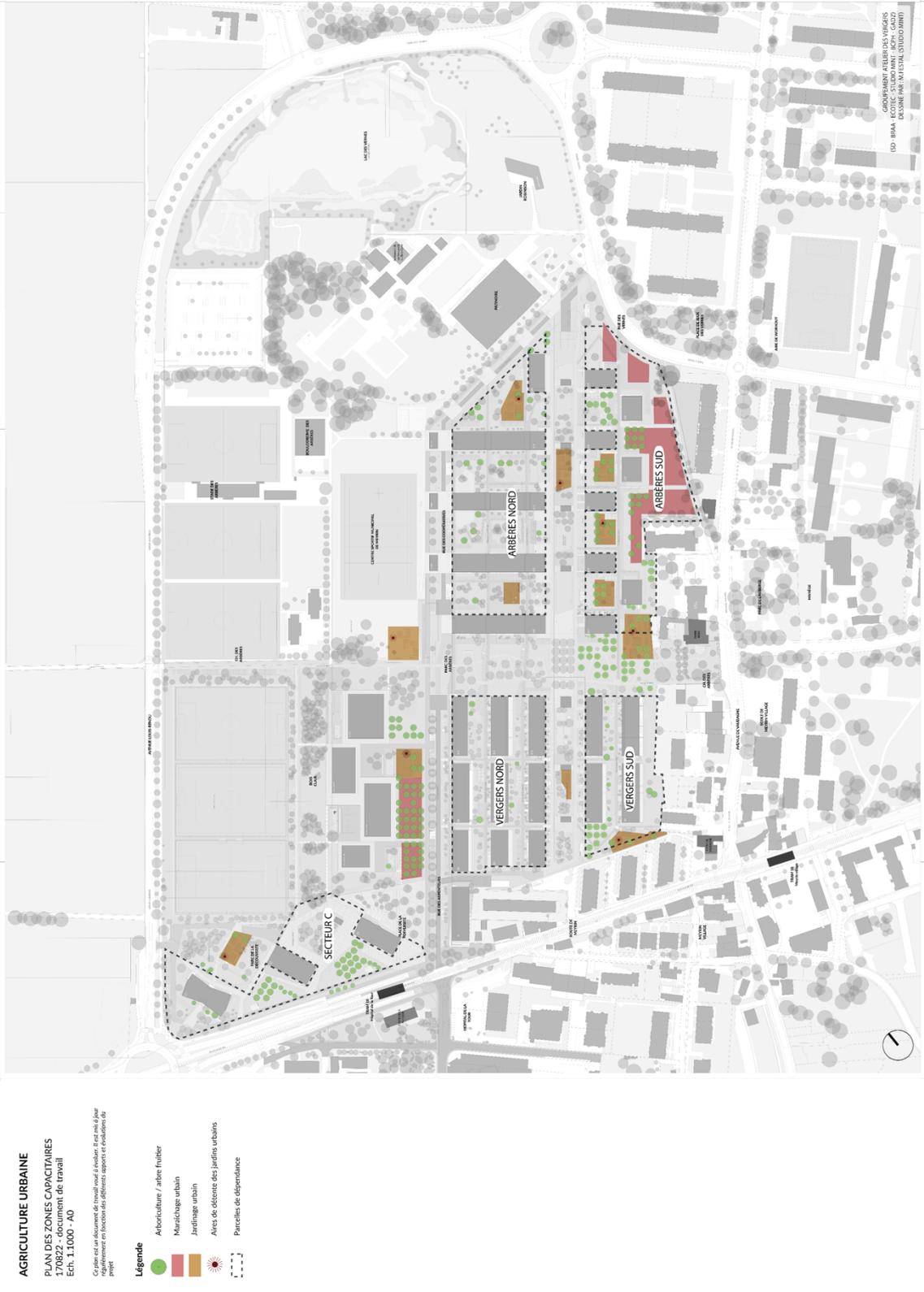
- Sont conçus de manière participative incluant une consultation des futurs habitants et une prise de décision démocratique par les MO ;
- Comprendront des espaces gérés, dans la mesure du possible, par les habitants eux-mêmes ;
- Favorisent la convivialité, les rencontres et le lien social ;
- Favorisent l'appropriation par les habitants, notamment en conservant des zones non construites et une réserve financière pour des aménagements ultérieurs.

Sur le plan environnemental, les aménagements extérieurs du quartier :

- Favorisent les espèces indigènes et la biodiversité locale ;
- Favorisent la production de denrées alimentaires ;
- Respectent une certaine cohérence paysagère en continuité avec la ville de Meyrin ;
- Utilisent, dans la mesure du possible, des techniques et matériaux à faible impact.

Adopté par le GMO, le 18 février 2015

AGRICULTURE URBAINE, AUTOMNE 2017



AGRICULTURE URBAINE

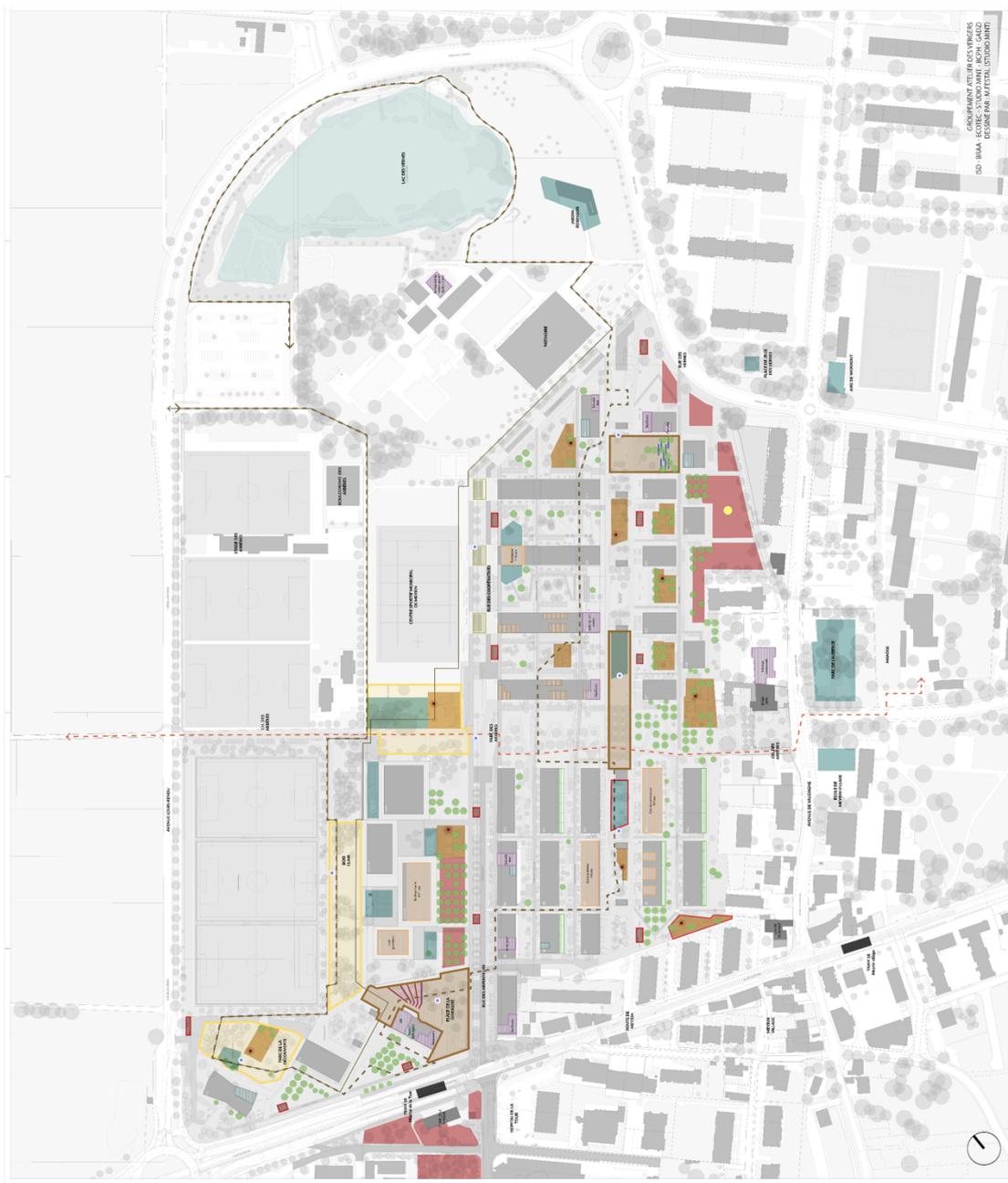
PLAN DES ZONES CAPICITAIRES
170820 - 2017
Ech. 1:1000 - AO

C plan est un document de travail et évolue. Il est mis à jour régulièrement en fonction des différents aspects et évolutions de projet.

Légende

- Arboriculture / arbre fruitier
- Maraîchage urbain
- Jardinage urbain
- Aires de détente des jardins urbains
- Parcelles de dépendance

PLAN GUIDE, AUTOMNE 2017



PLAN GUIDE - USAGES DE L'ESPACE PUBLIC

Etude d'implantation - 270915 - 1-1000 en AD
 Ce plan est un document de travail et participatif. Il est donc
 mis à jour régulièrement en fonction des différents aspects et évolutions
 du projet.

ACTIVITÉS EN RDC DES BÂTIMENTS

- École
- Salle commune
- Commerce de bouche
- Atelier de transformation
- Atelier artistes et artisans
- Jardins privés
- Expositif

USAGES PROJÉTÉS DANS L'ESPACE PUBLIC

- Usage / localisation fixés
- Liste d'usages
 - Agriculture / arboriculture
 - Maraîchage urbain
 - Jardinage urbain
 - Aires de convivialité des jardins urbains
 - Fontaine à boire
 - Aire de jeux
 - Espaces pour événements collectifs
 - Espaces pour activités ludiques et sportives
 - Variantes parcours sportifs
 - Parcours pour les choux
 - Amplificateur
 - Poste à vélo



GROUPMENT ATILERS DES VIBRERS
 SD - BMA
 ESCOFFIER
 ESCOFFIER
 ESCOFFIER
 ESCOFFIER

Les Vergers: la démarche participative

Structure de la démarche participative dans l'écoquartier Les Vergers Du temps T0 (pendant la construction) au T+5 (après réalisation)

Le modèle présenté est un modèle théorique qui doit être mis en application et évoluer à partir de son expérimentation. Cependant, au cours de son fonctionnement, les points suivants devront être précisés:

- Le rôle et la place des représentants du conseil municipal dans les groupes de travail participatifs
- Les niveaux et les pouvoirs de décisions des différents sous-systèmes de la structure
- Le fonctionnement du groupe d'animation et son interaction avec le secrétariat
- La représentation d'habitants dans le "comité participatif".

Le modèle fera l'objet de bilans réguliers permettant de l'ajuster, le premier prévu au début janvier 2014.

Contexte : un double objectif

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre rapidement une structure devant permettre de favoriser et d'organiser la démarche participative au sein du futur écoquartier Les Vergers, un groupe de travail, s'étant appelé le "groupe du mardi", organisé par la commune et constitué de représentants des Maîtres de l'ouvrage s'est réuni régulièrement les mardis après-midi depuis le 15 mai 2013. Or, il se trouve que le quartier est en train d'être construit, la participation doit se mettre en place pour permettre aux futurs habitants et habitants de Meyrin d'y contribuer

Nous sommes donc devant un double objectif de *work in progress*.

- Définir la structure participative pour le futur écoquartier ;
- Inclure une démarche participative au sein des différentes étapes de conception et de construction du quartier.

Devant ce double objectif, il semble que notre *groupe du mardi* ait sous-estimé l'importance de bien définir les bases sur lesquelles il voulait inscrire la démarche participative, les souhaits de chacun des acteurs présents, ses intérêts, son rôle et sa marge de manœuvre dans le processus participatif concernant le quartier. Ce document tente de définir succinctement ces bases et de proposer une structure de démarche participative qui en tient compte.

Qu'entendons-nous par « démarche participative » au sein d'un quartier ?

Dans un quartier en construction (entre T0 et T+5), la démarche participative vise à permettre aux futurs habitants d'être des acteurs de la conception et de la construction du quartier, en particulier les aménagements extérieurs du quartier, la vie sociale et l'occupation des arcades. En ce qui concerne les infrastructures privées telles que les immeubles et les dépendances, les Maîtres de l'ouvrage peuvent également s'inscrire dans une démarche participative incluant les futurs habitants, afin de se donner les moyens d'ajuster au mieux les infrastructures pour répondre aux besoins des futurs habitants, de la commune et du canton.

Dans un quartier existant (après T+5), la démarche participative permet aux habitants d'être des acteurs de la vie de quartier. Ils participent à la gestion et au développement de leur quartier à travers la participation à la définition des cahiers des charges de nouvelles infrastructures publiques du quartier, mais surtout par la mise sur pied de modèles locaux concernant leur entretien, ainsi que par le développement et le portage de projets. La démarche a pour objectif de donner une chance à tous les habitants désireux de le faire de participer à la vie du quartier, tenant compte des différentes catégories d'âges et de milieux socio-culturels dont ils sont issus. A titre d'exemple, citons le budget participatif par lequel les habitants peuvent réaliser des projets permettant d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

La démarche participative imaginée répond à trois objectifs opérationnels.

Objectif 1

Permettre aux habitants de Meyrin et futurs habitants de l'écoquartier Les Vergers, considérés comme des *Maîtres d'usage*, de contribuer au projet de construction de l'écoquartier par un dialogue avec les Maîtres de l'ouvrage et les Maîtres d'œuvre. Ces contributions enrichiront le projet de l'écoquartier Les Vergers et lui permettront de répondre de manière satisfaisante aux besoins inhérents aux modes de vie de ses habitants.

Objectif 2

Permettre aux habitants de Meyrin et futurs habitants de l'écoquartier Les Vergers de se côtoyer et de se connaître par la réalisation de projets éphémères ou permanents, sur le site de ce quartier en construction. Ce faisant, un travail sur la vie de quartier démarre.

Objectif 3

Permettre aux futurs habitants de l'écoquartier Les Vergers de co-construire des projets phares créant des impacts positifs à l'échelle de la ville. Ce faisant, ils ancrent les valeurs de l'écoquartier dans des productions concrètes et favorisent leur intégration dans la Ville de Meyrin.

Souhaits exprimés par la Ville de Meyrin, relatifs à la démarche participative dans l'écoquartier Les Vergers

La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, en qualité de citoyens engagés, constitue un enjeu majeur de la Ville de Meyrin. Cette participation des habitants, rendus acteurs du développement de leur ville, renforce la démocratie locale et s'inscrit en droite ligne des principes de base d'un écoquartier.

Une démarche participative permettra de réels apports à la qualité et à la pertinence des choix exercés pour le quartier en raison de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués. Mais au-delà, une telle démarche, inclusive et accessible à tout un chacun, permettra des échanges entre les personnes et le développement des relations entre elles, cimentant ainsi leur vivre ensemble s'agissant du quartier ou de la ville.

La Ville de Meyrin, en initiant une démarche participative en amont de l'édification du quartier, envisage que les habitants soient impliqués sur les aspects liés à sa conception, à son organisation et à sa gestion. Cette participation s'organisera de manière différenciée aux différentes étapes de la construction du quartier.

Dans l'étape de conception, la structure de participation envisagée organise soigneusement la circulation de l'information et s'assure que les Maîtres de l'ouvrage, les Maîtres d'usage et les Maîtres d'œuvre soient continuellement en dialogue.

L'objectif de la démarche participative est l'intégration des habitants de l'écoquartier Les Vergers dans la ville accueillante de Meyrin. Dans une égale mesure, un autre objectif est l'appropriation par les Meyrinois de ce nouveau quartier qui intrigue, car il se distingue par sa dimension « éco ». Enfin, Meyrin se soucie de se donner les moyens de tenir compte au mieux des besoins, des intérêts et des attentes de groupes de populations spécifiques: associations locales, population enfantine, jeunes et jeunes adultes, familles, aînés. Pour cela, elle prévoit que ces groupes de populations soient représentés dans la structure participative.

Le chantier de construction des Vergers se développant parallèlement à la démarche participative, celle-ci doit détenir les qualités lui permettant de s'ajuster à l'existant et d'évoluer afin de s'adapter aux besoins émergents. Rapide à mettre en place, l'introduction de cette structure participative ne devrait pas perturber les acteurs déjà opérants, tout en transformant la manière classique de construire ce genre de grand projet.

La structure participative interroge également la légitimité des uns et des autres à s'exprimer sur les différents objets soumis à discussion par la prise en compte de la diversité d'échelles: celles du voisinage, du quartier et de la ville de Meyrin. Car ce ne sont pas toujours les mêmes acteurs qui sont concernés.

Ainsi, à travers cette structure qui organise les échanges d'idées, les propositions et le développement de projets concrets, la participation sera multiforme : groupes de travail, ateliers collectifs, forums ouverts et journées thématiques en sont quelques exemples.

Souhais exprimés par les de coopératives d'habitation

En tant que Maîtres de l'ouvrage et représentants de tous les futurs habitants connus à ce jour et en tant que détenteurs d'une expérience riche et positive en matière de démarches participatives, les coopératives aspirent à jouer un rôle de premier plan au niveau du double objectif formulé ci-dessus qu'elles partagent : contribuer sans attendre à façonner le futur écoquartier Les Vergers et définir l'essence même de la démarche participative.

Introduction à la structure proposée pour une démarche participative

Nous partons de l'hypothèse suivante : toutes les instances qui participent à la réalisation du futur écoquartier Les Vergers, ainsi que tous ceux qui vont y habiter et y travailler, ont à cœur la réalisation d'un quartier où il fait bon vivre, avec des idéaux et des objectifs élevés sur le plan social, écologique et économique, qui sont formulés dans la charte de l'écoquartier Les Vergers intitulés : Mise en oeuvre de l'écoquartier « Les Vergers » : objectifs écoquartier

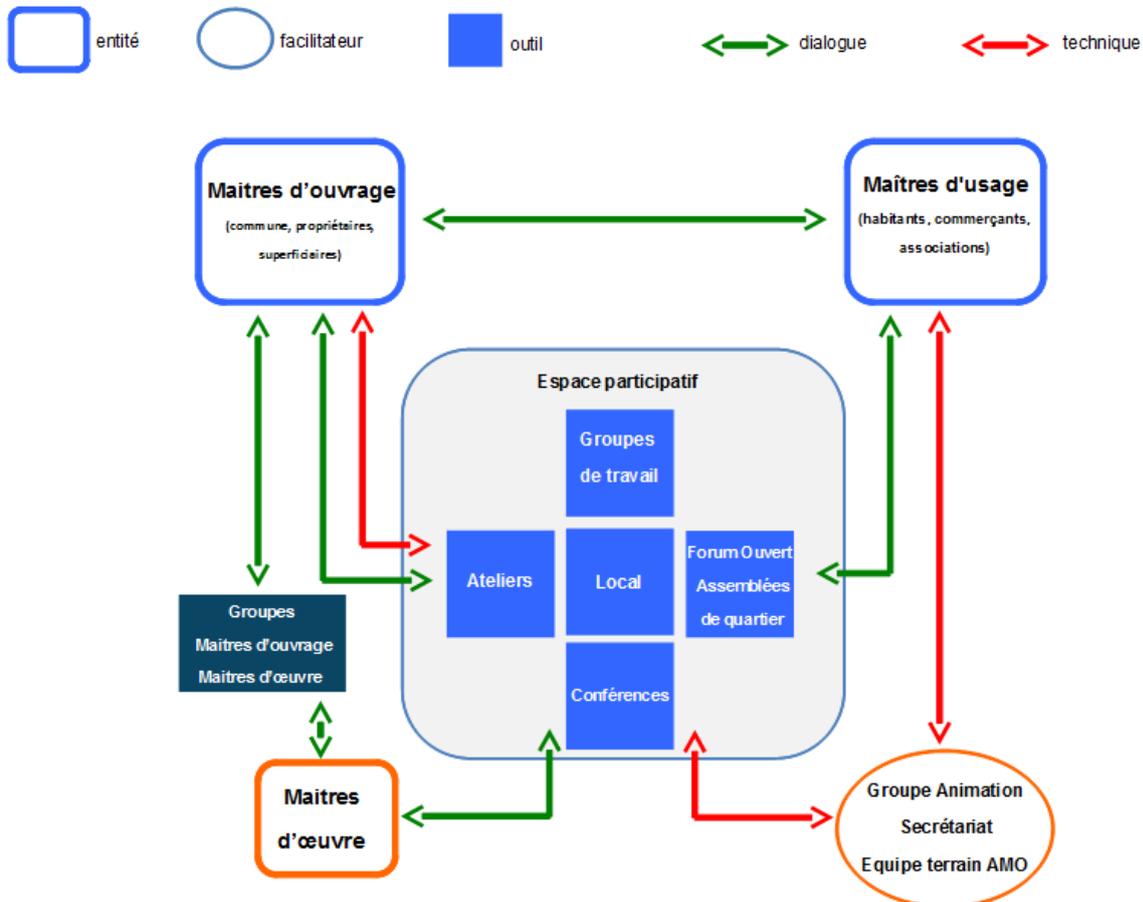
En premier lieu, il s'agit de favoriser la participation collégiale entre les Maîtres de l'ouvrage au nombre desquels se trouve la ville de Meyrin.

Ensuite, il faut progressivement et sans attendre permettre l'intégration aux discussions et actions des futurs habitants connus, dans le but de renforcer la cohésion sociale, la responsabilisation, les solidarités de proximité et la citoyenneté. En effet, les futurs occupants du quartier ont des connaissances, des compétences et des motivations à faire valoir. Ainsi, ils contribuent en tant que *Maîtres d'usage*, à façonner le futur écoquartier aux côtés des Maîtres de l'ouvrage et des Maîtres d'œuvre.

Enfin, lorsque le quartier sera habité (au temps T5 et après), il s'agira d'adapter la démarche participative pour que les *Maîtres d'usage* (habitants et occupants des arcades) se sentent pleinement acteurs de leur quartier.

Ainsi, ville de Meyrin et coopératives d'habitants proposent une structure pour cette démarche participative entre le temps T0 (dès la conception du quartier) et le temps T5 (moment où le quartier sera pleinement habité). La structure proposée répond aux exigences du projet et concilie les souhaits de ces deux acteurs cardinaux.

Schéma général de la structure de la démarche participative entre T0 et T+5



Le cadre législatif

La construction de l'écoquartier Les Vergers s'inscrit dans un « cadre légal ». En particulier, il répond à des lois et réglementations tant fédérales que cantonales en matière d'aménagement du territoire.

La Ville de Meyrin, en adoptant le PLQ par exemple, a contribué à ce cadre. De plus, elle a choisi de mettre en place ses propres conditions-cadres pour que ce quartier soit un véritable écoquartier en optant en particulier pour le label Minergie A pour tous les bâtiments ou en limitant le nombre de places de stationnement à 0.8 véhicule par appartement en moyenne.

Enfin, détentrice de la moitié des droits à bâtir (47 %), la Ville de Meyrin a souhaité favoriser la participation en choisissant d'attribuer des droits de superficie à plusieurs coopératives participatives qui ont la volonté de contribuer à la réussite de cet ambitieux projet.

De leur côté, en participant à la définition de la charte de l'écoquartier Les Vergers intitulés : Mise en œuvre de l'écoquartier « Les Vergers » : objectifs écoquartiers, les coopératives contribuent également à ce cadre.

Le Groupe des Maîtres de l'ouvrage

Les Maîtres de l'ouvrage ont uni leur force afin de mettre en place la démarche participative aux Vergers. Il doit en être le garant.

Réunis en comité, les Maîtres de l'ouvrage veillent au respect des objectifs formulés dans la Charte de l'écoquartier Les Vergers. Ils portent une attention particulière à ce que les projets développés ne génèrent ni exclusion ni exacerbation de tensions potentielles entre acteurs. Ils définissent et attribuent les budgets de fonctionnement de la démarche participative.

Ils travaillent à façonner le futur écoquartier, par exemple en proposant des idées et des outils pour en faire un quartier attractif en tant que pôle genevois d'une économie sociale et solidaire. Et ils proposent et contribuent dès à présent à des groupes de travail participatifs.

Le comité des Maîtres de l'ouvrage définit une enveloppe destinée à un budget participatif à partir du budget global des aménagements extérieurs et des subventions reçues par le biais des recherches de fonds. Ce budget, géré par l'équipe terrain, permettra aux habitants qui le souhaitent de réaliser des projets éphémères ou permanents dans le quartier en construction. Pour les projets qui sortent de ce cadre financier, des recherches de fonds spécifiques devront être faites.

Le comité des Maîtres de l'ouvrage définit ses missions et son périmètre de travail respectif, il nomme le secrétariat qui est composé de professionnel(s).

Les modalités de décisions au sein de ce comité sont à définir par lui-même.

Le Groupe de facilitation : groupe d'animation, équipe terrain, AMO et secrétariat

Le groupe d'animation et le secrétariat sont considérés comme des facilitateurs du processus participatif.

Le groupe de facilitation est attentif à ce que la participation soit l'affaire de tous, et qu'elle ne soit pas le monopole d'un groupe de personnes habituées à ces démarches. Il est garant d'une participation « bas-seuil » et doit donc amener un savoir-faire dans la mobilisation des acteurs, les techniques d'animation, l'organisation des idées et la gestion de projets.

Le groupe d'animation, composé d'habitants, est nommé par l'assemblée de quartier. Son rôle est d'accompagner la société civile : habitants, commerçants et associations dans ses travaux et d'être un support technique pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Ce groupe appuiera les acteurs de l'assemblée de quartier pour organiser les thématiques à traiter et faire émerger des priorités parmi les propositions des habitants. Il interviendra également comme soutien aux groupes de travail qui en ressentent le besoin. Il veillera aussi au suivi et à la prise en compte de la parole de la société civile par les Maîtres de l'ouvrage et les Maîtres d'œuvre.

L'équipe terrain dépend de la Ville de Meyrin qui en définit sa mission et la compose. C'est elle qui en est responsable. Le rôle de l'équipe terrain est d'accompagner les habitants et futurs habitants de Meyrin dans l'élaboration et la réalisation de projets permanents ou éphémères dans le quartier en construction, mais aussi de faciliter l'information de l'ensemble des meyrinois et leur participation au projet.

Les assistants maîtres de l'ouvrage et les Maîtres d'œuvre

Les Maîtres de l'ouvrage peuvent se faire aider ou représenter par des assistants (AMO) à tous les niveaux de la démarche. Les maîtres d'œuvre (architectes et autres professionnels) peuvent également être invités à participer à différentes étapes de la démarche.

La prise en charge financière du secrétariat (salaire et fonctionnement) et du groupe d'animation (fonctionnement) se fera suivant une clé de répartition à définir par le Comité des Maîtres de l'ouvrage.

Assemblée de quartier

La société civile, c'est-à-dire les futurs habitants, les différents acteurs du quartier, dont les commerçants (et autres occupants des arcades). Elle se réunit dans des assemblées de quartier afin d'être informée des avancés du projet et des différentes contributions faites par les groupes de travail ou les ateliers. C'est aussi lors de ces assemblées que les habitants peuvent dialoguer directement avec les Maîtres de l'ouvrage invités et faire des propositions de thèmes de travail commun.

Ces assemblées de quartier sont ouvertes à d'autres acteurs de la commune (habitants ou commerçants des autres quartiers, représentants des associations meyrinoise etc.).

L'assemblée de quartier servira à réunir et à informer les futurs habitants du quartier et habitants de

Meyrin sur l'état d'avancement du processus Les Vergers. Regroupant tous les intéressés, elle permettra également l'émergence d'envies de création de groupes et de développement de projets spécifiques.

L'espace participatif : groupes de travail et autres outils de la participation

Les groupes de travail développent et affinent les thématiques mises en lumière par le comité lui-même, par l'assemblée de quartier ou encore par les Maîtres d'œuvre. Ils permettent de passer des idées à la réalisation d'actions concrètes et de contribuer à certains thèmes et objets de la construction du quartier. Au temps T0, les groupes de travail sont composés de volontaires, des habitants, des Maîtres de l'ouvrage, de représentants des associations et de commerçants, de professionnels.

Ce sont les objets traités ainsi que l'échelle géographique concernée qui permettront de définir la composition des groupes de travail.

Afin de mieux saisir les parcours d'une idée ou d'un souhait de participation, quelques illustrations se trouvent en annexe I.

Les coopératives d'habitation, la Fondation Nouveau Meyrin et la ville de Meyrin
Genève, le 29 avril 2014

Annexe I

Le parcours d'une idée ou d'un souhait de participation des habitants

Exemple 1

Lors d'une assemblée de quartier, des habitants souhaitent contribuer au thème des places de jeux. Cette proposition est traitée par le Comité des Maîtres de l'ouvrage qui en est informé via le groupe facilitateur. Le comité des Maîtres de l'ouvrage demande la création d'un groupe de travail et en définit le mandat.

C'est-à-dire qu'il va définir :

- les objectifs du groupe, suivant le niveau de participation défini dans le périmètre
- le rendu souhaité, dans ce cas, une contribution sur ce thème ;
- les échéances à tenir ;
- la composition du groupe : dans ce cas, un ou des représentants des Maîtres de l'ouvrage, le Maître d'œuvre concerné, des habitants volontaires, le chef de projet, un ou des experts de ce thème, un ou des acteurs associatifs – l'école ;
- le plafond budgétaire pour les réalisations.

Une fois constitué, ce groupe de travail se réunit autant que nécessaire et accomplit sa tâche avec l'aide du secrétariat, le cas échéant avec celle du groupe de facilitation. Il produit une contribution.

Cette contribution est donnée aux maîtres de l'ouvrage et aux maîtres d'œuvre concernés pour qu'ils l'intègrent dans leur projet. Elle est également portée à la connaissance de l'assemblée de quartier par le biais du groupe de facilitation.

Le groupe de facilitation veillera à la prise en compte de cette contribution par les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'œuvre.

Exemple 2

Des habitants souhaitent créer un jardin potager collectif sur la base du concept des ruelles vertes de Montréal. Il sollicite l'équipe terrain pour savoir si c'est possible, où, avec quel budget et s'il n'y a pas d'autres groupes qui travaillent déjà sur ce projet.

A partir de là, ces habitants, avec le soutien de l'équipe terrain, développera son projet de façon autonome. Ce projet se réalisera sur une parcelle de terrain définie par le Comité des Maîtres de l'ouvrage et sera financé par le budget participatif géré par l'équipe terrain.

L'assemblée de quartier, les Maîtres de l'ouvrage et les Maîtres d'œuvre seront informés du projet et de sa réalisation.

Exemple 3

Le Comité des Maîtres de l'ouvrage souhaite développer le thème de l'économie sociale et solidaire. Pour cela il demande la création d'un groupe de travail et en définit le mandat.

C'est-à-dire qu'il va définir :

- le but et les objectifs du groupe ;
- le rendu souhaité : dans ce cas, une proposition concrète de structure économique, une stratégie pour faire venir les acteurs de l'ESS... ;
- les échéances à tenir ;
- la composition du groupe : dans ce cas, un ou des représentants des Maîtres de l'ouvrage, des habitants volontaires, un ou des représentants économiques volontaires, le chef de projet, un ou des experts économiques (Après-Ge...), un ou des représentants du Conseil municipal, un ou des représentants du tissu économique local ;
- le budget envisagé.

Une fois constitué, ce groupe de travail se réunit autant qu'il est nécessaire, il accomplit sa tâche avec l'aide du secrétariat et, le cas échéant, avec celle du groupe de facilitation. Il délivre une proposition sous la forme d'un projet.

Ce projet sera communiqué aux Maîtres de l'ouvrage via le groupe de facilitation en quête d'une validation et d'un financement.

Une information sera faite à l'assemblée de quartier par le biais du groupe de facilitation.

Exemple 4

Le Maître d'œuvre souhaite discuter avec les futurs habitants du thème de l'éclairage public dans le quartier. Cette proposition est traitée par le Comité des Maîtres de l'ouvrage qui va mettre en place une démarche participative en choisissant un outil (atelier ou autre) et en en définissant le mandat.

C'est à dire :

- le but et les objectifs de l'atelier ;
- le rendu souhaité, dans ce cas, une contribution sur ce thème ;
- la composition de l'atelier : dans ce cas, le Maître d'œuvre concerné, des d'habitants volontaires, le chef de projet, un ou des experts de ce thème, un ou des acteurs associatifs et économiques.

Cet atelier se réunit avec l'aide du secrétariat, du groupe d'animation et de l'équipe terrain. Un dialogue s'installe entre les futurs habitants et le maître d'œuvre.

La production de cet atelier est confiée au maître d'œuvre et une information est faite aux maîtres de l'ouvrage et à l'assemblée de quartier.